



HAL
open science

La capacité de charge : enjeux et limites d'un outil de gestion controversé

Alexandre Coelho

► **To cite this version:**

Alexandre Coelho. La capacité de charge : enjeux et limites d'un outil de gestion controversé. Etudes de l'environnement. 2016. dumas-02891992

HAL Id: dumas-02891992

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02891992>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



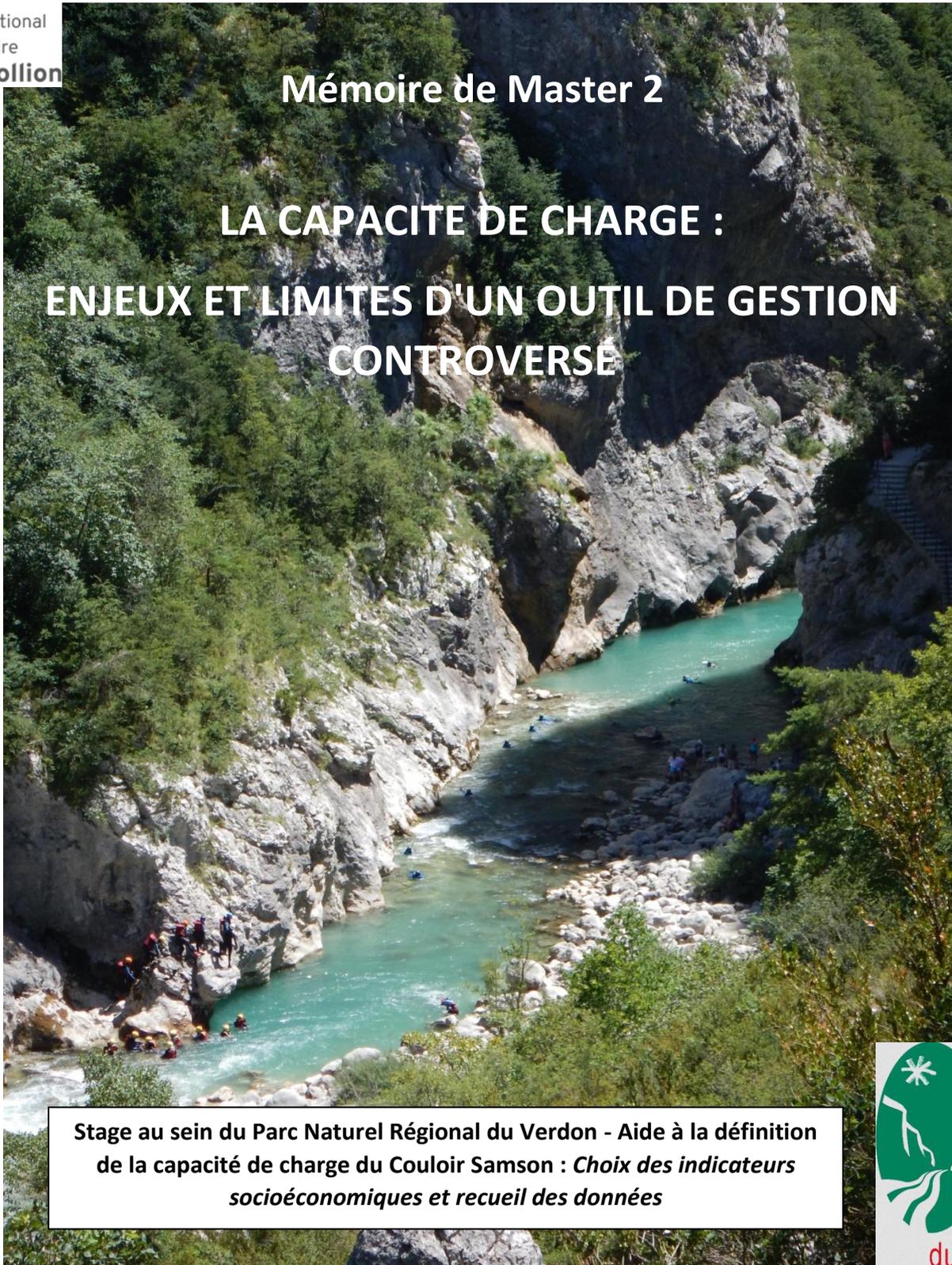
Institut National
Universitaire
Champollion

Alexandre COELHO Master 2 Gestion de l'Environnement

Valorisation des Ressources Territoriales - Promotion 2015/2016

Mémoire de Master 2

LA CAPACITE DE CHARGE : ENJEUX ET LIMITES D'UN OUTIL DE GESTION CONTROVERSE



Stage au sein du Parc Naturel Régional du Verdon - Aide à la définition
de la capacité de charge du Couloir Samson : *Choix des indicateurs
socioéconomiques et recueil des données*



Tutrice Universitaire : Michèle Lalanne - Sociologue, Professeur des universités
- CUFR Champollion et CERTOP-CNRS, Université Toulouse 2

Tutrice de Stage : Anne FERMENT - Chargée de Projet Natura 2000

Stage du 18 Avril au 30 Septembre 2016

Sommaire

Remerciements	p. 3
Liste des abréviations	p. 4
Introduction	p. 6
I- Le Verdon, une rivière, un territoire, un parc : contexte du territoire et objectifs du Parc Naturel Régional du Verdon	p. 8
II- Méthodologie	p. 21
III- Résultats	p. 33
IV- Pistes d'améliorations	p. 57
Conclusion	p. 70
Annexes	p. 72
Glossaire	p. 107
Bibliographie	p. 109
Table des figures	p. 114
Table des matières	p. 115

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord, ma responsable de stage, Anne Ferment, pour son accueil au sein du Parc, sa confiance, sa disponibilité bien qu'étant éloignée en distance, son encadrement et son aide pour l'ensemble de ce stage. Un grand merci également à l'ensemble des membres du Parc Naturel, notamment Odile, Luc, Gwenaël, Guillaume, pour m'avoir transmis différents contacts et de la documentation nécessaire au bon déroulement de mon stage.

Je tiens également à remercier l'ensemble des enquêtés, sans qui ce travail n'aurait pas pu avoir lieu, pour avoir pris le temps de répondre à mes questions, qu'ils s'agissent aussi bien des acteurs du territoire que des touristes présents sur le site d'étude.

Je remercie aussi les professionnels de l'eau qui ont m'ont fait découvrir leurs activités et le territoire, je pense à Jean-Phi, Jean Luc, Raoul les citer tous serait bien trop long, et surtout ceux qui ont joués le jeu pour l'administration des questionnaires.

Je remercie également monsieur Jalaudin, bien que n'étant pas mon tuteur de stage, d'avoir répondu à mes questions et de m'avoir conseillé lors de la réalisation du questionnaire.

Enfin, ce travail est aussi le résultat du soutien de toute ma famille, et de l'aide précieuse de Myriam Vercelloti ainsi que de la patience et l'appui précieux d'Athénaïs Blain, sans qui je n'aurais pas réussi à faire tout ceci à temps. Merci.

Liste des abréviations

ADT : Agence de Développement Touristique

AAPPMA : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

BE : Brevet d'Etat

BP : Brevet Professionnel

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

CCMV : Communauté de Communes du Moyen Verdon

CLE : Commission Locale de l'Eau

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population

DDT : Direction Départementale du Territoire

DE : Diplôme d'Etat

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNE : France Nature Environnement

FNNPE : European Federation of Nature and National Parks

GPSEVV : Groupement des Professionnels des Sports d'Eau Vive du Verdon

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IMBE : Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Ecologie marine et continentale

IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (soumis à la loi sur l'eau)

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

JED : Cabinet juridique Juris-Eco Espaces Développement

MNP : Maison Nature et Patrimoine

MRE : Maison Régionale de l'Eau

OGS : Opération Grand Site

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Pays A3V : Pays Asses-Verdon-Vaire-Var

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PNR : Parc Naturel Régional

SARL : Société À Responsabilité Limitée

SIC : Sites d'Intérêts Communautaires

SPGC : Syndicat des Professionnels du Grand Canyon

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Le tourisme et la protection des espaces naturels, ou grands sites naturels, entretiennent des relations ambivalentes¹. En effet depuis les années 70, le tourisme apparaît rapidement comme une activité consommatrice d'espace et perturbatrice pour les écosystèmes naturels, voire destructrice. Par le fait d'aménagement ou d'infrastructures d'accueil qui peuvent être nuisibles pour les milieux naturels, la démocratisation des activités de loisirs, *outdoors*, a conduit à augmenter la fréquentation de ces grands sites, qu'il faut voir, visiter.

En France, ces activités *outdoors*, sont considérées comme nouvelles. Etablies depuis quatre décennies, elles se sont largement développées à la fin des années 90 et au début des années 2000, en adéquation avec des attentes nouvelles de la part des vacanciers se dirigeant vers un tourisme plus "responsable", l'écotourisme. En effet aujourd'hui, le tourisme est marqué par un changement de paradigme. "La sphère sociale de la production et de la consommation touristique est entrée en transition"². Bien que les pays anglo-saxons et notamment les Etats Unis ou l'Australie soient des précurseurs dans ce domaine de préservation et de restauration des sites naturels, l'Etat français tente également de son côté de diffuser cette philosophie à travers les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux.

C'est dans cette problématique de conciliation entre la préservation d'un espace naturel et le maintien d'un développement touristique que s'inscrit ce stage de fin d'étude au sein du Parc Naturel Régional du Verdon. En effet depuis 2014, le PNR³ mène une étude visant à mieux cerner l'impact du piétinement humain sur la rivière au Couloir Samson, lieu très fréquenté, dans les Gorges du Verdon, de renommée internationale, compte tenu de sa spécificité et sa typologie extraordinaire. Ce grand site naturel fait partie des sites classés par la loi du 2 mai 1930 "pour la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques"⁴. De ce fait, il est devenu un espace privilégié pour les activités de plein air et donc un nœud où s'accumulent différentes pratiques que sont : la randonnée pédestre, la randonnée aquatique ou floating,

¹ VLES V., CLARIMONT S., HATT E., et al., *Rapport scientifique intermédiaire 2015, impacts des mesures de préservation des grands sites naturels*. [Rapport de recherche] UMR CERTOP 5044. 12 p., p. 4

² *Idem*.

³ Les abréviations sont toutes recensées dans la liste des abréviations p 4-5.

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006074251>

l'escalade, le base jump, la baignade, la pêche etc. Au vu de cette large concentration d'activités, un développement non contrôlé de celles-ci pourrait nuire à un écosystème très riche et diversifié présent dans ce secteur. Il apparaît donc déjà l'idée d'une OGS pour les Gorges du Verdon dès 1978. Le Parc reprend donc l'initiative d'une OGS pour ce site, dont les projets ont été validés en 2009. La réflexion quant à la régulation de la fréquentation, la préservation de la faune et de la flore présentes sur ce site et donc la volonté de réduire l'impact humain ne date donc pas d'aujourd'hui. Ainsi dans une volonté de compléter l'étude de la MRE sur l'impact du piétinement humain, ce stage a pour objectif d'aider à définir la capacité de charge du Couloir Samson, en apportant des indicateurs socioéconomiques⁵.

Ce travail, en plus de présenter les objectifs et les résultats du stage, soulève des questions quant à la nature et au but de cet outil. Comment peut on définir la capacité de charge ? À quoi sert réellement cet outil ? Est il vraiment adapté à la gestion des flux sur un espace naturel ? Peut on considérer cet outil comme étant intégré dans la démarche de concertation, fonction première du Parc Naturel Régional ?

Des hypothèses de départ ont donc été soulevées, suite aux premières lectures sur le sujet. Tout d'abord nous présumons que cet outil n'est pas accepté par tous et génère l'exclusion d'une catégorie d'acteurs spécifique. Nous émettons également l'hypothèse que la densité de la fréquentation en période estivale et les difficultés de stationner sur le site vont déranger des visiteurs à la recherche d'un espace naturel calme et relaxant. Enfin, il semble également intéressant d'étudier et de vérifier, au vu du sujet, comment se passe la communication entre les usagers, les gestionnaires, et autres acteurs du territoire.

Dans un premier temps il est nécessaire de présenter le contexte du territoire, pour en déterminer les enjeux, essentiels à la compréhension des objectifs du PNRV. C'est dans cette partie que la notion de capacité de charge sera définie et que les attentes du stage seront présentés. Afin de pouvoir définir la capacité de charge de ce site, il convient de mettre en place une méthodologie spécifique au contexte du territoire, en effet il n'existe pas de méthode générale applicable à tous les grands sites naturels. La seconde partie de ce travail sera donc consacrée à la méthodologie employée lors de ce stage pour aider à définir la capacité de charge du site.

Enfin, il s'agira de présenter les résultats obtenus sur le terrain, les pistes d'améliorations émanant des analyses et les limites de cette étude.

⁵ Cf. Glossaire

I. Le Verdon, une rivière, un territoire, un parc : contexte du territoire et objectifs du Parc Naturel Régional du Verdon

1. Présentation générale du territoire

Le Verdon est un territoire renommé à l'échelle internationale pour ses gorges et ses paysages magnifiques qui ont fait de lui un site classé depuis 1990. Cet espace paysager unique prend alors le nom de canyon des Gorges du Verdon, par analogie à d'autres sites spectaculaires. Il faut relever que les Gorges du Verdon sont parmi les plus grandes d'Europe avec près de 700 mètres de hauteur⁶. Elles deviennent une destination prisée des touristes désirant se rapprocher de la nature. Avant d'être un site mondialement réputé, le Verdon est avant tout une rivière de près de 175kms, qui prend sa source au col d'Allos à plus de 2800 mètres d'altitude pour se verser dans la Durance, près de Vinon sur Verdon. Il constitue un réservoir d'eau potable qui alimente, par l'intermédiaire du Canal de Provence, les Bouches du Rhône et le Var. Cette eau vient en grande partie de la fonte des neiges et des retenues d'eau présentes sur tout le linéaire du Verdon. Son bassin hydrographique et son territoire, ont été modifiés par l'aménagement et l'exploitation de cinq barrages hydroélectriques par EDF. Les lacs qui font aujourd'hui la réputation de cette région, couvre 50% du linéaire de la rivière⁷. Ces caractéristiques, permettent de mieux comprendre les enjeux qui découlent de ce territoire. Afin de ne pas faire un catalogue exhaustif de toutes les caractéristiques du Verdon, peut être qu'une présentation d'un acteur du territoire peut permettre de synthétiser les particularités de ce territoire.

"<R=R08008> : Déjà le territoire, on est dans une région qui est la région PACA, des écrans jusqu'à la mer, avec dans sa partie 04-06, une partie enclavée au niveau morpho-géologique, on a un climat méditerranéen et pas continental. Ce qui est assez spécifique. Géologie, ouai on a un massif granitique franco-italien, métamorpho ensuite et après calcaire avec différentes roches [...] marnes noires, on a du grès, on a une grosse diversité géologique. On fait partie d'un coin, surtout le 06, où on a le plus de diversité faunistique. 3000 espèces de fleurs sur 5000 milles répertoriées par famille, ce qui est pas mal déjà. On a une grosse réserve géologique basé dans le 04, dans lequel on trouve aussi 69 communes regroupées dans un sage, troisième de France. Pas mal de gros bassin versant quoi. En hectares j'ai pas les chiffres en tête. Je sais qu'il y a quand même 69 communes. Un gros enjeu."

(Extrait de l'entretien n°8, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 8 Juin 2016, à Castellane.)⁸

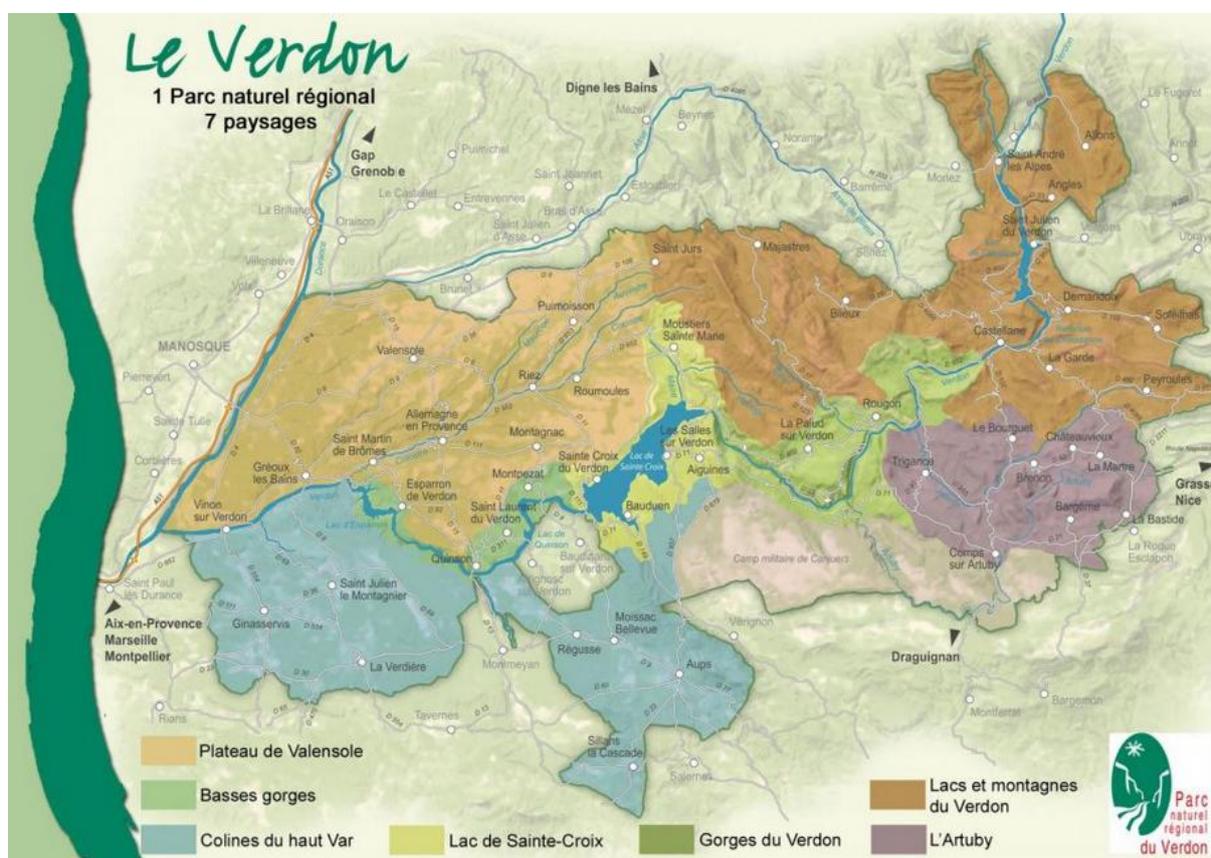
⁶ http://maisonregionaledeleau.com/mre/images/stories/fiches_rivieres/MRE_fiche_Verdon_HD2.pdf

⁷ *Idem.*

⁸ Tous les extraits d'entretiens sont présents dans le recueil des retranscriptions des entretiens

2. Le Parc Naturel Régional du Verdon

Crée en 1997, le Parc Naturel Régional du Verdon, emprunte donc son nom à la rivière qui le traverse et qui marque le territoire par son identité à travers les Gorges. Toutefois, il ne faut pas dans la présentation du PNR, se limiter à le définir au travers de son cours d'eau. Le Parc est un territoire qui concentre 188 000 hectares comprenant 46 communes réparties sur les départements du Var et des Alpes de Haute Provence. Il abrite une population avoisinant les 30 000 habitants. Il est caractérisé par sa richesse faunistique, floristique, son histoire, ses variétés, d'espaces et de milieux, regroupés dans sept unités paysagères⁹, dont les plus renommées sont les Gorges du Verdon et le lac de Sainte Croix.



Carte 1 – Le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon¹⁰

Parmi les 51 parcs naturels régionaux actuellement présent sur le territoire français, le Parc Naturel Régional du Verdon ne déroge pas à la règle de tout parc naturel. Il a pour mission la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir faire technique) valorisation du patrimoine, préserver et accompagner les

⁹ <http://parcduverdon.fr>

¹⁰ Source : <http://www.maison-nature-patrimoines.com/parc-naturel-regional-verdon>

activités économiques, etc. . À l'inverse d'un parc national, le parc régional, est un espace ouvert qui n'a pas de pouvoir de réglementation. C'est pourquoi on y pratique la concertation. Il n'a pas pour objectif de contraindre par la réglementation, mais de valoriser, d'animer et de convaincre les acteurs du territoire ainsi que les visiteurs au respect du patrimoine naturel ou bâti parfois fragile et de développer les secteurs économiques en adéquation avec cet habitat. Pour ce faire, un parc naturel régional doit mettre en place un projet de territoire, défini dans la charte du Parc. Cette dernière est approuvée par l'ensemble des communes, collectivités territoriales et par l'Etat. Elle a une durée de douze ans, après quoi le parc remet en question son label pour réfléchir à nouveau à ses objectifs.

Afin de mener à bien ces missions, le parc se dote d'un syndicat mixte, composé des communes, des EPCI, des départements, des régions, lui même piloté par le comité syndical où sont prises les décisions. Le comité met en place un président et un bureau de gestion qui définit la démarche de concertation. Le rôle du parc est donc celui d'un animateur de concertation, afin d'aider les projets à se concrétiser, par la réflexion, la consultation ou la recherche de financement. Afin de mener à bien ces projets, l'Etat confie cinq missions au PNR : l'information, la protection des patrimoines, l'aménagement du territoire, le développement économique et social et l'expérimentation ou innovation. La charte du PNR du Verdon a été renouvelée en février 2008 jusqu'en 2020. Les objectifs de celle ci, sont les suivants : améliorer la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines, assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau, impliquer les acteurs socio-économiques et les habitants dans la gestion de leur territoire, améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages, des espaces naturels et agricoles, préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques et enfin accompagner l'adaptation des activités économiques au changement climatique et à la transition énergétique¹¹.

On retrouve donc dans les grandes lignes fixées par le parc, la conciliation entre une volonté d'accompagner et d'impliquer les acteurs socio-économiques à la gestion du territoire, de promouvoir leur activité d'une part et la protection des espaces et des habitats d'autre part.

¹¹ Parc Naturel Régional du VERDON, *Essentiel en 6 questions*, Septembre 2015, 5 p., p. 3. URL : http://parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2015_essentiel_6q.pdf

3. Le territoire d'étude : les Gorges du Verdon et le site du Couloir Samson

a. Les Gorges du Verdon, entre préservation des espaces et développement économique

Les Gorges du Verdon, situées entre Castellane et Moustiers Sainte Marie, sont un des canyons les plus réputés et fréquentés d'Europe. Elles abritent quelques trente kilomètres de linéaire de cours d'eau au débit variant en fonction des besoins électriques qui est géré en amont par le barrage hydro-électrique de Chaudanne (débit réservé de 3 m³/s sauf en été où il est de 1,5 m³/s et éclusées variables en général environ 10 à 40 m³/s selon les besoins)¹².

Possédant une biodiversité très riche et un cadre paysager et géologique atypique, elles sont devenues à partir des années 80/90, le lieu privilégié des activités de sport de nature, de la randonnée aux activités d'eau vive¹³ en passant par les activités liées aux falaises tel que *base jump*, *high line*, escalade et le saut pendulaire. Mais c'est aussi le site support d'une pluralité d'outils de protection et de gestion qui témoigne d'un patrimoine naturel exceptionnel : deux sites Natura 2000 (ZPS et SIC), un schéma d'aménagement et de gestion des eaux et un contrat de rivière sur le Verdon, un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope au titre de l'apron du Rhône, une Opération Grand Site et une réserve naturelle régionale en amont¹⁴.

<R=R114010> : *Pour moi c'est un peu la vitrine du 04 quoi. C'est pour ça que je m'investis aussi beaucoup sur ce territoire là, le Verdon c'est connu un peu partout avec le grand canyon, les lacs et les Gorges. Donc c'est un territoire remarquable, connu à l'échelle nationale ou internationale quoi, c'est notre vitrine, moi je pense. C'est pour ça qu'on s'investit pas mal là dessus. Il y a la notion de l'eau qui est très présente avec les Gorges, les lacs. La notion de montagne qui est moins connue mais qui vaut vraiment le détour.*

(Extrait de l'entretien n°11, réalisé le 20 Juin 2016, à Dignes les Bains.)

¹² Cf. SAGE VERDON

¹³ Cf. Glossaire

¹⁴ MION, J-F., *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Parc Naturel Régional du Verdon, Un observatoire de la fréquentation en activités aquatiques non embarquées sur le Couloir Samson*, CEREMA, Janvier 2014, 31 p., p. 4.

Le site du grand canyon, situé entre le Point Sublime en amont et la queue du lac de Sainte-Croix en aval, subit sans doute la plus grande pression touristique.

<R=R19004> : Alors nous la présentation qu'on en a, à titre professionnel, c'est effectivement, un lieu qui a connu un fort développement de pratiques sportives, touristiques. Qui est lié à son histoire, puisque le Verdon c'est une rivière artificielle, donc qui a été mise en eau, dans les années 70, avec les lacs qui ont été créés, avec la population à qui, finalement on a un peu vendu une expansion touristique et sportive à l'époque consécutive au travers des activités nautiques. Pour nous la problématique de ce territoire en fait ça va être, un territoire qui est très marqué par la saisonnalité, avec une forte activité estivale. C'est un territoire qui empreint de conflits d'usage, mais du fait de sa richesse en termes de patrimoine environnemental etc. Voilà pour nous il est campé comme ça. C'est à dire la façon dont on appréhende le territoire, c'est effectivement de forts enjeux socio-économiques, et un fort potentiel de conflits d'usage du fait de sa richesse naturelle. Voilà. (sourire)

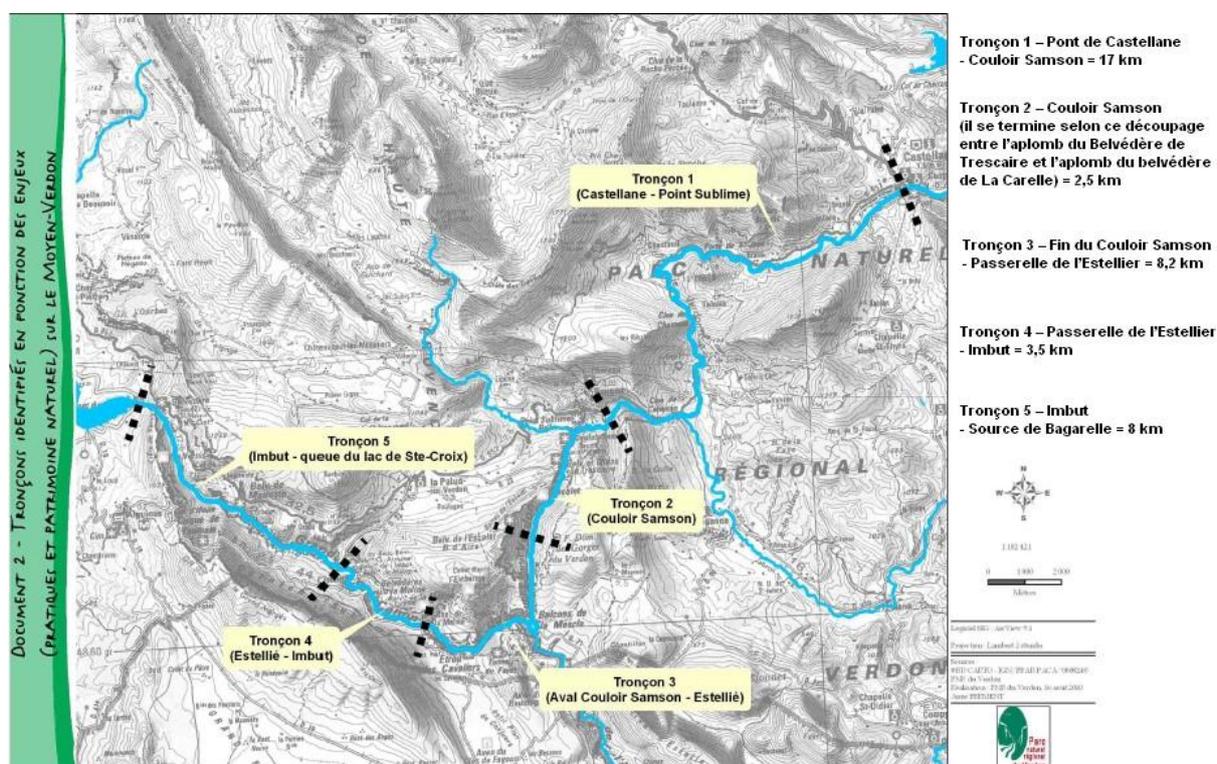
(Extrait de l'entretien n°19, réalisé le 6 Juillet 2016, à Digne les Bains.)

La description rapide de la biodiversité extrêmement riche et des enjeux importants et parfois contraires, permet de considérer que cet espace subit de fortes pressions. Celles-ci sont variées dans le temps et l'espace. La nature de ces pressions est aussi bien d'ordre touristique, hydroélectrique que naturel.

Le couloir Samson forme le début du canyon des Gorges du Verdon jusqu'à l'Imbut. Du fait, de son incroyable richesse floristique mais surtout de sa spécificité géologique, qui forme un étroit couloir de dix à douze mètres, il est réputé pour la beauté de son environnement naturel et pour les nombreuses activités qui s'y sont développées au fil des ans. En effet, sa situation géographique et sa typologie géologique en font un endroit stratégique du territoire. Lieu d'arrivée des randonneurs venant de du Chalet La Maline, le sentier Vidal qui longe le canyon offre une marche unique au bord du Verdon. C'est également un site très réputé pour l'escalade depuis les années 1960. Quelques mètres en aval du couloir se trouve le lieu de débarquements des activités d'eau vive comme le rafting, le canoë kayak ou encore l'*hydrospeed*. Quelques activités non encadrées, tel que le *high line* ou le *base jump*, commencent à se développer sur ce secteur depuis quelques saisons. Toutefois, ce secteur a connu une forte augmentation de sa fréquentation due à l'apparition de la randonnée aquatique ou *floating*. Cette activité plutôt familiale, consiste à se laisser porter par le courant, flotter dans les eaux plus calmes tout en savourant le paysage de l'intérieur des Gorges et peut comporter des zones de saut dans la rivière. Elle s'est largement développée durant les années 2000, à cause des modifications du débit réservé par EDF, au détriment du

rafting. On constate d'ailleurs que le nombre de compagnies proposant cette activité est en constante augmentation. Tout cela implique donc une forte concentration d'usagers sur ce site et donc une pression sur le milieu naturel. Il ne faut pas oublier d'ajouter à ces activités, les pratiques amateurs ainsi que la baignade pourtant interdite sur ce secteur.

La question du développement touristique s'inscrit de plus en plus dans un projet de développement durable. Le Parc Naturel Régional du Verdon s'est d'ailleurs engagé en 2008 dans la charte du développement touristique durable. Déterminer la capacité des systèmes locaux à intégrer et supporter la charge touristique s'avère être une question cruciale pour déterminer la mise en application d'une politique de développement durable, en somme un développement prenant en compte tous les usagers. Une démarche de gestion concertée a donc été mise en place en 2010 par le Parc Naturel Régional du Verdon et les différents acteurs concernés par la rivière et un plan de gestion et d'aménagement des Gorges a été établi (cf. carte 1). Cependant, les différentes rationalités à savoir les bonnes raisons d'agir pour les acteurs sur le territoire ont engendré des conflits persistants entre les différents usages et ont mené à une complexification des relations et de la gestion de certaines activités sur les Gorges.



¹⁵ Document 2 issu du Plan de Plan de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon

Le grand canyon du Verdon¹⁶ est le secteur situé entre le Point Sublime (Aiguines / Rougon) et la queue de la retenue de Sainte Croix. Sur ce secteur, 3 tronçons ont été identifiés, à savoir le tronçon n°2 du Couloir Samson, le n°3 qui débute à la fin du Couloir et se termine à la passerelle de l'Estellié et enfin le tronçon n°4 qui reprend de la passerelle de l'Estellié et se termine à l'Imbut¹⁷ (cf. carte 2).

Selon ce découpage, identifié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion des Gorges de 2010 (cf. carte 2), le Couloir Samson situé au démarrage du grand canyon s'étend du Point Sublime (Rougon/Aiguines) à l'aplomb du belvédère de La Carelle (La Palud / Aiguines). **C'est sur ce secteur d'une longueur de deux kms que va se concentrer cette étude.**

b. Les différentes composantes du territoire d'étude

- Espaces protégés et données concernant le patrimoine naturel du Moyen Verdon :
- ✓ Sites Natura 2000 :
 - site d'intérêt communautaire FR9301616-Grand Canyon du Verdon- plateau de La Palud au titre de la directive Habitat
 - zone de protection spéciale FR9312022 - Verdon au titre de la directive Oiseaux
 - une réserve géologique prenant en compte une grande partie de ces territoires
 - une réserve naturelle régionale sur le site de Saint-Maurin (La Palud)
- ✓ Site classé des grandes Gorges du Verdon (concerne également le patrimoine naturel au sens large car plutôt patrimoine paysager)
- ✓ 27 milieux naturels sont d'intérêts communautaires / cinq prioritaires
- ✓ Une flore remarquable, entre 2002 et 2005, 162 espèces remarquables ou protégées ont été recensées sur le site.
- ✓ Une faune remarquable :
 - 23 espèces de chauve souris dont neuf d'intérêt communautaire
 - 122 espèces de papillons dont 20 protégées ou considérées comme remarquables et trois d'intérêt communautaire
 - 43 coléoptères protégés dont quatre d'intérêt communautaire
 - **18 espèces de poissons dans le Moyen-Verdon, cinq espèces d'intérêts communautaires sont identifiés sur le site dont trois potentielles : Apron, Blageon, Chabot (potentielle), Barbeau méridional (potentielle), Toxostome (potentielle). L'Apron du Rhône est l'enjeu le plus important car il s'agit d'une**

¹⁶ NB : Également appelé parfois Gorges du Verdon

¹⁷ Cf. Carte 2

espèce en voie critique d'extinction. Une belle population est présente sur les tronçons 3 à 5. Un seul individu a pour l'instant été trouvé sur le tronçon 1.

- 36 espèces d'oiseaux présentes qui contribuent également à enrichir la biodiversité du site. 21 sont nicheuses de façon certaine. Sur ces 36 espèces 26 sont d'intérêt communautaire.

➤ Contexte règlementaire du Moyen Verdon :

- ✓ **arrêté inter-préfectoral des préfectures des Alpes de Haute Provence et du Var du 16 août 1996** portant sur les règlements particulier de police de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Fontaine L'Evêque, barrage de Sainte Croix du Verdon, dans les Alpes de Haute Provence et le Var. Renouvelé le 24 septembre 2009, **par l'arrêté 2009-1955.**
- ✓ **arrêté préfectoral n°96-1284 du 25 juin 1996** réglementant la navigation et la pratique des sports d'eau vive sur l'ensemble du réseau hydrographique du département des Alpes de Haute Provence (celui - ci pour horaires pêche).
- ✓ **l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1998** réglementant la pratique du *canyoning* notamment au niveau de la période de pratique, de la taille maximale des groupes et des qualifications des professionnels dans les Alpes de Haute Provence.
- ✓ **arrêté inter-préfectoral n°2012-2261** portant sur la création du zone de protection de biotope de l'Apron au grand canyon du Verdon, dans les départements des Alpes de Haute Provence et du Var, sur les communes de La Palud sur Verdon, Rougon et Aiguines.
- ✓ **arrêté préfectoral n°2014-1890003**, relatif à la randonnée aquatique au Couloir Samson dans le Verdon.

4. Contexte et objectifs du stage

a. Contexte du stage

L'une des actions définies dans le cadre du plan de gestion des Gorges consiste à mieux cerner la nature et le degré de fréquentation du grand canyon et à comprendre comment se traduit l'impact du piétinement humain sur la rivière dans ce secteur. C'est pourquoi le Parc du Verdon porte depuis 2014 une étude d'impact du piétinement prévue sur trois ans. L'IRSTEA d'Aix-en-Provence a accompagné le Parc pour définir le cahier des charges de cette étude et la Maison régionale de l'eau (MRE) a été choisie pour réaliser ce travail. Trois relecteurs scientifiques ont été choisis pour suivre les résultats de cette étude et adapter la méthodologie aux objectifs fixés chaque année : Gaït Archambaud de l'IRSTEA d'Aix-en-Provence, Alain Thiery de l'IRSTEA d'Avignon et Jean-Pierre Mounet de l'Université Joseph-Fournier de Grenoble. Les deux premières années ont consisté à établir le lien entre piétinement humain et richesse et diversité des invertébrés aquatiques au fil de la saison touristique. La dernière année doit permettre de mieux connaître les réservoirs biologiques d'invertébrés aquatiques et doit confirmer l'état des lieux du secteur d'étude avant le redémarrage de la saison touristique au printemps. Cette troisième année a également pour objectif de tenter de définir la capacité de charge du Couloir Samson, où de nombreuses pratiques de loisirs se superposent. Une gestion régulée se révèle donc nécessaire pour un bon déroulement des activités et un respect de la rivière. L'objectif est donc de compléter les indicateurs biologiques¹⁸ recueillis sur trois ans par des indicateurs socio-économiques¹⁹. Pour ce volet de l'étude, le Parc a demandé le soutien de Jean-Pierre Mounet, maître de conférences HDR (STAPS), sociologue et écologue au sein de l'Université Joseph Fournier Grenoble. Il est un des spécialistes français concernant les sports de nature et la gestion de site naturel.

Le Parc naturel régional du Verdon souhaite donc évaluer et définir la capacité de charge du Couloir Samson. Il convient donc d'en donner quelques définitions parmi les nombreuses existantes, afin de définir plus clairement ce qui sera recherché dans le cadre de ce travail.

¹⁸ Cf. Glossaire

¹⁹ *Idem.*

b. Définitions de la capacité de charge

La capacité de charge ou *carrying capacity* est un concept initié par les sciences de la nature. Cette notion est devenue un outil de gestion, un indicateur pour les écologues définissant la population maximale d'une espèce sur un habitat pour permettre le renouvellement des ressources naturelles. C'est donc un concept de limite de population sur un site pour préserver les ressources. En somme, cela reprend les idées de Malthus, l'accroissement de la population met en danger les ressources disponibles puisque ces dernières ne subissent pas une augmentation similaire. Cette notion sera alors reprise et remodelé dans les années 70 par les anglos saxons, ainsi que par le club de Rome, mais cette fois à l'échelle de population humaine et non plus spécifiquement à une espèce animale.

Comme nous le mentionnons précédemment, les années 70 représentent l'émergence d'un nouveau secteur d'activité, le tourisme. C'est également à cette période, qu'apparaît une volonté politique de changement dans nos rapports à la nature afin de préserver les ressources pour les générations futures. À travers le projet Brundtland, apparaît la notion de développement durable/ soutenable plutôt. Les pays anglosaxon doivent alors faire face à l'afflux de population touristique de plus en plus importante dans les espaces naturels. Réputé pour leur grand espaces, ce sont notamment les réserves indiennes qui sont ciblés par ce tourisme de masse. Ils décident alors de se doter d'un modèle de gestion ayant emprunté des caractéristiques du concept écologique.

Les anglos saxons sont donc des pionniers en matière de capacité de charges, on peut penser notamment au Parc National de Yellowstone aux Etats Unis.

Nous avons une petite idée de l'objectif de la capacité de charge mais quelle est sa signification ? Quel est son but ? Est ce un outil de gestion approprié pour tous les sites naturels ?

L'une des premières définitions de la capacité de charge, la première concernant les activités de loisirs, a été caractérisée par Wagar, (Wagar, 1964 in Graefe, 1989, 451), comme étant le "niveau d'utilisation récréationnelle auquel un site peut résister tout en fournissant une qualité durable de loisirs"²⁰.

²⁰ MOUNET J-P., " L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain ", *Les Cahiers Espaces*, n° 67, 2000, p. 216-225, p. 217

Pour la FNNPE, c'est " la capacité d'un écosystème à perdurer et à permettre des utilisations humaines spécifique ou des activités sans qu'elles exercent d'effets négatifs sur lui"²¹."

Clark J. quant à lui présente comme "un certain seuil d'activité touristique au-delà duquel l'environnement va subir des dégradations y compris les habitats naturels", il ajoute que la capacité de charge définie comme le nombre de visiteurs ou quota est plus un jugement basé sur le niveau de changement acceptable pour ce qui concerne la durabilité des ressources, la satisfactions des utilisateurs et l'impact socio-économique."

Le PNUE définit la capacité de charge comme étant "le nombre maximum de personne qui peuvent se rendre dans une destination touristique au même moment, sans provoquer de destruction de l'environnement physique, économique, et socio-culturel et une diminution de la satisfaction de la clientèle"²².

Toutes ces définitions ont en commun de présenter la capacité de charge comme un seuil au delà duquel l'environnement peut être détérioré, détruit. Un niveau de fréquentation qu'un site peut supporter sans que les impacts sur son écosystème soient irréversibles, et sans que le bien être de la population ou la qualité de visite/intérêt des visiteurs n'en soient affectés.

Cette notion se distingue de la capacité d'accueil. Celle-ci, s'apparente plutôt à la capacité d'hébergement, soit le nombre de lits disponibles sur le territoire pouvant accueillir des visiteurs. Cette capacité peut être élargie à la restauration, ou à l'offre des pratiques proposées sur le territoire concerné. Cependant certains auteurs assimilent ces deux notions pour donner la primauté à celui de capacité d'accueil. C'est notamment le cas d'Anne Vourch, pour qui la capacité d'accueil "traduit une vocation patrimoniale et sociale des sites"²³. D'après elle, "l'accès à ces sites ne doit pas se fonder sur une politique malthusienne considérant le visiteur comme un pollueur dont la présence serait tout juste tolérée mais bien au contraire répondre à une forte demande sociale du public, dans des conditions préservant la qualité du site et la qualité de l'expérience du visiteur . Il s'agit de donner accès au plus grand nombre possible de visiteurs, sachant qu'il n'est justement pas possible d'accueillir tout le monde au même moment, au même endroit"²⁴.

²¹ IZABEL Y., *Les méthodes d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques*, Working paper en gestion de l'environnement, 2003, 114 p., p. 31

²² *Idem*.

²³ VOURCH A., *La capacité d'accueil, une notion essentielle dans les sites naturels*, Espaces n°166, Décembre 1999, 5p., p. 2

²⁴ *Idem*.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que la capacité de charge, répond à différentes caractéristiques propres à chaque site. On peut les délimiter en trois composantes, que l'on retrouve dans les définitions de cette notion, à savoir :

- la capacité physique/biologique
- la capacité sociale/psychologique
- la capacité économique/juridique/politique

Il semble donc y avoir consensus sur la définition de la capacité de charge généralement, mais il y a beaucoup plus de scepticisme quant à son application et son utilisation comme outil de gestion ou sur les paramètres à prendre en compte pour calculer le seuil à ne pas dépasser²⁵.

Pour Wagar par exemple, la capacité de charge est un outil efficace pour la gestion des pâturages ou des zones de pêche. Cependant pour définir une capacité de charge sur une activité de sport de nature, la tâche est beaucoup plus ardue, car selon lui le loisir est une expérience psychologique, donc la qualité de la pratique est dépendante autant du site, que des attentes du visiteurs ou de la qualité de la prestation etc²⁶. Ensuite la capacité de charge est spécifique à chaque site. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de méthode universelle qui saurait être applicable à l'ensemble des sites concernés par la "sur-fréquentation".

L'expérience en ce qui concerne la capacité de charge dans les destinations touristiques est encore très limitée dans les pays européens.

c. Objectifs du stage et attentes du PNR

Cette étape a pour objectif de définir les différents indicateurs du terrain d'étude. Ces indicateurs doivent permettre de répondre aux objectifs et buts fixés par les gestionnaires, afin d'élaborer la capacité de charge du site.

Pour permettre à cette étude d'aider à définir de la capacité de charge, celle ci doit d'abord répondre à un certain nombre de questionnement étroitement lié aux indicateurs étudiés. Les premières interrogations de ce stage se sont portées sur les problématiques du Couloir Samson, à savoir, quelle est la fréquentation actuelle du site et à partir de quel niveau de

²⁵ IZABEL Y., *Les méthodes d'évaluation...*op.cit.

²⁶ WAGAR A., *Recreational Carrying Capacity Reconsidered*, Journal of Forestry, Vol.72, n°5, May 1974, p. 274-278., p. 274

fréquentation l'organisation des activités de loisirs devient elle difficile ? Comment est elle perçue par les visiteurs et les encadrants ?

Le second point qui intéresse cette enquête est de connaître l'évolution des activités d'eau vive, notamment de la randonnée aquatique dans le Verdon. Comment ont évolué les activités d'eau vive sur le Verdon ? Quelle est la situation des professionnels de l'eau vive ? Ces questions permettent d'étudier les aspects économiques et de voir si ce secteur d'activité se porte bien au vu de l'évolution du nombre de structures sur le territoire, des salariés employés, des retombées économiques directes de ces compagnies. Ces questions soulèvent une interrogation essentielle, qui est l'objectif principal de la capacité de charge, à savoir comment améliorer la gestion du site ? En prenant en compte notamment, la perception des usagers, l'amélioration des transports, à partir de quel niveau de fréquentation peut on assurer une viabilité économique à ces activités etc.

Enfin il semble que ce site et le Moyen Verdon sont des espaces où il y a une concentration d'usages multiples et donc des conflits entre les usagers. Pour définir un seuil de fréquentation sur un grand site naturel, il est nécessaire que le dialogue soit noué et qu'une bonne communication soit établie. Au vu des premières lectures et des retours des premiers entretiens, on peut se demander comment est gérée la gestion concertée entre les acteur/usagers de la rivière Verdon ?

II. Méthodologie

1. La recherche bibliographique

Afin de répondre aux attentes de la commande de stage et de pouvoir commencer à définir la capacité de charge du site, trois types d'outils ont été utilisés. L'analyse a commencé par le recueil de données à l'aide d'une bibliographie sur la capacité de charge et sur le contexte du territoire, englobant aussi bien des documents officiels tel que les arrêtés préfectoraux que des comptes rendus de réunion etc. Cette première étape a permis de s'imprégner du sujet, de saisir le fonctionnement du Parc Naturel Régional et de cibler les problèmes présents sur le site du Couloir Samson. Toutefois l'essentiel de cette partie a consisté à chercher et dépouiller la bibliographie concernant la capacité de charge, sa définition, la méthode d'évaluation et ses critiques. Elle a aidé à cibler les indicateurs appropriés pour définir la capacité de charge du site. Les indicateurs ont été présélectionnés à partir du contexte du territoire, ainsi il semblait nécessaire de connaître par exemple les indicateurs de mobilités (lieu de rendez vous, moyen de transport, nombre de stationnement) etc. Au départ de l'enquête, une vingtaine d'indicateurs ont été choisis²⁷. Toutefois les contraintes de temps et d'accessibilité à certaines données ont induit que certains indicateurs ne pourraient être étudiés. Sur les vingt indicateurs présentés en Annexe 1, douze ont été étudiés. Les indicateurs qu'il n'a pas été possible de traiter sont essentiellement les indicateurs économiques, le nombre de baigneurs sur le site car la pose d'un appareil photo sur le site n'a pu être effectuée et la perception des populations locales. Après avoir sélectionnés ces indicateurs, avec le Parc, le troisième temps de travail a été consacré à la réalisation d'entretiens auprès des acteurs du territoire concernés par la gestion de la rivière Verdon et plus particulièrement du site Couloir Samson.

2. La méthodologie qualitative : les entretiens semi-directifs

Dans le cadre de la définition de la capacité de charge du site, il est important de recueillir les représentations des acteurs et leurs rationalités, leurs bonnes raisons d'agir. Pour ce faire la méthodologie s'est dirigée vers des entretiens semi-directifs auprès des acteurs du territoire du Moyen Verdon.

L'entretien semi-directif est le type d'entretien le plus courant. Il commence par l'énonciation d'une thématique générale. Le chercheur est plus présent dans la discussion,

²⁷ Cf. Annexe 1 - Partie I

notamment parce qu'il a prévu à l'avance la liste des thèmes qui doivent être abordés au cours de la discussion. Si l'enquêté n'aborde pas les sous-thèmes prévus, la grille d'entretien permet à l'enquêté d'intervenir, et de recadrer la discussion.

Cette méthode est sans doute la plus pratiquée car elle a un double avantage. Elle permet d'obtenir des réponses assez détaillées mais aussi de pouvoir comparer les entretiens entre eux étant donné que tous abordent les mêmes thématiques.

Ces entretiens ont pour intérêt de permettre à l'enquêté de parler du sujet plus librement et sur un temps long. Ils ont également l'avantage de générer des réponses riches et détaillées de la part de l'enquêté. Ces avantages offrent la possibilité à l'enquêteur d'accéder à beaucoup plus d'informations mais également de recadrer son interlocuteur durant l'entretien pour revenir sur un ou plusieurs thème(s) non abordés.

Les entretiens ont été enregistrés dans leur intégralité, avec l'accord des personnes interrogées, sous réserve de respecter leur anonymat. Sur l'ensemble des entretiens réalisés, un seul enquêté n'a pas souhaité être enregistré, ce qui a limité la retranscription complète de cet entretien. L'ensemble des entretiens a été retranscrit pour pouvoir mener une analyse thématique et pour permettre une analyse lexicale pour la suite de l'étude.

a. Le choix des interrogés

Il aurait été intéressant de rencontrer la population locale pour accéder à leurs représentations sur la gestion du Moyen Verdon et plus particulièrement du Couloir Samson. Toutefois il a semblé plus pertinent pour débiter cette étude de recueillir l'ensemble des voix des gestionnaires, administrateurs et usagers du site. Ceci dans l'intérêt d'avoir des réponses le plus diversifiées possibles. Bien évidemment, il était compliqué d'interroger l'ensemble des professionnels de l'eau vive et cela n'aurait eu aucun intérêt. Chaque acteur possède sa propre raison d'agir, sa propre pratique, motivation, représentation. Les professionnels de l'eau vive du Moyen Verdon sont représentés par deux syndicats de professionnels sur le Verdon : le GPSEVV et le SPGC.

Ces deux groupes n'ont pas le même regard sur le sujet, et dans chacun de ses groupes se trouvent des personnes favorables à une réglementation alors que d'autres à l'inverse s'y opposent.

Par facilité géographique, au vu de leurs situations et de leurs disponibilités, les enquêtes qualitatives ont d'abord débuté auprès des professionnels de Castellane. La majeure partie d'entre eux ne commencent la saison qu'à partir du mois de Juillet. Ils étaient donc plus disponibles au mois de Mai et Juin. Cette période a également été consacrée à la prise de rendez vous téléphoniques et à l'envoi de mails auprès des responsables administratifs concernés par la gestion du Moyen Verdon. Du 23 Mai au (19 ou 26 Juillet), 23 acteurs ont été interrogés, pour un total de 21 entretiens puisque trois d'entre eux ont été des entretiens groupés. Voici la liste des personnes interviewées pour cette enquête :

- 11 professionnels de l'eau vive et du *canyoning* : 9 à Castellane et 2 à La Palud
- 2 maires, la commune de Rougon et celle de Castellane
- Le sous préfet de Castellane
- Le chef de service environnement et risque de la DDT 04
- 2 agents de l'ONEMA 04
- 2 représentants du Conseil Départemental 04, un chargé des sports de nature, animation CDESI PDESI et un technicien randonnée au service environnement
- 1 chargée de mission, animation du pôle sports de nature, conflits d'usage au sein du PNR Verdon
- 1 interlocutrice EDF
- 1 inspectrice de la jeunesse et sports, chef de service animation et développement et lien social, DDCSPP
- 1 délégué syndical de la fédération de pêche du VAR, AAPPMA

Cet échantillonnage a permis d'interroger une grande majorité des acteurs concernés par la gestion du site. Toutefois, ces acteurs se concentrent en majorité sur le département des Alpes de Haute Provence. Le personnel administratif du Var n'a pas été contacté, tout comme les professionnels des Alpes Maritimes, d'Aiguines ou encore des Salles sur Verdon.

La DREAL a été contactée mais n'étant pas réellement concernée par ce site, nous avons convenu de ne pas nous rencontrer. Le chargé de mission était un tout nouvel arrivant dans le service et bien que très intéressé par cette étude, il a eu la franchise de dire qu'il n'avait pas d'informations sur le sujet. La fédération de pêche du 04, l'Agence Régionale de l'Eau et la municipalité de La Palud n'ont pas donné suite aux mails envoyés.

b. La grille d'entretien

Après avoir ciblé les enquêtés, liste préalablement fournie par Anne Ferment, chargée de mission Natura 2000 au sein du Parc Naturel Régional du Verdon, la grille d'entretien a été élaborée. Cette grille permet de cadrer l'enquêté pendant la durée de l'interview autour des thèmes préalablement sélectionnés comme objectifs de recherche. L'entretien aborde notamment la représentation du territoire, les pratiques, les usages, les normes, etc. Ces thématiques sont ensuite divisées en sous thèmes, qui présentent plus précisément le discours des personnes interrogées.

L'entretien semi-directif laissant libre court à la parole de l'enquêté, ce dernier peut être amené à parler de thèmes qui n'ont pas encore été abordé dans l'entretien. C'est donc à l'enquêteur de s'adapter au discours de son interlocuteur et de le recadrer s'il prend un axe diamétralement opposé de l'objet d'étude²⁸.

Cette enquête qualitative a également été complétée par des journées de formation et des réunions avec les acteurs du territoire.

- une réunion le 2 Mai avec les représentants de la fédération de canoë-kayak (FFCK), de *canyoning* et d'escalade (FFME), le syndicat national des guides professionnels du canoë kayak (SNGPCK), le président du GPSEVV, Anne Ferment tutrice de stage, chargée de mission Natura 2000. Cette réunion a eu pour objectif de faire un état des lieux sur la problématique du Couloir Samson et de présenter les potentiels indicateurs sur lesquels le stage allait porter.
- une réunion le 25 Avril, à Hyères Parc National de Port Cros, pour discuter de la capacité de charge et des indicateurs économiques avec la stagiaire en charge de cette étude pour le Parc National de Port Cros.
- un Colloque à Marseille Colloque le 27 Avril sur la pisciculture, le poisson au regard des sciences, 6ème édition, Faculté Marseille Saint Charles. Les chercheurs ont présenté leurs travaux de recherche en halieutique et ichtyologie, encadré par les étudiants en médiation scientifique de la faculté. Etaient présent l'ONEMA, EDF, l'IMBE, la MRE, l'IRSTEA, l'IRD etc.
- une matinée d'observation des prélèvements de la MRE pour l'étude de l'impact du piétinement humain sur les micro-invertébrés.

²⁸ Cf. Annexe 2- Partie I

- une réunion le 3 Juin avec les agents du Parc Naturel Régional du Verdon, des élus de la CCMV et du Pays A3V, concernant le projet espace valléen, où un atelier a été consacré à l'OGS et à l'aménagement des belvédères le but étant de définir : les problématiques, les attentes et les propositions en vue de trouver des solutions à la problématique de la saisonnalité, de la saturation de la fréquentation sur une courte période et d'améliorer la circulation sur la route des Gorges.

- réunion le 20 Juin du comité de gestion EDF, où étaient présents les responsables des barrages de Castillon-Chaudanne, un agent du Parc du pôle eau, le président de la CLE, le sous préfet du département et les professionnels de l'eau vive, concernant la situation des lacs du Verdon, la gestion pluriannuelle des barrages et l'évolution des précipitations depuis Octobre 2015. Cette réunion a pour objectif de présenter et d'expliquer aux professionnels la situation pour EDF par rapport aux lâchers d'eau de l'été 2016.

3. L'analyse des entretiens

L'analyse des entretiens a été effectuée en trois temps. Tout d'abord une analyse thématique a été effectuée pour chaque entretien. À l'aide de la grille d'entretien, des thèmes et sous thèmes ont été déterminés et disposés sous la forme d'une grille d'analyse thématique, en suivant la ligne directrice de cette étude. Cette méthode permet, grâce à des extraits d'entretiens de venir appuyer les thématiques étudiés, de dégager les représentations des acteurs et leurs connaissances sur le sujet. Une fois cette première analyse terminée, il est possible de créer un arbre thématique général, composé des différentes citations et représentations de l'ensemble des entretiens²⁹.

4. La méthodologie quantitative

Dans la démarche de définition de la capacité de charge, il est essentiel de prendre en compte les perceptions des visiteurs par rapport à la gestion du site et à sa fréquentation. Ainsi, l'enquête qualitative est tout à fait adéquate pour mettre en chiffre un phénomène, connaître son ampleur et son évolution. La méthode statistique permet également de mettre en évidence que deux variables peuvent être dépendantes. Il y a deux types de variables : la variable dépendante et la variable explicative, idée que la première dépend souvent de la deuxième. La première phase de cette méthode consiste à élaborer une base de données où les colonnes sont les variables et les lignes correspondent aux individus. Les

²⁹ Cf. Annexe 3 - Partie I

questions posées sont censées répondre aux objectifs et hypothèses formulées en amont de l'enquête. Une fois cette base de données créée, la seconde étape consiste à administrer les questionnaires. Pour cette étude deux modes d'administrations ont été sélectionnés.

a. Mode d'administration

Comme il était difficile d'accéder à la clientèle des professionnels de l'eau vive après l'activité, à cause de leurs rotations et d'un temps limité sur le parking du site, un accord a été passé avec eux pour qu'ils fassent passer les questionnaires sur le chemin du retour dans la navette, puisque le trajet dure entre 20 à 40 minutes selon la circulation. Il a également été proposé de laisser des questionnaires à disposition sur les bases des professionnels, lieu où les clients peuvent se changer et discuter avec les guides. 500 questionnaires ont ainsi été transmis au professionnels dont 250 en anglais. Ces questionnaires ont donc été auto-administrés, les clients ont remplis eux même les questionnaires.

De mon côté, je me suis donc concentré sur la baignade. La décision s'est portée sur une population mère correspondant aux pratiquants de la randonnée aquatiques et aux baigneurs. Cependant les baigneurs sont souvent des randonneurs, des grimpeurs ou des curieux, on peut donc englober les usagers du site dans la population mère. L'administration de ces questionnaires a été faite en face à face.

b. L'échantillon et période de d'administration

La procédure pour l'échantillonnage s'est faite de façon aléatoire puisque la population mère est essentiellement touristique et pour le moins inconnue. Il a donc été nécessaire de choisir les personnes interrogées de manière hétérogène. La phase d'administration des questionnaires s'est déroulée à partir du mois Juillet, période à laquelle la fréquentation commence à être importante mais relativement supportable et de terminer l'administration des questionnaires le 15 août, journée la plus fréquentée de la saison. En somme, les deux semaines d'août sont censées être les semaines où la fréquentation est saturée. L'administration des enquêtes quantitatives sur des périodes de fréquentation différentes que sont Juillet et Août dans le Verdon, était un choix stratégique pour comparer le profil du juilletiste et de l'aoûtien. Les professionnels de leur côté ont terminé l'administration des questionnaires le 18 août.

Voici un tableau récapitulatif de l'administration des questionnaires :

Tableau 1 – Planning de l'administration des questionnaires

Jour d'administration	Heures d'administration Questionnaire baignade	Questionnaires effectués auprès des usagers du site	Questionnaires administrés Randonnée Aquatique	Total de questionnaires réalisés
11.07.16	13h30-14h30	1		1
12.07.16	16h10-17h45	5	3	8
13.07.16	14h40-17h30	7	4	11
16.07.16	13h55-15h50	7	1	8
17.07.16	12h30-15h	8		8
18.07.16	15h-17h05	7		7
19.07.16	16h20-18h	14	4	18
20.07.16			7	7
23.07.16			1	1
25.07.16	15h25-16h30	4	2	6
27.07.16	13h55-17h10	10	1	11
28.07.16	15h50-17h50	11	2	13
29.07.16	15h45-17h45	6	1	7
31.07.16	14h10-15h40	7	2	9
Total d'heures	23h25			
01.08.16			5	5
03.08.16	17h-19h	7	1	8
04.08.16	15H25-17h35	8	2	10
05.08.16	13h-15h30	9	2	11
06.08.16			3	3
07.08.16			1	1
08.08.16	17h-18h45	9	3	11
09.08.16			1	1
11.08.16	14h40-16h35	6	4	10
12.08.16	15h30-17h10	7	3	10
13.08.16	15h50-17h40	8		8
14.08.16	14h25-16h	8		8
15.08.16	15h30-17h	10		10
18.06.16			2	2
Total d'heures	16h55			
TOTAL	40h20	159	55+13*	214+13 = 227

* 13 questionnaires ont été administrés par les professionnels mais les dates sont manquantes.

Au total 21 jours ont été consacrés à l'étude de terrain, répartis sur les mois de Juillet et d'Août. Le nombre d'heure dédié à l'administration des questionnaires correspond à 40h20. Durant cette période, 159 personnes ont été interrogées. De leur côté les professionnels ont rendu 88 questionnaires. Ce point sera abordé dans la question des limites et des contraintes de cette enquête.

La grille de questionnaire³⁰ correspond aux attentes et objectifs fixés avec le PNR, à savoir :

- identifier le type de pratiques des visiteurs
- identifier le type de visiteurs
- comment perçoivent ils la fréquentation
- ont ils eu des difficultés à stationner
- qualité pratique pour la randonnée aquatique
- connaissance normes/ site
- type d'hébergement, durée du séjour et budget

5. L'analyse des questionnaires : des analyses descriptives

Une fois l'administration des questionnaires effectuée et les enquêtes récupérées auprès des professionnels, l'ensemble des réponses ont été insérées dans une base de données. Pour cela, le logiciel de traitement de données SPSS a été utilisé. Dans un premier temps il a fallu définir le type de variable à savoir numérique, nominales, la date etc. Cette étape est ce que l'on qualifie de codification du questionnaire. Un nom et une étiquette ont été attribués à la variable correspondant à la question de l'enquête. Pour faciliter l'analyse, les questions étaient majoritairement fermées³¹. Dans la colonne valeur, qui correspond aux différentes réponses possibles, celle ci ont été classées de façon ordinale. Les mesures de ces variables sont donc ordinales. Pour les variables comme la date par exemple, la mesure définit est une échelle. En ce qui concerne les variables définis comme une chaîne soit les questions ouvertes, une mesure nominale a été choisit. Une fois la codification terminée, comme l'illustre la figure ci dessous, les données ont donc été saisies. L'analyse de cette enquête est une analyse descriptive. Dans la rubrique analyse, une sous rubrique effectif permet de présenter les résultats d'une variable sous forme de graphique. L'analyse contient également l'effectif de réponses, de réponses manquantes et l'écart type de celles ci. Il est également possible d'analyser plusieurs données à partir d'un tableau croisé, comme c'est le cas par exemple pour le tableau qui traite de la durée des séjours et les budgets des visiteurs (cf. graphique 6). L'analyse s'est ensuite portée sur les variables faisant l'objet d'un intérêt pour l'étude, à savoir la perception de la fréquentation par les visiteurs, leurs motivations de venir visiter ou pratiquer des activités sur ce site, leurs perceptions par rapport aux stationnements ou à l'aménagement du site etc.

³⁰ Cf. Annexe 4 - Partie I

³¹ *Idem.*

Données 1 - Présentation du logiciel SPSS : étape de codification

codification samson.sav [Ensemble_de_données1] - IBM SPSS Statistics Editeur de données

Fichier Edition Affichage Données Transformer Analyse Marketing direct Graphes Utilitaires Fenêtre Aide

	Nom	Type	Largeur	Décimales	Etiquette	Valeurs	Manquant	Colonnes	Align	Mesure	Rôle
1	activites	Numérique	8	0	quelles activite...	{1, RA}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
2	activ	Numérique	8	0	avez vous déjà ...	{1, jamais}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
3	niveau	Numérique	8	0	quel niveau de ...	{1, débutant...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
4	motivation	Numérique	8	0	quel a été la m...	{1, découvrir...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
5	frequentation	Numérique	8	0	comment avez ...	{1, faible}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
6	freq1	Numérique	8	0	vous a posé pr...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
7	freq2	Numérique	8	0	vous a gêné da...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
8	freq3	Numérique	8	0	vous a gêné da...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
9	stationnement	Numérique	8	0	avez vous eu d...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
10	revenir	Numérique	8	0	projetez vous d...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
11	sioui	Numérique	8	0	si oui pour quoi?	{1, act aqua...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
12	recommand...	Numérique	8	0	recommanderie...	{1, oui}...	Aucun	8	Droite	Ordinales	Entrée
13	encadrement	Numérique	8	0	qualité encadre...	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
14	eau	Numérique	8	0	qualité eau	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
15	environnement	Numérique	8	0	qualité environn...	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
16	securite	Numérique	8	0	sécurité	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
17	durée	Numérique	8	0	durée activit...	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
18	rapport	Numérique	8	0	rapport qualité ...	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
19	ambiance	Numérique	8	0	ambiance	{1, excellent...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
20	reco	Numérique	8	0	recommanderie...	{1, oui}...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
21	prix	Numérique	8	0	prix prestation	{1, 24 euros...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
22	reservation	Numérique	8	0	comment avez ...	{1, sur plac...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
23	structproxi	Numérique	8	0	proximité du lie...	{1, oui}...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée
24	structprix	Numérique	8	0	prix	{1, oui}...	0	8	Droite	Ordinales	Entrée

Affichage des données Affichage des variables

6. Le comptage des véhicules en stationnement sur le site

Cette partie du travail a été réalisée en collaboration avec les écogardes. Un tableau récapitulatif, des heures de comptages et du nombre de stationnement et de stationnement gênant est présent en annexe³². Les écogardes ont réalisé ces comptages deux jours par semaine sur la période Juillet/Août. En complément, du temps d'administration des questionnaires, nous avons effectué un comptage des véhicules deux fois dans la journée lors de l'arrivée et du départ sur le site et environ quatre à six fois par semaine en fonction des lâchers d'eau. Généralement, l'administration des questionnaires n'a pas été effectuée les jours de lâchers d'eau car la randonnée aquatique n'est pas praticable, à l'inverse du raft sur le tronçon Castellane-Point Sublime, au vu du niveau d'eau d'environ 14m³/s.

³² Cf. Annexe 5 - Partie I

7. Les limites méthodologiques

a. Les limites bibliographiques

Les limites bibliographiques de cette étude porte sur le manque d'apport de la bibliographie nord-américaine sur les *carrying capacity*. Il est vrai que ce travail s'est principalement consacré à la littérature française notamment des rapports critiques concernant la capacité de charge sur les grands sites naturels et ses limites. La plus grande partie de la recherche a également été de comprendre comment mettre en place la définition des indicateurs et donc de définir la capacité de charge. Beaucoup de temps a donc été perdu dans l'étude de la méthodologie de ce concept. Ainsi les références anglaises ont été mises de côté, toutefois ces dernières sont tout de mêmes présentes en référence dans les articles de la bibliographie de l'étude.

b. Les limites de la méthode qualitative

Dès le départ, le fait de devoir réaliser des entretiens auprès des acteurs de la gestion du Verdon avait ses contraintes. Tout d'abord, il faut rappeler que le Parc Naturel Régional du Verdon est composé de deux départements, il y a donc double compétence sur ce territoire. Les agents techniques et administratifs sont concernés aussi bien du côté Var que du côté Alpes de Haute Provence. Le but des entretiens semi-directifs n'est pas d'être exhaustif mais représentatif. La première limite de cette étude est le fait qu'elle se cantonne majoritairement à des enquêtes auprès des personnes des Alpes de Haute de Provence. En effet, les représentants du Var n'ont pas été interrogés hormis la fédération de pêche, puisque celle de Castellane n'a pas répondu à la demande d'entretien. Ainsi, l'enquête aurait pu être complétée par des entretiens auprès de la préfecture du Var, ou encore auprès de l'ONEMA etc. Il en va de même pour les socio professionnels. Le choix des entretiens s'est donc principalement porté sur les acteurs installés sur la région de Castellane et de La Palud. Cependant, d'autres compagnies qui proposent des prestations sur le site du Couloir Samson sont également présentes sur le Bas Verdon ou encore sur les Alpes Maritimes. Ces entretiens n'ont pas été réalisés faute de temps et par méconnaissance de ces compagnies.

c. Les limites de la méthodologie quantitative

Dès l'administration des questionnaires et surtout à la fin, lors de la réception de ces derniers auprès des professionnels de l'eau vive, une limite est très vite apparue : le nombre de questionnaires n'était pas assez important. Pour avoir un résultat représentatif, il aurait fallu atteindre un quota de 500 questionnaires auprès des usagers du site qui aurait pu représenter 250 questionnaires pour la randonnée aquatique et 250 pour la baignade ou 350 pour la randonnée aquatique et 150 pour la baignade. Cependant, comme le relevé ci dessous le démontre, seulement 227 questionnaires ont été administrés, soit moins de la moitié de ce qui était attendu. Il était convenu avec les professionnels que ces derniers administreraient les questionnaires à leur clientèle et que les questionnaires auprès des baigneurs seraient réalisés sur le site. Au vu du nombre de compagnies sur le territoire supérieur à 40, il était possible d'imaginer que si dix compagnies jouaient le jeu et distribuaient deux questionnaires par jour, un objectif de 100 questionnaires par semaine serait atteint. Mais en connaissance de l'organisation des professionnels, il semblait peu plausible que 100 questionnaires par semaine soit réalisés mais 500 questionnaires en un mois semblaient largement réalisables.

D'après le retour des guides, l'administration des questionnaires prenait trop de temps et ces derniers étaient trop compliqués. Toutefois, sur le terrain l'administration auprès des baigneurs était d'environ sept minutes par questionnaire. Le trajet du Couloir Samson, jusqu'à Castellane étant de 20 km approximativement et au vu de la circulation estivale, la durée du trajet est d'environ 30 minutes. Il est vrai que certaines compagnies ne ramènent pas les clients à leurs bases mais sur un lieu de rendez vous, situé soit au camping de Carajuan, soit un peu après celui ci. Ces points de rendez vous sont situés à environ sept kms et dix kms du site. Il est donc largement possible d'administrer un questionnaire sur ce trajet.

L'autre limite à cette enquête est l'administration elle même. Le questionnaire auto-administré a comme difficulté les non réponses à certaines questions. Cette limite est ressortie à de nombreuses reprises lors des questionnaires auto-administrés, par exemple la date pour 13 d'entre eux ou plus souvent le budget du séjour etc.

d. Les limites et contraintes des indicateurs

Les objectifs de l'analyse sont de répondre aux attentes fixées par le stage. Toutefois, ces résultats sont dépendants des indicateurs mis en place et des données qu'il a été possible de recueillir. Ainsi, certains indicateurs n'ont pu être abordés au cours du stage soit par manque de données ou difficulté d'accès à celles-ci notamment en ce qui concerne les données économiques telles que les chiffres d'affaires des compagnies ou encore les retombées économiques des activités d'eau vive sur le Moyen Verdon. Les autres indicateurs n'ont pu être abordés faute de temps.

Les indicateurs qui ont pu être traités sont donc les données concernant la fréquentation dans une certaine mesure, les textes réglementaires en vigueur sur le site, les comptages des stationnements des véhicules effectués durant la période estivale, le nombre de compagnies et leurs salariés obtenues par le secrétaire du GPSEVV et le président du Syndicat des professionnels de La Palud, les représentations des professionnels par rapport à la gestion de ce site obtenues grâce aux entretiens semi-directifs, la représentation des visiteurs à l'aide des questionnaires ainsi qu'une valeur moyenne de leur consommation sur le territoire.

III. Résultats

1. La fréquentation du Couloir Samson

a. L'évolution de la fréquentation

L'un des objectifs majeurs de ce stage, est de définir ou du moins de percevoir l'évolution de la fréquentation des visiteurs sur le site du Couloir Samson. Bien que le travail du stage n'ait pas consisté à effectuer des comptages de pratiquants de randonnée aquatique ou de visiteurs sur le site, le travail effectué par Léa Meilleurat stagiaire du PNRV en 2014 et grâce aux données des éco-compteurs du CD 04, donne un aperçu de la fréquentation globale sur le site ainsi que du nombre de pratiquants de randonnée aquatique sur ce secteur de la période allant du mois de Juillet à la fin du mois d'Août.

Les données de comptages du stationnement effectués cette année ainsi que l'arrêté préfectoral, qui limite la fréquence de passage et le nombre de personnes par groupes pratiquants la randonnée aquatique, peuvent également permettre de visualiser une moyenne de la fréquentation du site.

En 2012, le groupement des professionnels de Castellane a employé une personne pour comptabiliser les randonneurs aquatiques sur la période Juillet/Août dans le Couloir Samson. Le comptage recense environ 12 000 personnes d'après le pôle activité sport de nature du Parc. Toutefois, le groupement des professionnels ne souhaite pas divulguer la totalité du comptage. Il est donc difficile d'avoir un chiffre précis.

En 2014, Léa Meilleurat a effectué une étude sur la fréquentation de la randonnée aquatique sur le Couloir Samson et sur le cheminement emprunté par les professionnels. Elle a compté 4554 personnes en 85 heures d'observation, ce qui donne par extrapolation les jours où la pratique de la randonnée aquatique est possible (lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche) du 1^{er} juillet au 31 août une fréquentation du Couloir Samson à environ 10 000 personnes :

- 700 pers en Juin
- 4700 pers en Juillet
- 4400 pers Août
- 500 pers Septembre

b. L'arrêté préfectoral encadre l'activité randonnée aquatique

Il n'y a pas de données de comptage pour cet été (l'été 2016), cependant il est possible de calculer le nombre de personne pouvant normalement pratiquer la randonnée aquatique sur la période Juillet/Août. En effet l'arrêté préfectoral n°2014 - 1890003, relatif à la réglementation de la randonnée aquatique sur le Couloir Samson, stipule que cette activité "est autorisée de 9h à 17h". Le nombre de personne par groupe ne doit pas excéder huit personnes, plus le guide. Ce qui signifie que six groupes de neuf personnes sont censés passés par heure. Si on multiplie ces 54 personnes qui passent par huit heures soit le nombre d'heure où l'accès au site est autorisé alors cela fait un total de 432 passages journées, avec un cadencement à 10 minutes. Ainsi pour le mois de Juillet 2016, où il y a eu huit jours de lâchers d'eau, il y a donc eu 23 jours de randonnée aquatique. Ce qui veut dire que pour le mois de Juillet, 9936 personnes sont censés avoir pratiqués cette activité dans le Couloir Samson.

Cependant pour le mois d'Août l'arrêté préfectoral a été modifié³³ pour les 15 premiers jours du mois, après demande effectuée par les professionnels auprès de la préfecture. Il y a eu neuf jours de lâchers d'eau : deux sur les 15 premiers jours du mois et donc sept sur la dernière quinzaine. Ce qui signifie qu'au vu de l'arrêté préfectoral, avec un cadencement à sept minutes, 7956 passages ont pu avoir lieu. Il faut rajouter à cela, les neuf autres jours de la fin du mois où le cadencement est repassé à dix minutes, ce qui donne un nombre de passages équivalent à 3888, additionné à ceux des 15 premiers jours, cela fait la somme de 11 844 passages pour le mois d'Août.

Ci dessous, un tableau récapitulatif pour mieux visualiser le nombre de passage accepté par l'arrêté préfectoral du Couloir Samson :

³³ Cf. Annexe 1 - Partie II

Tableau 2 – Nombre de passage autorisé par l'arrêté préfectoral du Couloir Samson pour l'été 2016

	Nombre de jours d'eau (raft)	Nombre de jours de randonnée aquatique	Cadencement	Total de passages par jour autorisés par l'arrêté	Total de passages correspondant à l'arrêté préfectoral encadrant la randonnée aquatique
Juillet	8	23	10 min	432	9 936
01/08/16-15/08/16	2	13	7 min	612	7 956
16/08/2016-31/08/16	7	9	10 min	432	3 888
Août	9	22			11 844
Juillet/Août	17	45			21 780

Il faut bien sûr relativiser ces données, celles-ci ne correspondent pas au nombre de passages exact qu'il y a eu cet été sur le Couloir Samson, mais au nombre de passages autorisé par la loi. Toutefois, on peut penser que ce chiffre n'est pas loin de la réalité pour plusieurs raisons. Premièrement, en s'appuyant sur les chiffres des éco-compteurs du Conseil Départemental de 2009/2010, on peut remarquer qu'entre le nombre total de randonneurs effectuant la traversée intégrale (15 000) et le nombre de passage sur l'extrémité du Couloir Samson (43 000), on obtient un nombre de passage équivalent à 28 000 personnes pour la période Juillet/Août. Si on prend également la moyenne de passage journalier en 2009, pour l'intégralité de la traversée le nombre est de 230 et pour l'extrémité du Couloir Samson il est de 670. Ceci signifie que 440 personnes passaient uniquement sur le secteur du tunnel du Baou. On sait que la majorité des passages sur ce secteur correspond à des randonneurs aquatiques. Il faut tout de même prendre en compte les grimpeurs et les quelques curieux qui veulent juste visiter les tunnels. Toutefois ces 440 passages de moyenne par jour en 2009, ne sont pas éloignés des 432 passages de randonneurs aquatiques prévu par l'arrêté préfectoral depuis 2014.

Données 2 – Données des écompteurs de la fréquentation du sentier Blanc Martel pour les années 2009/2010³⁴

SENTIER BLANC MARTEL

Fréquentation de l'itinéraire (années 2009 et 2010) :

Données issues des 3 éco-compteurs installés en 2009 par le Conseil général

Sentier Blanc-Martel (traversée intégrale) :

- Moyenne journalière en été (1er juillet/ 31 août) : 230 personnes/jour
Maximum journalier en été : 525 personnes/jour
- Nombre total en été (1er juillet/ 31 août) : 15 000 personnes
- Nombre total sur l'année : 32 000 personnes

Fréquentation extrémité secteur Couloir Samson :

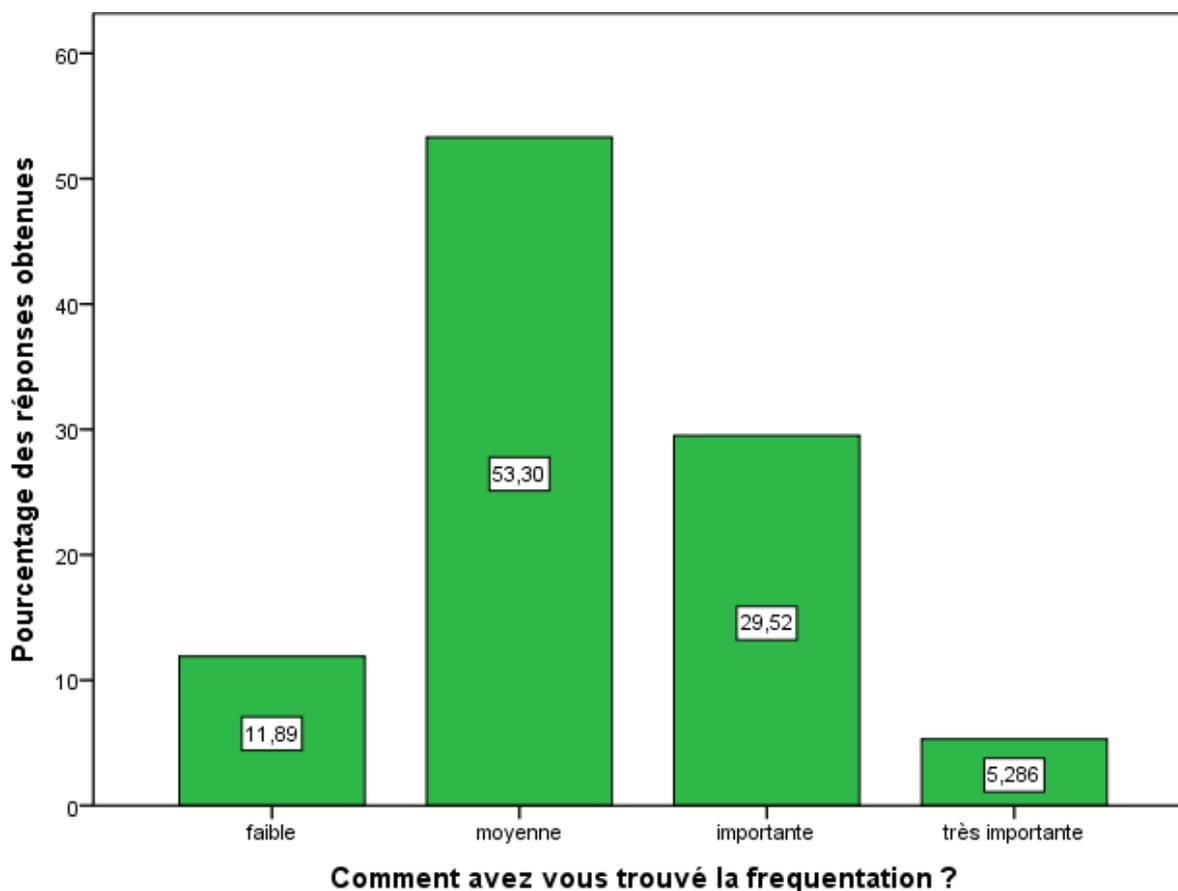
- Moyenne journalière en été (1er juillet/ 31 août) : 670 personnes/jour
Maximum journalier en été : 1 250 personnes/jour
- Nombre total en été (1er juillet/ 31 août) : 43 000 personnes
- Nombre total sur l'année : 70 000 personnes

Ensuite, il faut signaler qu'il y a eu une ou deux après midi pluvieuses durant le mois de Juillet, ce qui a pu annuler des groupes de randonnée aquatique. En se rendant sur le terrain, je me suis également rendu compte que certaines compagnies ne respectaient pas l'arrêté préfectoral et j'ai pu avoir confirmation auprès de certains professionnels. En temps normal, les SARL ont le droit de faire passer deux groupes le matin et deux groupes l'après midi et les micros entreprises ou les indépendants ont droit à un groupe le matin, un groupe l'après midi. Lors des observations sur le site, il a été possible de constater qu'une compagnie envoyait trois groupes le matin donc un groupe de plus, notamment sur la période de forte fréquentation correspondant aux deux premières semaines d'Août. Deux autres compagnies d'eau vive ont également vendu la prestation randonnée aquatique du Pont de Tusset au rocher du Solitaire. Ce tronçon est en amont et proche du site du Couloir Samson. Bien que cela désengorge peut être la fréquentation du Couloir Samson, il n'en est rien pour le site puisque les véhicules des professionnels sont stationnés le long de la route du site.

³⁴ Source : Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence (04)

c. La perception des visiteurs et usagers de la fréquentation du site

Graphique 1 - Perception de la fréquentation par les usagers du 11 Juillet au 18 Août 2016



Il ressort majoritairement de l'enquête quantitative auprès des interrogés, que la fréquentation est perçue comme moyenne de la part des pratiquants et des baigneurs à 53%. Toutefois 30% des pratiquants jugent la fréquentation importante. Quand on demande à ces mêmes interrogés si la fréquentation leur a posé problème, ils sont 97% à répondre non, alors que plus de 30% d'entre eux trouvent la fréquentation importante ou très importante.

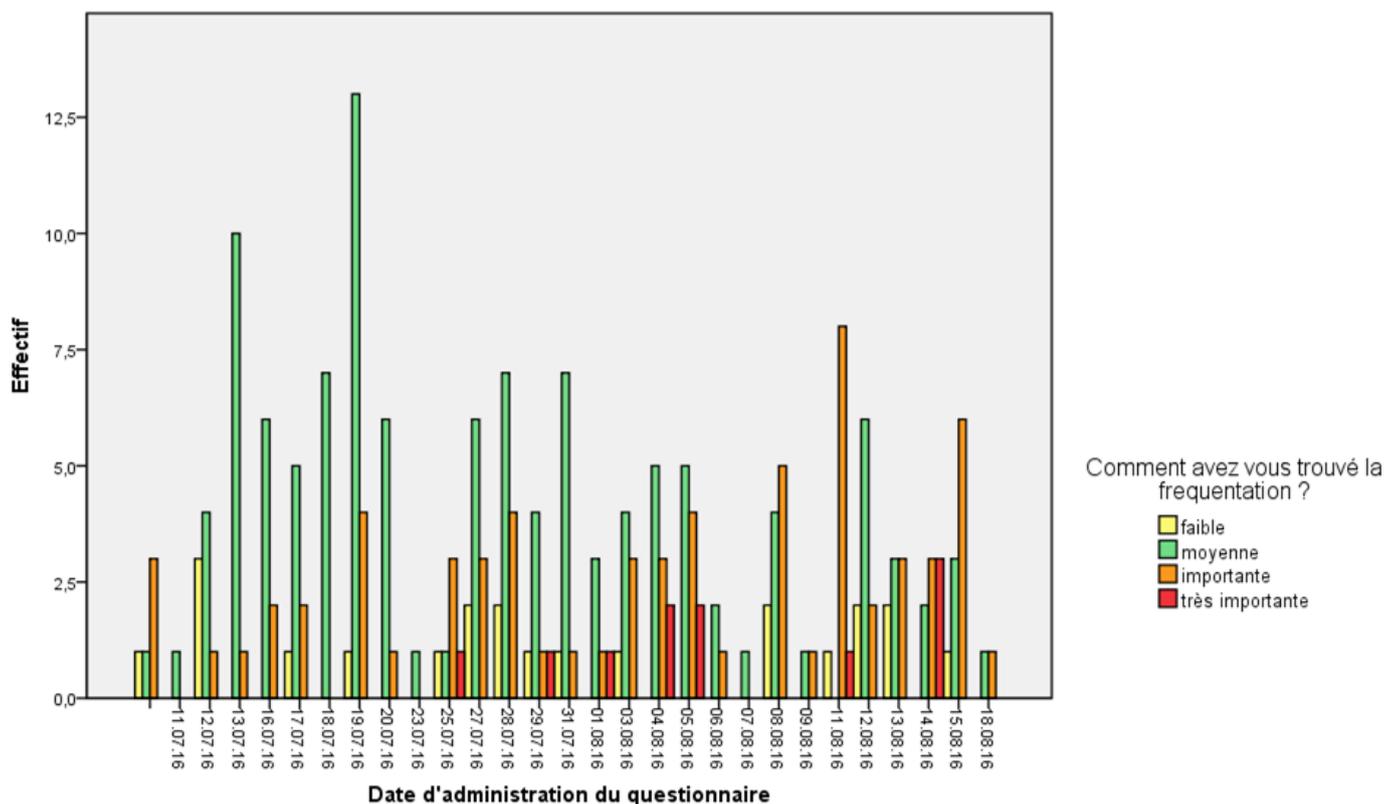
À l'aide du graphique suivant, il est intéressant de comparer la perception de la fréquentation par rapport à la date d'administration du questionnaire. En effet, il est possible de remarquer que les interrogés trouvent la fréquentation plus importante sur les deux premières semaines du mois d'Août, ce qui confirme aussi la forte affluence de la période. À l'inverse du 12 au 20 Juillet la fréquentation est largement considérée comme moyenne par les enquêtés. Il faut toutefois relever que c'est aussi la période où le nombre de questionnaires administrés est le plus important. Il est intéressant de noter que les journées du 4, 5, 8, 11, 14 et 15 août sont jugées comme étant les journées où la

fréquentation est importante ou très importante par les visiteurs. Ces dernières correspondent à des journées de très fortes affluences corroborées par les données de comptages, où le nombre de stationnement et notamment de stationnement gênant sont très élevés³⁵.

Tableau 3 – Extrait du tableau de comptage des véhicules en stationnement sur le Couloir Samson pour la période Juillet /Août³⁶

Date	ECG	Météo	Arrivée	Départ	Temps Obs	Stats	Gênants	Raquette
jeudi 4 août 2016	AC	beau	15h25	15h30	5'	130	39	9
jeudi 4 août 2016	AC	beau	17h35	17h40	5'	75	20	5
lundi 8 août 2016	AC	beau	13h00	13h05	5'	107	21	12
lundi 8 août 2016	AC	beau	17h00	17h05	5'	80	14	5
jeudi 11 août 2016	AC	Nuageux	14h50	14h55	5'	152	36	9
jeudi 11 août 2016	AC	Nuageux	16h35	16h40	5'	108	16	9
dimanche 14 août 2016	AC	beau	14h25	14h30	5'	129	23	11
dimanche 14 août 2016	AC	beau	16h00	16h05	5'	114	29	10
lundi 15 août 2016	AC	beau	15h30	15h55	5'	119	34	13

Graphique 2 - Perception de la fréquentation en fonction de la période estivale

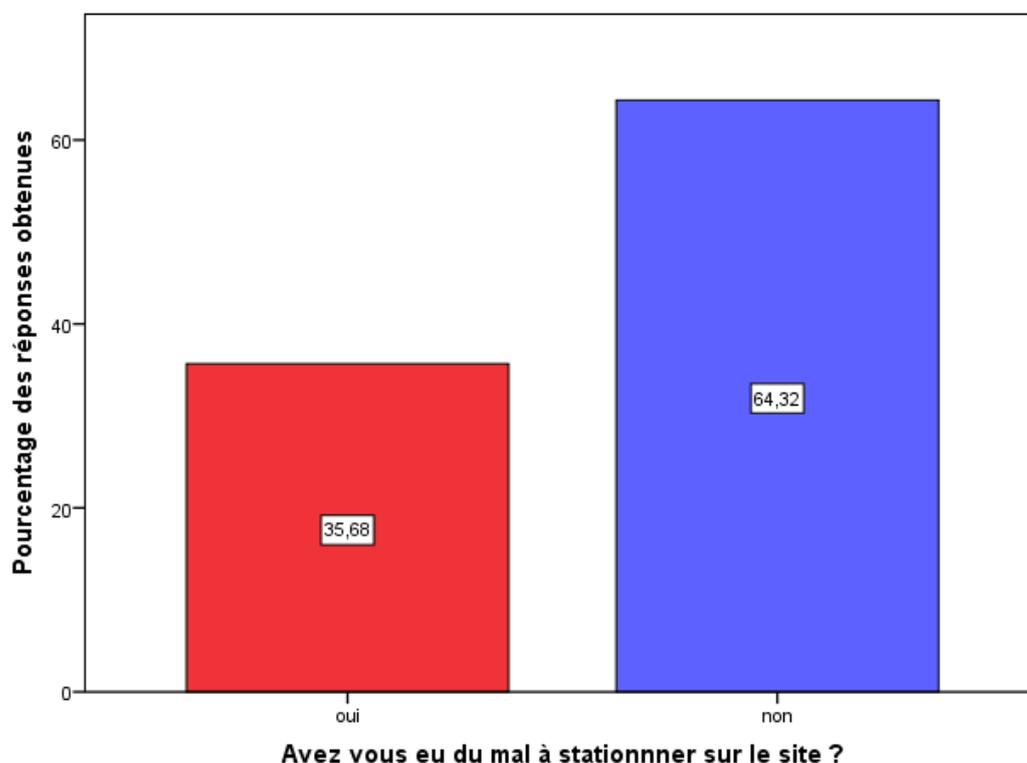


³⁵ Cf. Annexe 5 - Partie I

³⁶ *Idem.*

Autre élément à prendre en compte, le stationnement. Il a été possible de visualiser à l'aide du graphique ci dessus sur la perception de la fréquentation et des comptages effectués, que le nombre de véhicules sur le site est assez conséquent et problématique. Dépassé 90 véhicules, on se rend compte que le nombre de stationnement gênants augmente aussi bien sur la route que sur la raquette de retournement. On constate également que le nombre de véhicules commence à devenir plus important à partir du 13 Juillet. Pourtant, malgré des difficultés pour trouver une place sur le site, 64% des personnes interrogées ont répondu qu'elles n'avaient pas eu de difficulté pour se garer. Il faut tout de même noter que beaucoup d'entre elles avouent avoir eu la chance de trouver une place libre.

Graphique 3 - Le stationnement sur le site du Couloir Samson



Le stationnement est donc un point problématique du site, si ce n'est le plus dérangeant. Le manque de places dessinées au sol et la volonté des visiteurs de se garer le plus près possible des marches qui amènent au Couloir engendrent une pollution visuelle et surtout, ces voitures gênent les rotations des professionnels ou le retournement des visiteurs sur la raquette. Cette raquette de retournement qui est censée être une place de secours où le stationnement est interdit car un hélicoptère doit pouvoir se poser en cas d'urgence, est toujours remplie de véhicules. On peut ajouter cela à de la consommation

immédiate. On trouve dans ce type de comportement des personnes qui ne veulent pas marcher le long de la route menant au site ou qui s'arrête une vingtaine de minutes le temps de prendre des photos du site et de repartir.

<R=R114085> : *améliorer l'accueil et le stationnement et essayer d'encadrer ces compagnies un petit peu ouai. Si un parking était excentré par rapport au couloir Samson, le temps d'y accéder faire une découverte du site. C'est pas un temps où tu te gares devant et...moi j'ai déjà vu des gens ils descendaient en voiture au couloir Samson, ils se garaient devant le parapet, ils disaient « c'est ça le point sublime ? » Je leur disais ouai c'est là. Et ils disaient « bon c'est bon on y va ». il y a pas de...c'est tellement de la consommation immédiate, si tu veux qu'il n'y a pas le temps de l'appropriation. C'est ce qui manque, sur un grand site maintenant tu le vois partout sur les grands sites. Ils mettent les parkings à l'extérieur pour que les gens aient le temps de découvrir et de se l'approprier. Là on est trop dans un temps immédiat. Tu te gares, tu vois tu pars quoi. Il faut un temps de cheminement.*

(Extrait de l'entretien n°11, réalisé avec un agent administratif, le 20 Juin 2016, à Dignes.)

Voici deux photos qui mettent en évidence la problématique du stationnement sur le site.

Photographie 1 – La problématique du stationnement le long de la route du Couloir Samson, le 12 Août 2016³⁷



³⁷ ©Guillaume Pluchon - écoparde du PNR du Verdon

Cette photo prise le 12 Août par les écogardes du PNR permet de visualiser la problématique du site. Ici on voit deux files de voitures ce qui signifie que la fréquentation du site est importante car au mois de Juillet il est très rare de voir des véhicules stationnés comme c'est le cas sur le côté gauche de la photo et surtout d'en voir autant. Toute cette rangée est passible d'une contravention pour stationnement gênant. Ce stationnement ralenti la circulation et peut provoquer des petits bouchons notamment quand les navettes des professionnels croisent un autre véhicule en montant ou en descendant.

La seconde photo ci dessous, prise par les écogardes le 11 Juillet, met en avant la difficulté de faire demi tour sur l'aire de retournement. Bien que deux panneaux signalent l'interdiction de stationner les gens ne respectent pas la réglementation. On constate également sur cette photo deux véhicules de professionnel avec un bateau de rafting pour l'un et une remorque vide pour l'autre. On peut penser qu'il s'agit d'une journée de raft, l'aire de retournement devient alors non pas une zone de débarquement mais le lieu où les professionnels transitent leurs bateaux.

Photographie 2 – Exemple de stationnement sur la raquette de retournement du Couloir Samson le 11 Juillet 2016³⁸



³⁸ *Idem.*

La capacité d'accueil du site en terme de place de véhicule est un point important à prendre en compte dans la capacité de charge du site. Il en est de même pour le projet d'aménagement de l'OGS. À partir des données de comptages des véhicules, il apparaît que 152 véhicules soit le nombre maximum de voitures recensées pour cet été. Les pics d'affluences sont majoritairement concentrés entre 13h30 et 16h³⁹. On constate aussi que le nombre de stationnement gênant augmente très largement au delà de 90 / 100 véhicules stationnées le long de la route. Autres éléments importants à prendre en compte, les contraventions sur le site. Il est évident qu'il est impossible de disposer des données de cet été mais il a été possible d'accéder aux données des étés 2014 et 2015 concernant les contraventions pour stationnement gênant sur le site.

Tableau 5 – Infractions au stationnement sur la route du Couloir Samson

Juin 2014	3	Juin 2015	14
Juillet 2014	59	Juillet 2015	128
Août 2014	115	Août 2015	243
Septembre 2014	11	Septembre 2015	34
Total 2014	188	Total 2015	419

Bien que la fréquence à laquelle se sont rendus les services de gendarmerie sur le terrain nous soit inconnue, il est tout de même intéressant de constater que le mois d'Août constitue encore le mois avec l'affluence la plus importante. On peut également remarquer que le nombre de ces contraventions a augmenté entre 2015 et 2016. On peut en déduire que la fréquentation a également augmenté. Cela est confirmé par le conseil départemental. Depuis la fin des travaux de restauration sur le sentier Blanc Martel, la fréquentation y a augmenté de 42%. Malgré l'absence de données précises quant à la fréquentation, il est acceptable de penser que celle-ci augmente depuis 2009⁴⁰.

Mettre en place un observatoire de fréquentation, semble être l'outil le plus nécessaire et le plus pertinent pour avoir des données précises et ainsi pouvoir définir la fréquentation exacte du site. Bien que les éco-compteurs soient des outils efficaces, ces derniers ont des limites. Tout d'abord, ils comptabilisent tous les passages et ne permettent donc pas de faire la distinction entre les adeptes de l'escalade, les randonneurs ou les pratiquants de l'eau

³⁹ Cf. Annexe 5 - Partie I

⁴⁰ Pôle Développement Durable et Territoires, *Fréquentation de quatre itinéraires de randonnées du département des Alpes de Haute Provence*, CG 04, 18 Novembre 2014, 1 p.

vive. Ensuite ces éco-compteurs sont mobiles, ils ne restent pas sur un secteur plus d'une certaine période puisque la fréquentation d'autres sentiers de randonnées sur le Verdon doit être recensée.

2. La situation économique des compagnies d'eau vive du Verdon

a. L'évaluation des retombées économiques

Il a été mentionné au préalable que pour calculer la capacité de charge d'un site, il est nécessaire d'évaluer la capacité du territoire en termes de retombées économiques. Il existe actuellement deux approches au sein de l'économie des espaces naturels. La première est une approche des services écosystémiques qui a pour but de traduire la contribution des espaces naturels au bien être des populations et des touristes. La seconde est l'approche des retombées économiques qui vise à évaluer les retombées des sites naturels en termes économiques, sociaux et fiscaux⁴¹. Elle se compose de trois types de retombées. Les retombées directes qui concernent les dépenses réalisées sur le site⁴². Les retombées indirectes correspondent aux consommations intermédiaires locales et enfin les retombées induites qui sont issues des dépenses de la population locale et des employés ayant bénéficié des effets de la fréquentation touristique⁴³.

Ce type de méthode est couramment utilisé par les grands sites naturels de France, afin de percevoir la contribution économique des acteurs pour leurs activités touristiques au développement économique du territoire⁴⁴.

Cet outil est donc nécessaire aux demandes des gestionnaires pour approcher l'évaluation économique d'un espace naturel ou plus largement d'un territoire comme le Parc. Il semble pourtant difficile de pouvoir réaliser une évaluation économique aussi complexe pour plusieurs raisons. La première est qu'il faut posséder des compétences en économie pour pouvoir calculer les effets indirects et induits. La seconde est qu'il est très compliqué de pouvoir accéder aux chiffres d'affaires des compagnies locales pour cause logistique notamment et qu'il faut cibler tous les acteurs du secteur touristique, (prestataires

⁴¹ Conservatoire du littoral, *Retours sur investissement : la contribution des espaces naturels littoraux à l'économie des territoires, Les Ateliers du Conservatoire du Littoral*, La Rochelle, Note de synthèse, 2014, 33 p., p. 2.

⁴² VELLAS F., *L'impact indirect du tourisme : une analyse économique*, 3ème réunion des Ministères du tourisme, T20, France, 2011, 31 p.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ Conservatoire du littoral, *Retours sur investissement... op. cit.*

d'activités de sport de nature, restauration, hôtel etc.), connaître le nombre de saisonniers, leurs dépenses etc.

Pour pouvoir tout de même apporter des éléments de réponses à cette enquête, plusieurs points ont pu être étudiés. Tout d'abord, il a été possible de recenser le nombre de compagnies d'eau vive présentes sur le territoire d'étude ainsi que le nombre de salariés de chacune de ces sociétés. Le chiffre d'affaire des compagnies reste quant à lui difficilement accessible, cependant il existe des données globales sur ce sujet datant de 2008. Ensuite il a été possible d'évaluer le pourcentage des dépenses journalières des personnes interrogées sur le site du Couloir Samson et leurs budgets vacances. S'ajoute à cela, la durée de leur séjour et le type d'hébergement vers lequel les enquêtés se tournent le plus lors de la saison estivale.

b. Etat des lieux et évolution des compagnies d'eau vive sur le territoire

Cette sous partie est consacrée aux professionnels de l'eau vive et à la randonnée aquatique sur le territoire. En effet, l'objectif de ce stage est d'évaluer l'évolution des activités d'eau vive sur le site du Couloir Samson. L'attention est portée sur la randonnée aquatique car celle ci est l'une des seules activités d'eau vive qui se déroule sur ce site. Les autres activités telles que le raft ou l'*hydrospeed* ne font qu'y débarquer. C'est aussi la seule activité permettant de découvrir les Gorges de l'intérieur. Accessible à tout public, ludique et sensibilisante, elle devient vite une activité phare de la découverte du Verdon⁴⁵. Il est important de rappeler que cette activité s'est largement développée avec la révision des débits réservés par EDF⁴⁶. Il est bon de préciser que les données présentées ci dessous sont des données globales, qui peuvent être remise en cause. En effet, pour le Parc, comme pour moi, il est très difficile d'accéder aux données économiques des compagnies d'eau vive. Ainsi l'information à notre disposition est très succincte.

En 2008, une étude du cabinet JED et de la MRE est réalisée pour l'agence de l'eau de la région PACA. Elle a pour but d'évaluer l'impact des activités aquatiques sur les cours d'eau de la région. Le premier volet de l'étude concerne les aspects organisationnels et socio-économiques. Il est dénombré à cette période 30 structures d'eau vive qui proposent la randonnée aquatique sur le Couloir Samson. Sur l'ensemble de ces compagnies, environ 45

⁴⁵ JED, MRE, *Méthodologie d'évaluation de l'impact des activités sportives et de loisirs sur les cours d'eau de la région PACA, Phase I aspects organisationnels, socio-économiques, juridiques et techniques*, Octobre 2007, 110 p., p. 19.

⁴⁶ SAGE, 2011.

guides ont été comptabilisés. La majorité de ces structures sont réparties sur les communes de Castellane, La Palud, et Aiguines.

Aujourd'hui, à l'aide des données fournies par les deux groupements de professionnels de l'eau vive du Verdon, le GPSEVV et le SPGC, il a été possible de recenser le nombre de structures sur le territoire⁴⁷. Actuellement sur les communes précédemment mentionnées, 37 compagnies proposent cette activité sur le territoire en 2016. Deux d'entre elles sont situées dans le département des Alpes Maritimes. Si on compare donc ces deux années, en huit ans, sept compagnies supplémentaires ont vu le jour.

Il faut rappeler que la majorité des guides sont des saisonniers et ne sont présents sur le territoire qu'entre deux et quatre mois. Un recensement effectué par le Parc en 2006 met en évidence que sur les 21 structures ou indépendants présents sur le territoire, cinq professionnels seulement y résident à l'année. Cela représente environ onze familles. En 2008, ce chiffre était plus important, puisque 28 professionnels ou indépendants vivaient à l'année sur le Verdon, ou passaient la saison d'hiver en station de ski⁴⁸. Lors des entretiens semi-directifs avec les socio-professionnels, une grande majorité d'entre eux révèlent avoir un autre emploi pour la saison hivernale, soit dans des stations de ski, soit dans des travaux acro.

<R=R01010> : Ouai l'hiver je travaille en station de ski, sur les remontées mécaniques comme perchman.

(Extrait de l'entretien n°10, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 22 mai 2016, à Castellane.)

<R=R06017> : Le reste de l'année, je suis travailleur, je fais des travaux acrobatiques sur des grosses boîtes de TP de travaux acro. Avec un statut de salarié intérimaire en général sur cette structure. Depuis 99, je pratique ces travaux, d'abord en indépendant et après dans ces structures.

(Extrait de l'entretien n°6, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 25 mai 2016, à Castellane.)

⁴⁷ Cf. Annexe 1 - Partie III

⁴⁸ Parc Naturel Régional du Verdon, *Note de synthèse... op. cit.*

<R=R21027> : *Oui. J'en ai plusieurs en fait. Là actuellement je fais pas mal de tout ce qui est formation, de travaux sur cordes, tout ce qui est les CQP, qu'on appelle les certificats de qualifications professionnels de cordistes quoi. Donc moi depuis trois ans je fais ma...Si je voulais je pourrais arrêter d'être sur la rivière.*

(Extrait de l'entretien n°21, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 19 Juillet 2016, à La Palud.)

En 2004/2005, le Cabinet JED a mis en avant que 50 000 personnes viennent à Castellane pour pratiquer des sports d'eau vive chaque année. Les activités d'eau vive généraient à cette période un chiffre d'affaire global direct estimé à 2 millions d'euros. De plus, les activités d'eau vive induisent un chiffre estimé à 2,25 millions d'euros en matière de retombées économiques indirectes dans les domaines de l'hébergement de tourisme et de restauration etc. Le chiffre d'affaire global touristique généré par les activités d'eau vive était estimé à 4,25 millions d'euros. 2004/2005 étant des années difficiles d'un point de vue touristique, les professionnels estiment que ce chiffre est inférieur à la réalité actuelle⁴⁹. Pour la saison estivale 2016, avec un nombre de pratiquants limité à 21 780 par l'arrêté préfectoral du 1er Juillet au 31 Août et une prestation de 35 euros pour cette activité, le chiffre d'affaire uniquement généré par cette activité à cette période s'élèverait à environ 765 450 euros. En 2016, le chiffre d'affaire de la randonnée aquatique s'approcherait donc de 800 000 euros, seulement pour les mois de Juillet/Août, soit un peu moins de la moitié du chiffre d'affaire évalué en 2004/2005 par le JED concernant l'ensemble des activités. En 2008, le chiffre d'affaire de la randonnée était également estimé à environ 1 million d'euros⁵⁰, exactement 980 000 euros pour la période de Mai à Septembre.

Il est donc acceptable de penser que le chiffre d'affaire de cette activité a légèrement diminué à cause de la réglementation, ou stagner car les chiffres d'affaires des années précédentes prennent en compte les mois de Mai, Juin et Septembre, mais qu'il est toujours proche du million d'euros.

⁴⁹ *Idem.*

⁵⁰ JED, MRE, *Méthodologie d'évaluation de l'impact des activités sportives et de loisirs sur les cours d'eau de la région PACA, Phase I aspects organisationnels, socio-économiques, juridiques et techniques*, Octobre 2007, 110 p., p. 20.

<R=R16005> : *Après bien sur ça atteint un pic Juillet – Août, plutôt maintenant du 20 Juillet au 20 Août, ça s’est déplacé, y’a plus qu’un gros mois vraiment de pleine saison, par contre ça travaille bien en Septembre, ça travail encore en Octobre... Je veux dire... c’est vrai que c’est l’économie quoi...si... l’économie actuelle... s’il y avait pas les sports d’eau vive sur Castellane et La-Palud et tout... bin... à mon avis... l’économie serait... je dirais pas qu’il y a plus... qu’il y aurait pas quelque chose qui remplacerait...*

(Extrait de l’entretien n°16, réalisé avec un élu le 22 Juin 2016, à Castellane.)

Cette activité est donc très importante sur le territoire, toutefois il est difficile d’évaluer ses retombées économiques. Le chiffre d’affaire calculé pour l’été 2016 est approximatif et calculé à partir du nombre possible de clients sur cette saison, il faut donc le relativiser.

Autre point important, bien que cette activité génère des emplois et du tourisme, ces compagnies ont employé environ 94 personnes lors de la saison estivale 2016, il semble que les municipalités ne profitent pas des retombées économiques de ces activités.

<R=R16033> : *Bin nous on essaye d’organiser... jusqu’à maintenant on avait pas pu réaliser tout ce qui était préconisé dans le contrat Rivière 1 parce que ... d’abord pour un aspect financier même qu’il y ait de grosses aides, l’autofinancement il était énorme quand même. Et finalement, nous on a pris une retombée directe. Donc, l’idée qu’on a avec contrat Rivière 2 avec les points d’embarquements, c’est que le point unique qu’on va faire d’embarquement, y’aura la mairie elle va récupérer... quelques dizaines de milliers d’euros qu’elle pourra réinjecter [...] On y arrivera pas, pour ça il faut de l’argent et l’argent jusqu’à maintenant il va que dans les poches de ... de ceux qui organisent ce type d’activité. les communes, un petit peu les locaux, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), c’est rien quoi...*

<Q=Q16034> : *D’accord. Oui c’est plus les professionnels du tourisme qui en profitent que la commune en elle-même...*

<R=R16034> : *C’est quand même de l’argent facile, c’est de l’argent que finalement...fiscalement...*

<Q=Q16035> : *On est pas obligé de tout déclarer*

<R=R16035> : *On peut rien contrôler hein !*

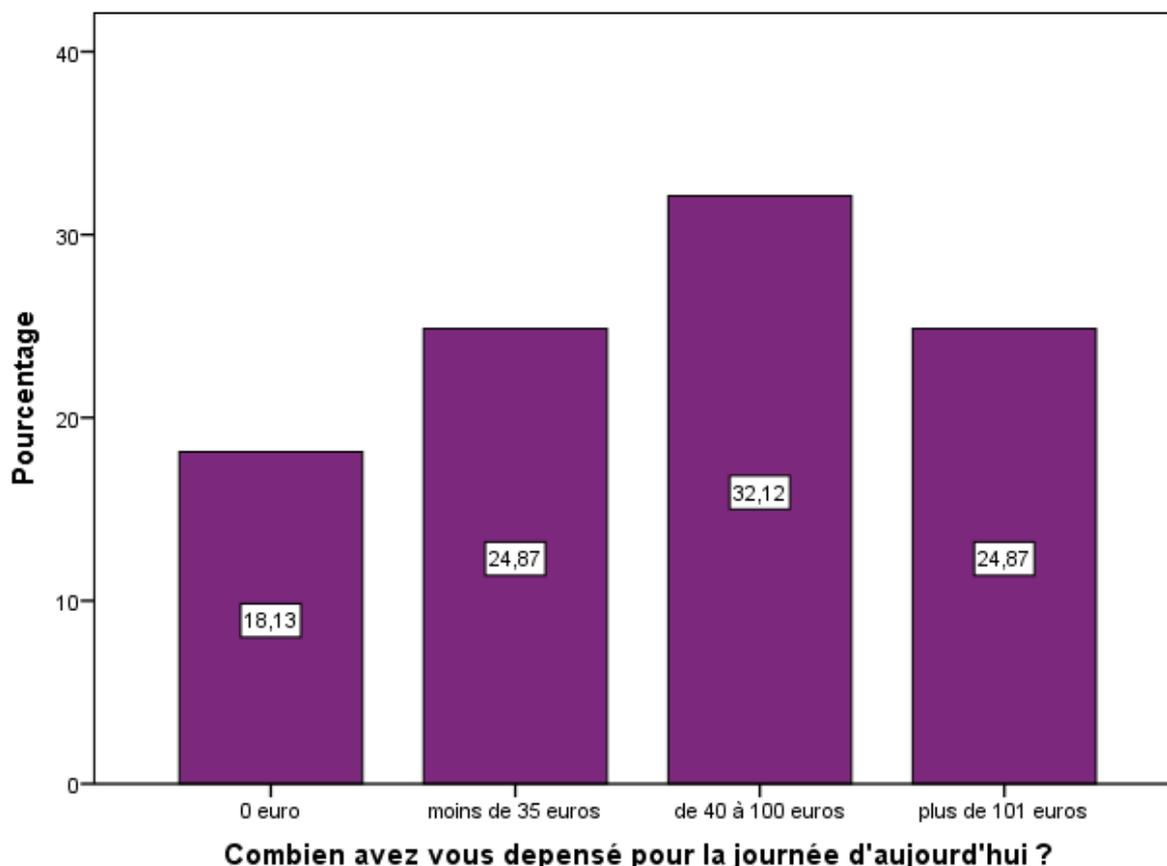
(Extrait de l’entretien n°16, réalisé avec un élu le 22 Juin 2016, à Castellane.)

En somme, il faut retenir que le nombre de compagnies d’eau vive a augmenté depuis les années 2000. L’attrait des touristes pour ce site spécifique, la baisse des précipitations et des niveaux d’eau sur le Verdon favorise le développement de l’activité randonnée aquatique sur le secteur des Gorges. Cette activité génère un chiffre d’affaire

estimé à 1 000 000 d'euros⁵¹. Cet été au vu de la réglementation et du nombre de passage permis par la réglementation, le *floating* a généré un montant moyen approchant 800 000 euros seulement pour les mois de Juillet et Août. Il est important de rappeler que les professionnels sont très peu à rester sur le territoire. La plus grande partie d'entre eux sont des saisonniers et travaillent hors du département le reste de l'année. Notons également que ce secteur d'activité est créateur d'emplois, environ 90 par saison. Mais malgré les bénéfices générés par cette activité, il semble que le territoire ou du moins les municipalités ne profitent pas réellement de ces retombées économiques.

c. Dépenses et budgets moyens des interrogés

Graphique 4 - Dépenses journalières moyenne pour le site du Couloir Samson



Suite à l'analyse des questionnaires, il a donc été possible d'obtenir le pourcentage des dépenses journalières des usagers du site de Samson. Il faut noter que sur l'ensemble des enquêtés soit 227 personnes, 34 n'ont pas répondu à cette question, il y a donc autant de valeurs manquantes à ce sujet. Sur les 193 répondants, on peut noter que 41% d'entre

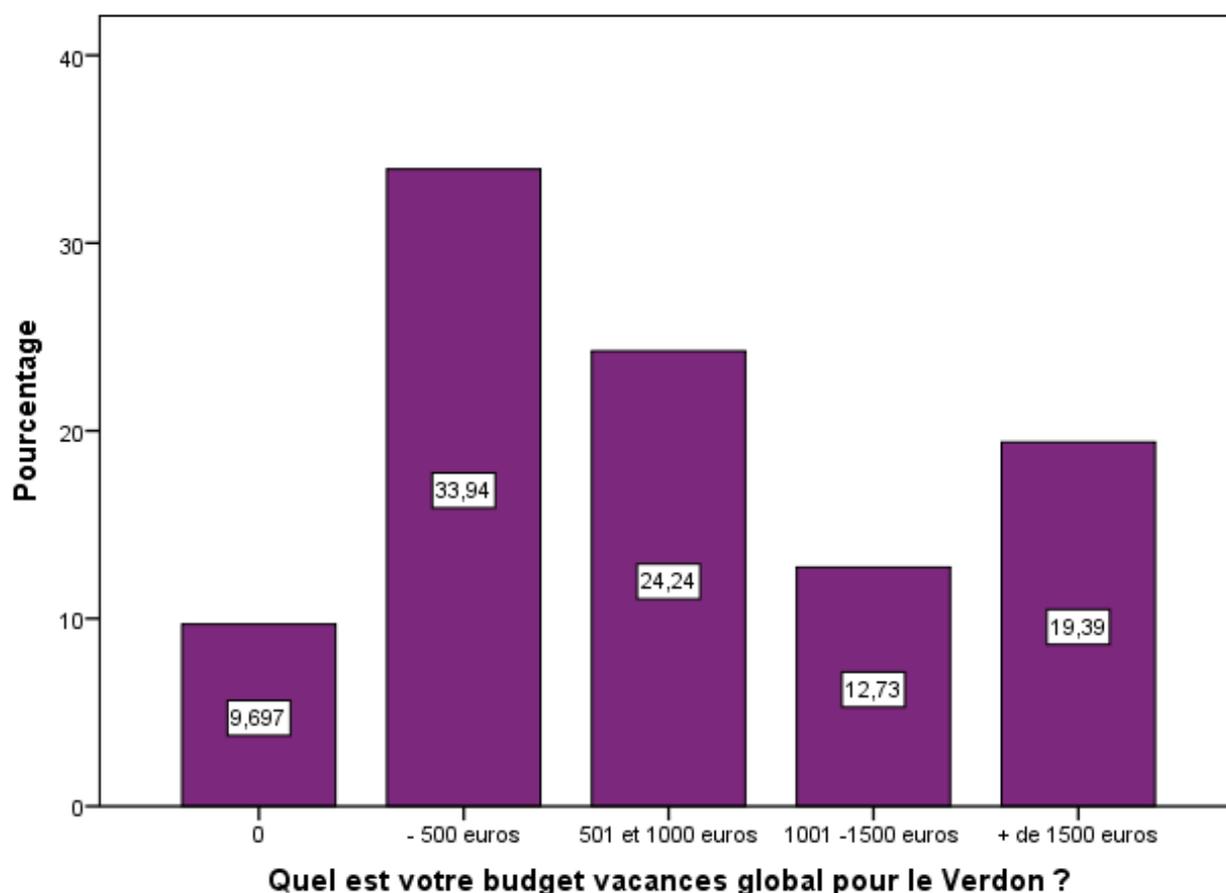
⁵¹ JED, MRE, *Méthodologie... op. cit.*, p.23

eux n'ont pas dépensé d'argent pour venir sur ce site ou ont dépensé moins de 35 euros. Des dépenses correspondant souvent à l'achat d'aliments pour un pique nique ou aux honoraires de la navette pour se rendre au Sentier Blanc Martel. Ces personnes ont donc un profil correspondant plutôt à des excursionnistes qu'à des touristes, c'est à dire des personnes faisant l'aller retour dans la journée. On peut aussi y inclure ceux qui pratiquent le camping sauvage, le bivouac ou qui dorment dans leurs voitures ou camping cars. Les budgets compris entre 40 et 100 euros représentent quant à eux 32% des répondants. Ce sont les représentants majoritaires car bien que les personnes dépensant moins de 35 euros par jour représentent 41%, ceux ci se subdivisent en deux catégories, ceux qui ne dépensent rien (13%) et ceux qui dépensent entre 10 euros et 35 euros, soit environ 28%. Ainsi, 32% des visiteurs sur le Couloir Samson ont dépensé entre 40 et 100 euros. Ils peuvent correspondre à des pratiquants de randonnée aquatique et à des visiteurs du site, résidant en camping ou en chambre d'hôte. Une enquête de l'ADT des Alpes de Haute Provence, de 2012, met en avant que la dépense moyenne des touristes dans ce département est de l'ordre de 53 euros par jour. Les étrangers quant à eux dépensaient à cette période 86 euros par jour, contre 48 pour un français⁵².

La population étrangère administrée par l'enquête n'est pas assez représentative pour pouvoir être comparée à ces données.

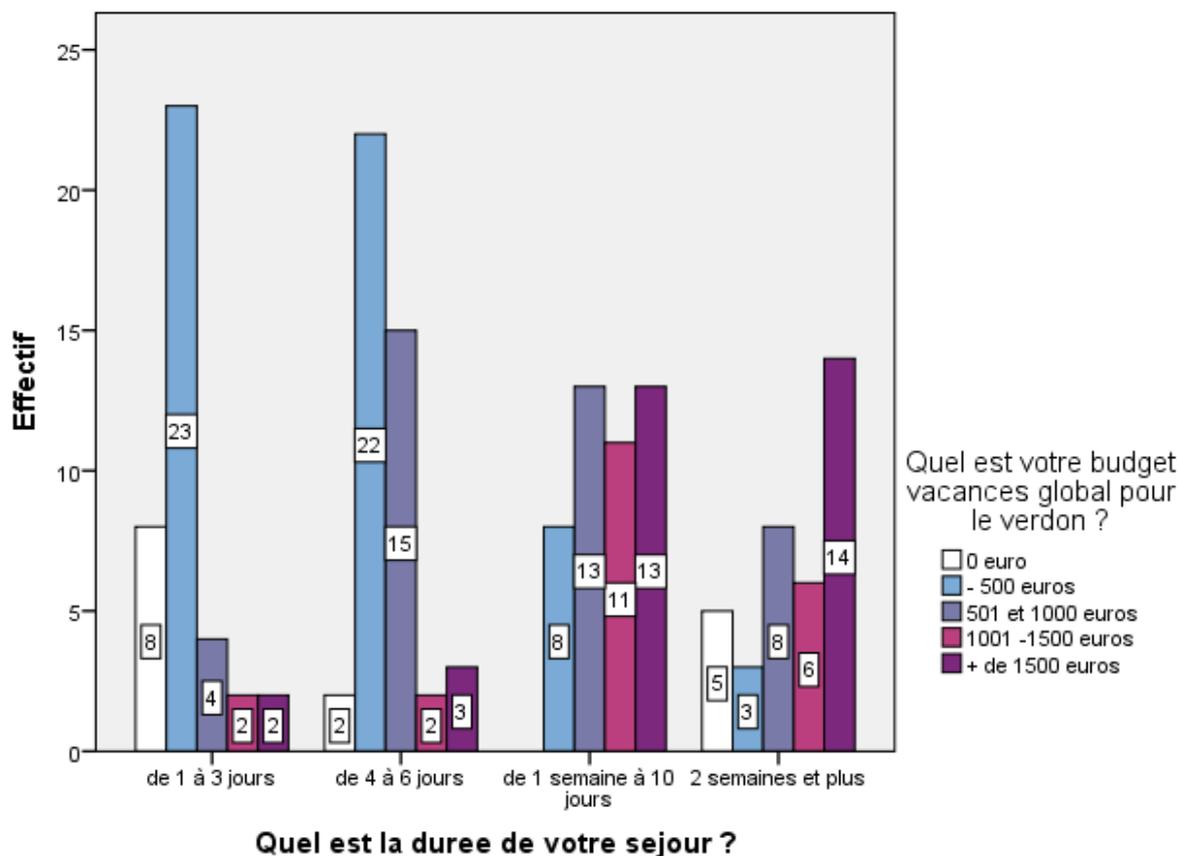
⁵² Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, *Les chiffres clés du tourisme, retombées économiques du tourisme*, Observatoire du Tourisme, 2012, 20 p., p. 11

Graphique 5 - Budget global des vacanciers interrogés dans le Verdon lors de la période estivale



En ce qui concerne le budget global des vacanciers dans le Verdon, il semble que les résultats soient assez homogènes, il faut toutefois noter que les variables manquantes sont plus importantes que pour les dépenses journalières. En effet 62 personnes n'ont pas donné de réponse à cette question, le plus souvent dans les questionnaires auto-administrés. Deux raisons peuvent être invoquées. Tout d'abord quelques répondants sont des membres de colonies ou des adolescents, ils ne connaissent donc pas le budget de leur famille ou de la colonie. Ensuite, le fait le plus évident est que les personnes sont plutôt réticentes à répondre à ce type de question. Le fait de déclarer ses dépenses est encore considéré comme tabou et l'argent reste une question faisant partie du domaine privé. Il y a donc 165 répondants à cette question. Il en ressort que 34% d'entre eux ont un budget inférieur à 500 euros. Dans le tableau croisé ci dessous on remarque que les budgets inférieurs à 500 euros correspondent majoritairement à des séjours de courtes durées (de 1 à 6 jours)

Graphique 6 - Tableau croisé des budgets globaux des vacanciers en fonction de leurs durées de séjour dans le Verdon pour les mois de Juillet/Août



Ainsi les gros budgets ont tendance à plutôt rester une semaine ou plus de 15 jours. Concernant la durée des séjours, sur l'ensemble des répondants, il ressort que 33% d'entre eux restent sur le territoire d'une semaine à dix jours⁵³. Toujours en mettant en comparant avec les chiffres de l'ADT 04, la durée moyenne des séjours évaluée en 2012 pour la saison estivale est de 7,4 jours⁵⁴.

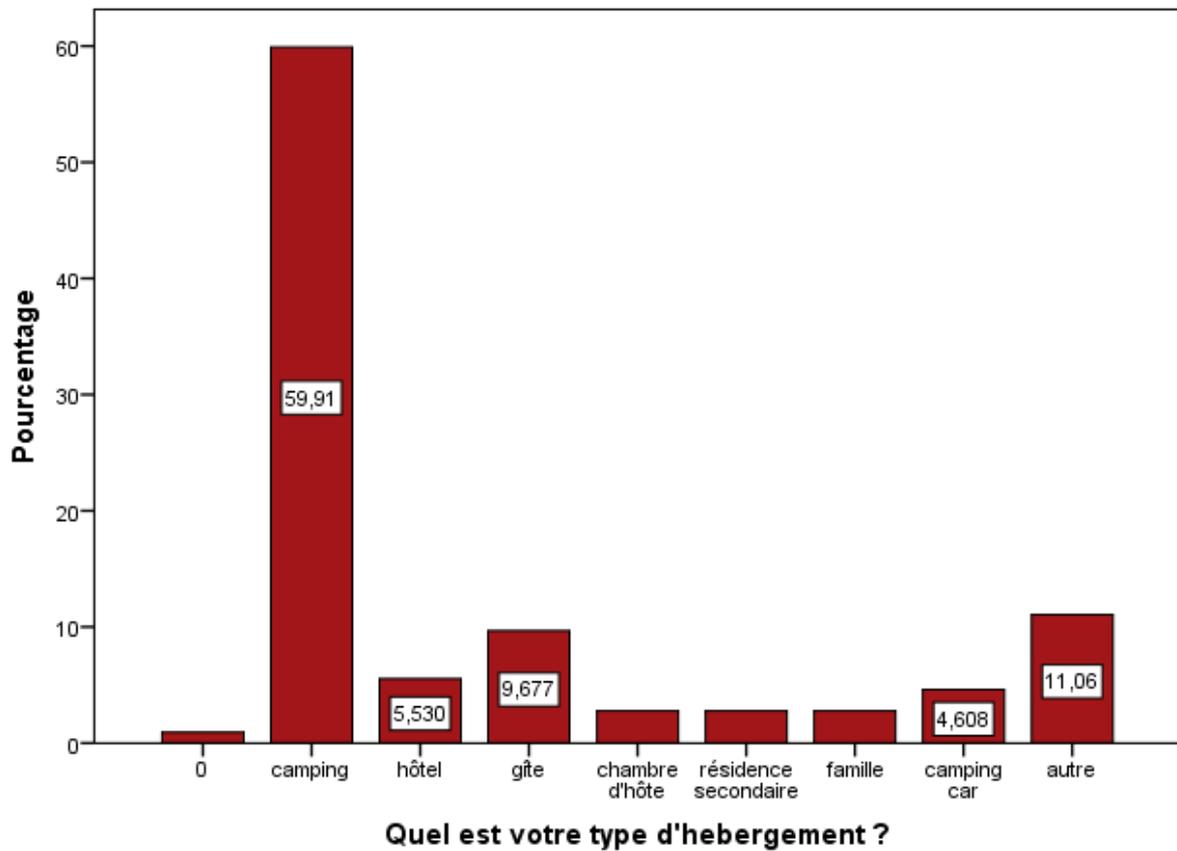
L'enquête met également en avant que 60% des interrogés ont choisi le camping comme mode d'hébergement. La capacité d'accueil du Verdon est de 76 200 lits, dont 30 600 en hébergements marchands et 45 600 en résidences secondaires. Sur ces 30 600 lits, 22 500 lits représentent la capacité d'accueil des campings du Verdon. Cela démontre que le camping est le type d'hébergement privilégié sur le territoire du Verdon⁵⁵.

⁵³ Cf. Annexe 4 - Partie III

⁵⁴ Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, *Les chiffres clés du tourisme...op. cit.*, p. 13

⁵⁵ *Ibid.*, p.5

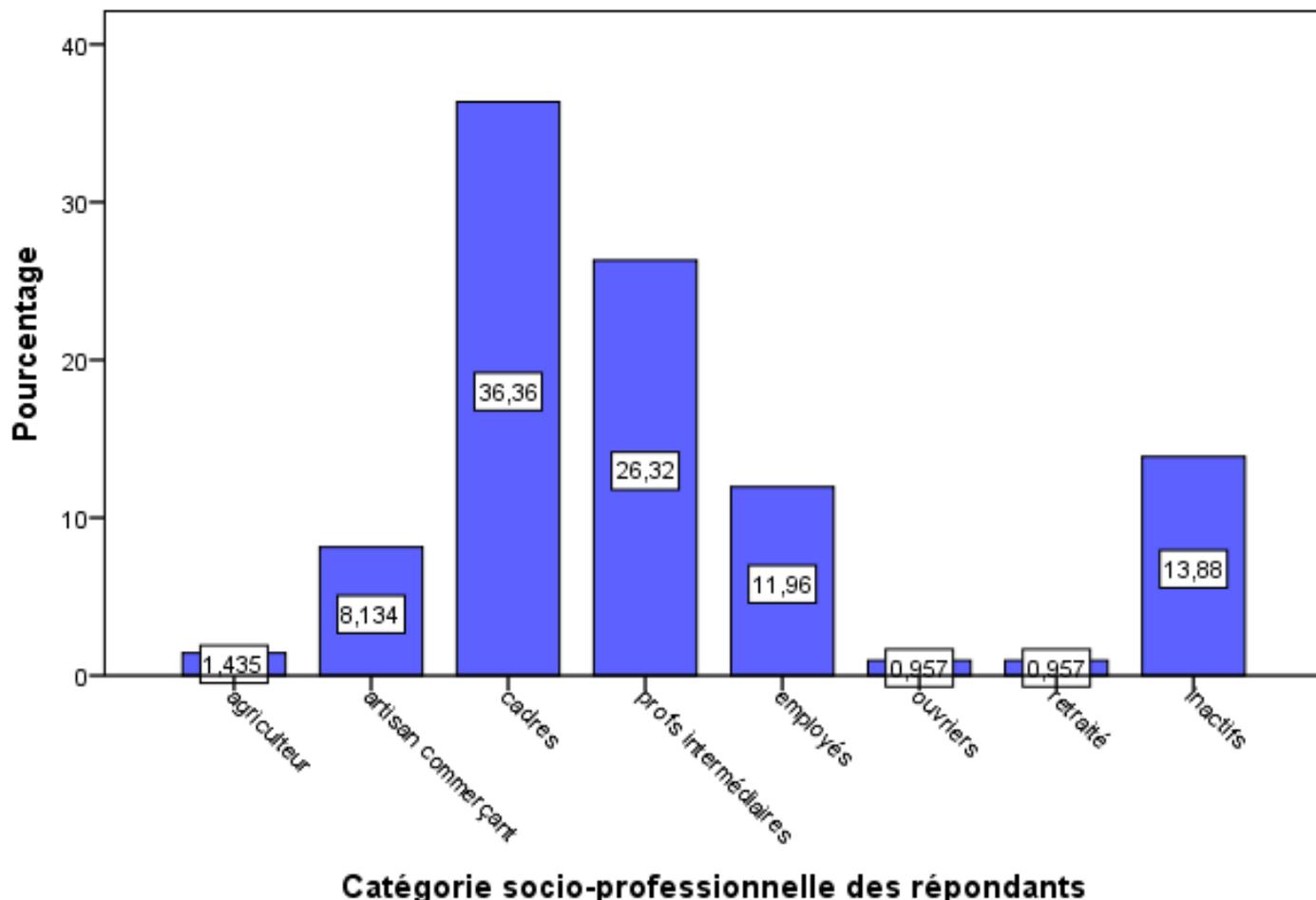
Graphique 7 - Type d'hébergement privilégié par les touristes du Moyen Verdon du 11 Juillet au 18 Août



Les questionnaires ont également permis de mettre en évidence le profil des visiteurs du site qu'il a été possible de percevoir à minima à travers les dépenses et le type d'hébergement. Mais l'enquête s'intéresse aussi à connaître les représentations des visiteurs du site, leurs connaissances sur les réglementations et leurs possibles attentes quant à l'aménagement du lieu.

Sur l'ensemble des personnes interrogées, il a été possible de définir un profil des visiteurs.

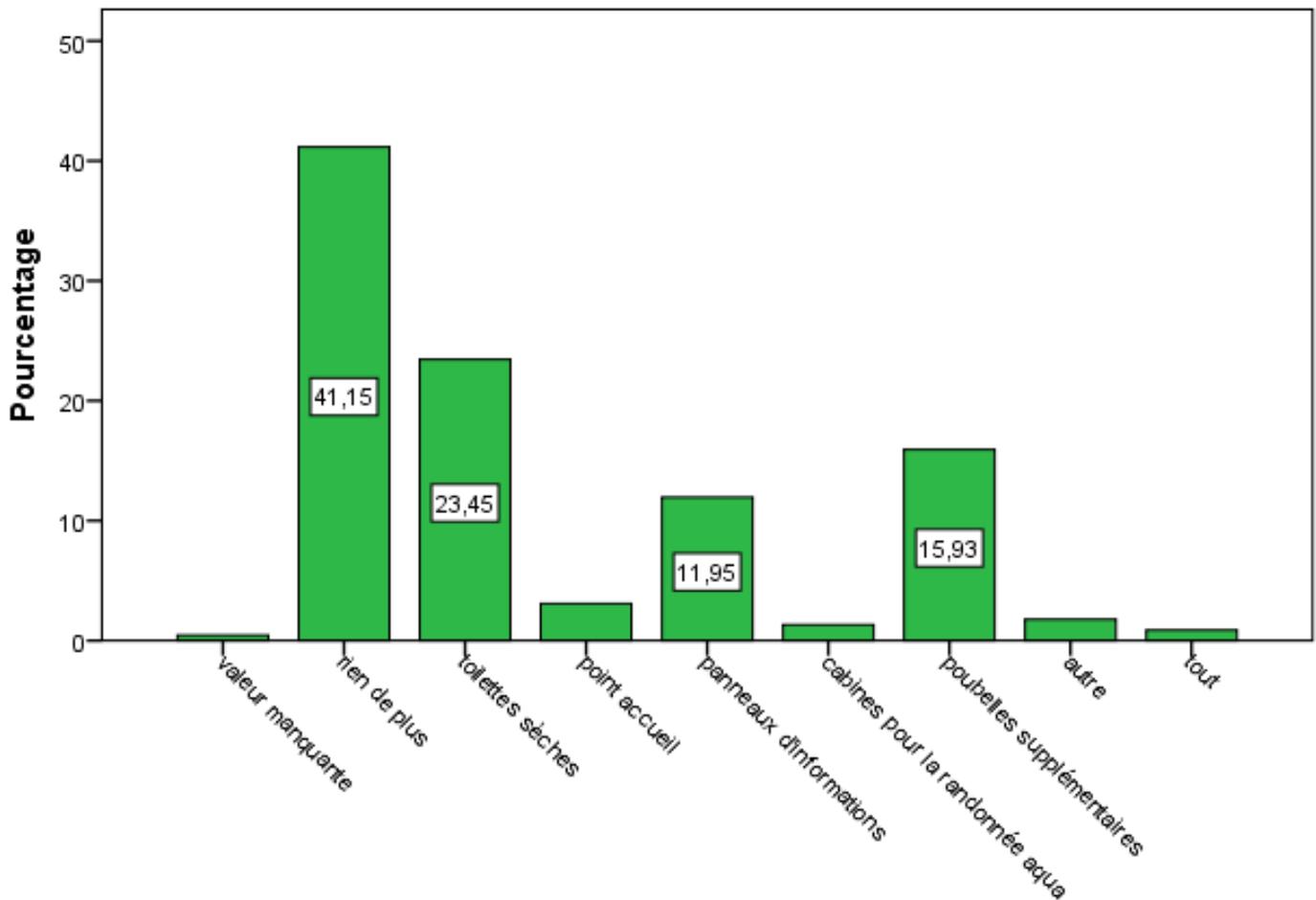
Graphique 8 - Catégories socio-professionnelles présentes sur le site du Couloir Samson pendant la période Juillet/Août



Le premier constat que l'on peut faire sur les usagers de ce site est que la majeure partie d'entre eux viennent en famille, sont des adultes d'en moyenne 37 ans et en majorité des cadres comme le démontre ce graphique. Il faut toutefois noter que 18 personnes n'ont pas données de renseignements concernant leur catégorie socio-professionnelle. Pour ce qui est de la moyenne d'âge relevée, celle-ci est un peu biaisée du fait que quatre répondants sont mineurs et ont entre 14 et 17 ans. Ces derniers ont sans doute remplis les questionnaires en auto-administrés à la place de leurs parents après l'activité de randonnée aquatique. Deux d'entre eux font également partie d'une colonie de vacances. Si on compare ce profil à celui évalué par l'ADT en 2012, on peut voir certaines similitudes. Premièrement, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée chez les visiteurs est la catégorie des cadres supérieurs. Ensuite, le Verdon et notamment le site du Couloir Samson est une

destination familiale, la randonnée ainsi que le *floating* sont des activités relativement accessible pour tous sur ce secteur. L'ADT, a par contre relevée que l'âge moyen des touristes est d'environ 44 ans. Bien que l'analyse descriptive effectuée de notre côté, calcule un âge moyen de 37 ans, 36% des enquêtés sur le Couloir Samson cet été ont entre 40 et 50 ans.

Graphique 9 - Type d'aménagement souhaité par les enquêtés

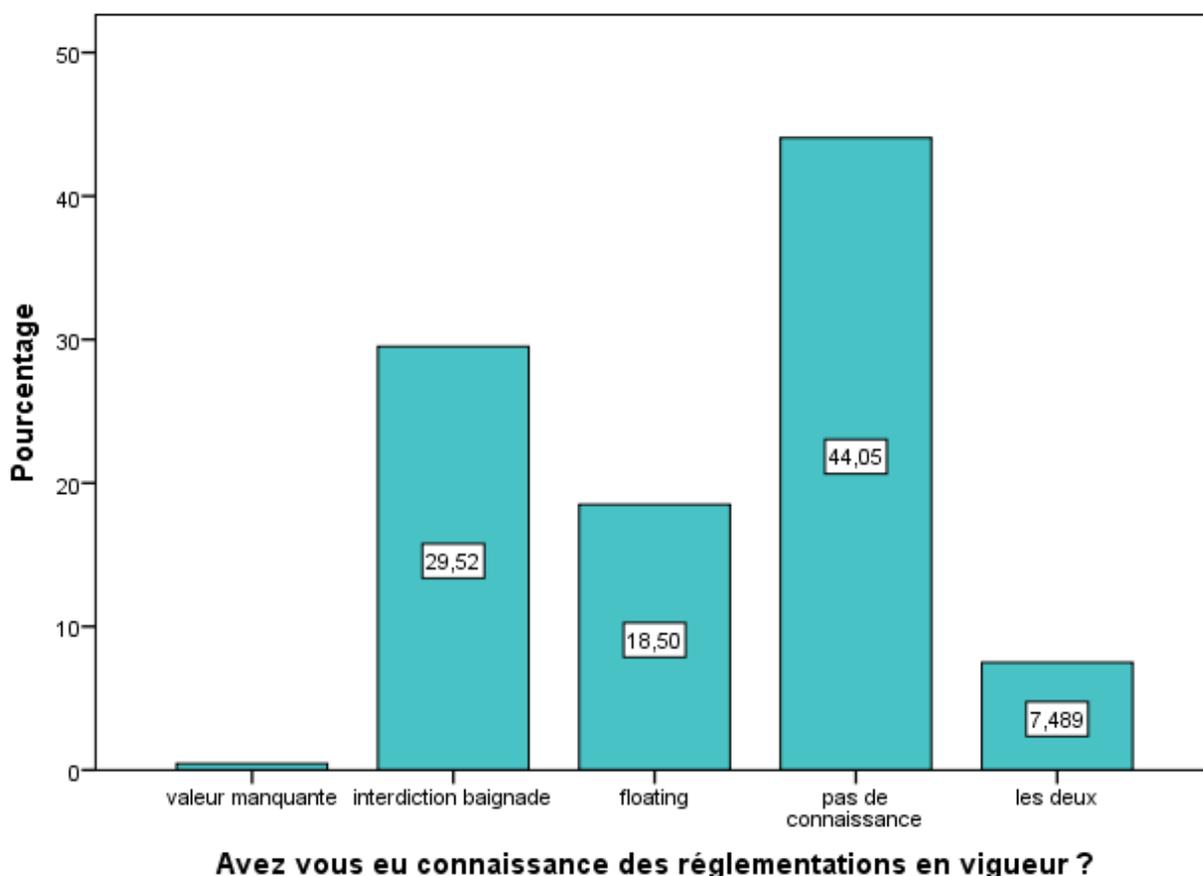


que souhaiteriez vous trouver de plus sur ce site ?

41 % des personnes interrogées ne souhaitent pas que le site soit modifié ou qu'il y ait des aménagements. Il est intéressant de trouver dans leurs réponses que ce qui fait le charme de ce site c'est justement ce côté nature. Bien que certains aient répondu qu'ils aimeraient trouver des toilettes sèches (en majorité une population féminine) ou des poubelles supplémentaires, de nombreuses personnes sont conscientes de la difficulté de vider des poubelles ou des toilettes sur un site comme celui ci, en fonction de l'endroit où ces points sont situés et du personnel disponible. Ils ont également peur que cela favorise le

développement de déchets supplémentaires à côté des poubelles. Ainsi, le respect du site et la préservation de cet espace, du côté sauvage, passe d'après les interrogés par du savoir vivre et de l'auto-gestion, à savoir de prendre ses déchets avec soi. On peut noter qu'environ 12% des gens souhaiteraient trouver des panneaux d'informations sur le site, alors que 50% des interrogés souhaiteraient avoir plus d'informations sur le site, notamment sur les espèces et sur l'accessibilité au site⁵⁶.

Graphique 10 - Les connaissances des visiteurs sur les réglementations en vigueur du Couloir Samson



Pour terminer sur cette partie concernant le profil des usagers, on remarque que 44% d'entre eux n'ont aucune connaissance sur la réglementation en vigueur au Couloir Samson. Plusieurs points peuvent l'expliquer. Tout d'abord, il est seulement indiqué sur le site que les montées des eaux sont dangereuses et deux feuilles seulement présentent l'arrêté municipal d'interdiction de baignade, une située sur le rocher du solitaire et une autre sur le panneau d'information situé sur la raquette de retournement. On a mentionné plus haut que 50% des gens désirent être plus informés donc 50% ne le désirent pas. On peut

⁵⁶ Cf. Annexe 5 - Partie III

également penser que certaines personnes ont menti, se sentant gênées par le fait de savoir et de quand même se baigner, bien que cette portion des enquêtés soit infime. Ensuite 37% des interrogés ont eu connaissance de l'interdiction de baignade, pourtant 46% des interrogés se sont baignés sur le site⁵⁷.

Les résultats présentés ci dessus ont pour but de mieux comprendre le profil, les envies et attentes des visiteurs du site. Il faut toutefois relativiser ces résultats d'enquêtes car l'échantillon d'interrogés n'est pas assez important pour les considérer comme pleinement représentatifs. En revanche, ils donnent une idée des représentations et des attentes des touristes du site. Ces directions sont importantes dans les objectifs à fixer pour définir la capacité de charge du site.

⁵⁷ Cf. Annexe 6 - Partie III

IV. Pistes d'améliorations

Il faut rappeler que ce travail est une aide à la définition de la capacité de charge du Couloir Samson. Ainsi de nombreux points n'ont pas pu être abordés faute de temps ou par difficultés d'accès à certaines données. C'est pourquoi il semble nécessaire de présenter des pistes d'améliorations possibles pour compléter cette étude. Certains de ces éléments sont des indicateurs que le temps de ce stage n'a pas permis d'étudier, alors que d'autres sont des pistes de réflexion issues de l'analyse thématique des entretiens semi-directifs effectués avec les acteurs du territoire.

1. Les indicateurs à compléter

Tout d'abord dans la définition de la capacité de charge, trois composantes doivent être étudiées. Ce travail se concentre sur les indicateurs socio-économiques du territoire. La capacité de charge biologique est quant à elle à l'étude depuis trois ans, sous la direction de la MRE de Barjols. Elle concerne l'étude d'impact du piétinement sur les invertébrés aquatiques présent dans le Couloir Samson. Ces travaux devraient être terminés à l'automne 2016 ou début de l'année 2017. Les résultats devraient permettre de mettre en évidence si oui ou non le piétinement a un impact sur l'habitat et la densité de ces invertébrés et comment le limiter. Un cheminement unique a déjà été instauré à l'initiative du Parc du Verdon, aujourd'hui animé par la FNE pour sensibiliser les professionnels à la fragilité du milieu et à la nécessité d'emprunter un cheminement unique sur ce secteur.

Concernant les indicateurs socio-économiques, plusieurs points n'ont pu être abordés. L'étude doit être complétée par des recherches sur les retombées économiques des activités d'eau vive sur le territoire. Pour ce faire, il convient d'accéder aux chiffres d'affaires des compagnies d'eau vive du territoire. Il a été possible d'accéder aux chiffres d'affaires des SARL sur des sites internet. En effet jusqu'en 2015, la loi permettait d'accéder aux bilans comptables des SARL. Cependant ces données s'arrêtent en 2015 et ne concernent que les SARL. Cela implique donc plusieurs limites. Les micro-entreprises ou indépendants ne sont pas référencés sur ces sites. Toutes les entreprises n'ont pas les mêmes méthodes de comptabilité etc. Un bilan des retombées de ces sociétés a été demandé auprès de la CCI du 04, malheureusement ils n'ont pas pu fournir de résultats pertinents, si ce n'est les retombées économiques déjà présentes dans l'étude du JED de 2004. S'ajoute à cela, qu'il faut également connaître les dépenses des touristes, plus particulièrement des clients de

l'eau vive afin de connaître les retombées sur le territoire. Les campings, centre d'hébergements et autres établissements de restauration doivent également faire l'objet d'une enquête approfondie concernant leurs recettes. Cette étude doit donc être menée par un économiste qualifié.

Enfin il paraît souhaitable d'interroger les populations locales du territoire de Castellane à Moustiers ou au moins La Palud, pour appréhender leurs représentations par rapport aux activités saisonnières et notamment les sports d'eau vive sur le territoire. Ils doivent être consultés à partir d'une enquête quantitative, qui prendra moins de temps à administrer qu'une enquête qualitative. Une autre enquête auprès des visiteurs du site semble aussi être nécessaire. L'enquête effectuée cet été met en évidence et confirme des points importants comme le profil des visiteurs, le type de pratique de ces derniers. Toutefois elle mérite d'être plus représentative. Pour cela 500 questionnaires doivent être réalisés et le quota des répondants doit être proportionnel aux types d'usagers (randonneurs pédestre, baigneurs, randonneurs aquatique). Une enquête via internet pourrait permettre une administration plus rapide et plus sûre en termes de logistique, les campings peuvent également être sollicités pour faire remplir les questionnaires auprès des clients de l'eau vive.

Il peut être intéressant d'obtenir le nombre d'intervention effectué par les secouristes et par les professionnels chaque année, pour évaluer les risques du site. Cela peut également permettre de voir si les interventions sont nombreuses? Comment sont elles effectuées ? La raquette de retournement permet elle des interventions rapides au vu de la fréquentation ? Ces données devaient être transmises mais pour le moment aucun document n'a été reçu.

Enfin comme mentionné précédemment, afin de connaître précisément la fréquentation du site et son évolution, il est nécessaire de mettre en place un observatoire de fréquentation comme l'a fait le Parc National de Port Cros ou d'employer un stagiaire en partenariat avec les professionnels afin de recenser et de dissocier la fréquentation des randonneurs aquatique et des randonneurs pédestres.

2. Pistes d'améliorations retenues à partir des entretiens avec les acteurs du territoire

Les propositions des acteurs du territoire sont nombreuses. Certains d'entre eux proposent toujours les mêmes pistes, à savoir la piste du troisième jour de lâcher d'eau ou encore la limitation du nombre de compagnie. Ces propositions, outre le fait qu'elles soient entendues de tous sur le territoire, ne font pas l'objet de présentation car elles sont plus des espérances que des actions possibles à mettre en place. La baisse des niveaux d'eau, les contraintes de la côte touristique sur le lac de Castillon et les besoins hydroélectrique d'EDF ne permettent pas un troisième jour de lâcher. Quant à la limitation des compagnies, la seule possibilité était de passer par la réglementation des IOTA⁵⁸ qui a été rejetée par le tribunal administratif de Marseille. Il est donc impossible de limiter ces sociétés au vu de la libre concurrence.

Ainsi les propositions présentées ci-dessous, bien que peu originale pour certaines peuvent permettre une gestion plus régulée du site du Couloir Samson. Leurs réalisations dépendront de la volonté des acteurs du territoire et des coûts financiers qu'elles engendrent.

La proposition la plus répandue lors des entretiens concerne le stationnement. Il a été noté précédemment que le stationnement est sans doute le facteur le plus problématique du site, en termes d'image et d'organisation. Il donne l'impression que rien n'est prévu sur ce site alors qu'il est le nœud de multiples pratiques de pleine nature.

<R=R06108> : *Faire des places de parkings. Ils le savent (rire).*

<Q=Q06109> : *OGS*

<R=R06109> : *Voilà ! On doit réellement les créer, pas forcément que pour les rafteurs, pour l'accueil des gens dans les gorges du Verdon quoi. On a fait des plans pour des aménagements, des places de parkings. Mettre en place un système de navettes avec des chauffeurs locaux. On mettrait des navettes électriques à dispositions. Nous on a plein de projets et on dit oui à tout ça plutôt que d'avoir quatre camions merdique quoi. On pourrait mutualiser nos efforts là dessus grâce au parc par exemple. Donc ouai beaucoup beaucoup de boulot encore à faire !*

(Extrait de l'entretien n°6, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 25 Mai 2016, à Castellane.)

Les places de parkings semblent être la préoccupation première des professionnels de l'eau vive. La fermeture du terrain de Monsieur Covin sur le bord de la route, après l'histoire avec

⁵⁸ Cf. Glossaire

Monsieur Ferrato, a engendré une saturation en termes de stationnement le long de la route. Ce terrain permettait aux professionnels de se garer, de faire changer leurs clients sur un lieu plus privé et non pas sur le bord de la route. Il permettait surtout de désengorger le stationnement le long de la route. L'autre point en corrélation avec le stationnement est la proposition d'utiliser une navette commune à l'ensemble des professionnels. Cela permettrait aussi de baisser le nombre de véhicules neufs à douze places présents sur le site. Certains professionnels seraient prêts à cotiser pour mettre en place cette idée.

<R=R21065> : [...] *Le vrai problème en fait, moi je pense que le vrai problème, c'est la gestion de tout ce qui se passe avant. On aurait un vrai parking, avec un système de navette, avec un vrai truc pour rendre les choses fluides, je pense qu'on aurait pas du tout le même visuel de l'activité. Les gens arriveraient, tac, tac, il y aurait trois groupes en bas sur la plage. Là c'est les mecs ils déposent les mecs en vrac, les autres ils descendent tout seul au bord de la rivière habillés en combinaison, avec des casques et des gilets, le guide ils remontent, il fait deux bornes, il va poser son camion, il redescend en courant pour choper ses clients plus bas. Du coup tu en as un autre qui l'a doublé, etc. Je pense que les communes, la région, le département, si tout le monde se posait la bonne question, je pense qu'on arriverait à faire un truc qui tourne et qui apporterait à tous quelque chose quoi, un confort de travail pour nous et pour les autres, et une vraie plus-value pour la région. Les mecs ils viendraient, ils diraient c'est bien.*

<R=R21067> : *Voilà moi je pense que des vrais parkings. Quasiment presque, je pense que tous les pros seraient partisans de payer une navette. On a les parkings, on a les navettes qui nous descendent. Tac tac.*

(Extrait de l'entretien n°21, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 19 Juillet 2016, à La Palud.)

La problématique de l'amélioration du stationnement est que selon les acteurs rien ne se fait car les décisionnaires attendent la mise en place de l'OGS. Que ce soit pour les interrogés ou les populations locales, l'OGS semble être quelque chose de très lointain. Cela fait 20 ans qu'ils en entendent parler et rien ne se fait⁵⁹. La difficulté est que l'OGS est une opération de grande envergure qui ne peut se faire en quelques années. Les différentes compétences administratives propriétaires du foncier sur le site, les demandes de subventions auprès des instances compétentes, la réflexion du projet etc., sont autant de points qui rendent cette opération complexe.

Le second point qui ressort dans les propositions en vue d'améliorer la gestion du site passe, d'après les acteurs interrogés, par la communication, une organisation du groupement des professionnels et un partenariat moins conflictuel avec le PNRV. En effet, il semble au vu des entretiens réalisés, que des problèmes de communication soit aussi un frein à une gestion

⁵⁹ Cf. Recueil des retranscriptions des entretiens - Entretien 9

appropriée du site. Les conflits avec Monsieur Ferrato, ancien habitant du Verdon, ayant fondé l'association pour la protection des lacs et sites du Verdon, ont engendré un climat de tension entre les acteurs du territoire, notamment entre ceux que l'on peut qualifier « d'environnementaliste » et d'autre part avec les professionnels de l'eau vive. Ces conflits ont amené les professionnels au tribunal administratif de Marseille afin de se défendre contre la réglementation IOTA. Depuis cette histoire, les guides du Verdon et notamment ceux de Castellane se sont sentis pousser contre le mur et la réglementation encadrant l'activité de randonnée aquatique de 2014, a ajouté de l'huile sur le feu.

<R=R06105> : *Un travail encore plus coordonnés et main dans la main avec le Parc du Verdon c'est obligatoire. Moi j'ai travaillé dans des fermes pédagogiques et des centres de pleins air je te disais où l'environnement est avant le sport. Ça marche trop bien, là on a 20 ans d'expérience derrière nous et ça marche.*

(Extrait de l'entretien n°6, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 25 Mai 2016, à Castellane.)

<R=R15132> : *Beh moi je pense que déjà, ils ont fait une charte, un espèce de gros code déontologique, ils te l'ont peut être transmis ?*

<R=R15133> : *Et ça ils l'ont fait en interne donc après ils nous demandent de l'approuver tel quel mais on a jamais été associé et surtout ensuite, ils l'ont jamais valorisé parce que au début, ils avaient un tout petit code avec 10 points et ils étaient entre eux, même les offices du tourisme qui font la promotion de leurs activités, étaient même pas au courant. Tu vois on leur avait dit ce code, ça serait bien que vous l'affichiez dans vos boutiques, qu'il soit signé, qu'il y ait des engagements forts et une valorisation de vos démarches. La valorisation, elle peut passer par leur valorisation propre, c'est à dire qui valorise leur démarche déontologique mais il faut aussi que les acteurs de la promotion puissent promouvoir des acteurs plus que d'autres tu vois. Ça, ça pourrait aussi être un filtre. Ils attendent beaucoup de la marque parc, mais il pourrait peut être, il y avoir aussi des partenaires qui les accompagnent aussi là dessus quoi. je pense qu'ils sont pas suffisamment associés aux offices de tourisme.*

(Extrait de l'entretien n°15, réalisé avec un agent administratif, le 21 Juin 2016, à Moustiers)

<R=R08059> : *Est ce que t'as déjà vu un mec du parc venir voir comment travaille une entité ? Où est son local de stockage ? Comment il s'organise pour laver ? Est ce qu'ils ont fait cette démarche ? Jamais. Ils savent même pas comment ça fonctionne.*

(Extrait de l'entretien n°8, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 8 Juin à Castellane.)

<R=R08064> : *Avant à une époque on avait ce qu'on appelait le briefing et après en fin saison il y avait le feedback qui était à l'initiative de la préfecture. Début de saison tout le monde se voyait, fin de saison tout le monde se voyait. Depuis l'histoire de Ferrato, ça a été abandonné, il y a pas mal de choses qui ont été abandonné.*

(Extrait de l'entretien n°8, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 8 Juin 2016, à Castellane.)

<R=R05066> : *Beh je les vois pas beaucoup. On les voit au comptage (rire). Tu vois (rire), on les voit à la journée de formation, et après on les voit pas beaucoup. Si tu veux eux ils ont, c'est dans le nom, ils ont un rôle de garde quoi, de garde écologique donc ils jouent leurs rôles comme nous on essaie de faire le nôtre.*

(Extrait de l'entretien n°5, réalisé avec un guide de rivière, le 24 Mai 2016 à Castellane.)

On peut percevoir à partir de ces quelques extrait d'entretiens, qu'il y a des tensions entre les deux acteurs que sont les professionnels d'un côté et le Parc de l'autre. Cela s'explique en grande partie car ces deux acteurs ont deux rationalités différentes. Le Parc a un objectif de préservation. Bien qu'il soit aussi dans une démarche de développement des activités économiques, celles ci ne doivent pas impacter les espaces naturels. Les professionnels quant à eux ont plutôt une raison d'agir économique, liée à la viabilité de leurs activités. Ces deux acteurs ont également deux modes de fonctionnement opposés. Le Parc est une institution administrative et a des objectifs sur le long terme via la Charte du Parc, il est donc un acteur organisé, c'est un animateur de concertation. Les professionnels quant à eux manquent d'organisation. Il est vrai qu'ils ont fondé des groupements afin de pouvoir être représentés lors des réunions de concertation, mais leurs métiers fait qu'ils sont dépendants des aléas météorologiques, donc de la fréquentation et de la demande de la clientèle. Ce sont des saisonniers qui se consacrent à leur organisation sur une période courte et sur les plannings de réservations. Bien que ces deux acteurs aient un mode de fonctionnement différent, ils sont tous les deux conscients de la nécessité de travailler ensemble pour avancer. Les professionnels sont peut être réticents à l'égard des agents du Parc, mais ils sont tout de même lucides et comprennent qu'ils doivent trouver un mode de fonctionnement avec le Parc pour pouvoir améliorer la situation entre eux et pour la valorisation de leurs activités.

Ainsi il semble nécessaire d'améliorer le dialogue entre ces deux acteurs et de trouver un consensus. La réglementation doit normalement être le dernier recours car celle ci engendre des tensions et ne favorise pas un dialogue et des actions communes. Toutefois les

problématiques de gestion du site ne se cantonnent peut être pas qu'à des facteurs organisationnels ou des problèmes de communication. Il semble d'après les entretiens réalisés que la concertation ou l'implication de certains acteurs dans cette démarche soit remise en cause. En effet, un des acteurs ayant pourtant la compétence des activités de sports de nature est pointée du doigt pour ne pas être totalement impliqué dans la concertation et la prise de décisions concernant la problématique de la randonnée aquatique.

<R=R12059> : *Non mais les professionnels, si vous voulez il y a différent acteurs là dedans. On a les élus qui sont là, qui sont responsables de par la loi, ils sont responsables de plein de choses. On a aussi un jeu d'acteurs qui est pas toujours très clair, le conseil départemental par exemple qui pourrait être un acteur un petit peu plus moteur qui ne l'est pas. Bon ils nous on fait du tango sur le SAGE. Ils nous on fait un tour de cochon. Ils ont pas voulu accepter le SAGE à la fin, il a fallu qu'on fasse des modifications de dernières minutes pour tenir compte de...enfin c'était un peu de la guéguerre. Très sincèrement je trouve ça dommage, parce que le Verdon de haut en bas c'est quand même un milieu. Bon c'est un milieu emblématique, indépendamment des Gorges, je parle des Gorges mais de tout le reste. On arrive pas à fédérer plus de moyens de manière globale.*

(Extrait de l'entretien n°12, réalisé avec un agent administratif, le 16 Juin 2016, à Dignes.)

<R=R19067> : *Après la conclusion du rapport vous renvoie à ce que je vous disais tout à l'heure, le rapport est beaucoup plus nuancé mais où est le département ? Il y a une compétence qui est délégué par la loi, à l'administration départementale, collectivité, ça doit s'animer dans ce cadre là.*

(Extrait de l'entretien n°19, réalisé avec un agent administratif, le 6 Juillet 2016, à Dignes.)

Afin de réguler la fréquentation du site, il est également souhaitable de mieux répartir les flux dans le temps et dans l'espace. Toutefois ce problème est lié à la saisonnalité des activités, au période des vacances scolaires et au territoire du Verdon qui vit essentiellement de cette saisonnalité. Ainsi certains acteurs ont proposés de diversifier les prestations pour pouvoir aborder une clientèle hors saison et ainsi rester une plus large partie de l'année sur le territoire.

<R=R11018> : *Je connais le fonctionnement touristique des stations de ski avec une saison hiver, une saison été. Castellane c'est un mois allé deux mois l'été, le reste du temps, on se pose des questions. C'est vrai que les vacances scolaires aussi, c'est Juillet Août. les vacances scolaires c'est pas au mois de mai, donc ce qui explique aussi cette sur-fréquentation pendant très très peu de temps. Je pense, je pense vraiment, ça j'en suis vraiment persuadé, pour en parler avec certaines personnes, il faut passer le braqué supérieur. C'est à dire qu'actuellement, beaucoup de personnes me disent, qu'au niveau des gorges du Verdon, de Castellane, on va dire, on est un peu endormi. C'est à dire que depuis les années 60, à cette période là c'était pas très connu, maintenant on arrive à une sur-fréquentation et on a un*

modèle économique qui n'est pas viable. C'est à dire que tout le monde pense que Castellane, il y a beaucoup de personnes qui viennent, que ce soit des commerçants, des gens qui tiennent les campings, les professionnels des sports d'eau vive qui travaillent comme des fous pendant deux mois et ensuite ils repartent de Castellane donc ce ne sont pas des activités qui forcément apportent au territoire. Et qu'au niveau touristique, là ce qu'il faut gagner, certains commencent à creuser, c'est ce qu'on appelle travailler sur les ailes de saison. C'est à dire un peu au printemps, un peu à l'automne en attirant une autre clientèle parce que c'est vrai quand vous êtes une famille avec des gamins, les vacances scolaires, c'est les vacances scolaires. Par contre il y a toute une clientèle et pas seulement des personnes âgées, mais également une clientèle étrangère qui pourrait peut être venir. Et pour les professionnels aussi travailler différemment et être sur une période plus longue à Castellane et donc permettre aussi une attractivité plus longue sur l'année. Ce qui fait que eux en bénéficieraient parce qu'effectivement, au bout d'un moment le gâteau a trop couper des parts, tout se casse la figure. et on bouffe des miettes. Voilà à réfléchir différemment. Je parle des professionnels des sports d'eau vive mais je parle aussi des professionnels de l'hôtellerie de plein air. Les campings, il y en a beaucoup, ils ouvrent 15 Juin au 1er Septembre. Ils travaillent comme des fous, le reste du temps ils partent faire d'autres saisons ailleurs ou ils ont amassé assez d'argent et ils vont sur la côte tranquille. Tant mieux pour eux mais pour le Castellane et le territoire, en terme de modèle économique un jour ou l'autre ça va s'essouffler.

(Extrait de l'entretien n°11, réalisé avec un représentant de l'Etat, le 15 Juin 2016, à Castellane.)

En somme, une répartition de la fréquentation dans le temps et dans l'espace, ce que l'enquête appelle les ailes de saison et ainsi développer un nouveau modèle économique à un territoire qui ne vit que l'été et au mois de Décembre.

Pour terminer sur les pistes d'améliorations deux autres points sont également proposés par les acteurs. Tout d'abord, le fait que des tensions existent entre les services de l'Etat (ONEMA) et les professionnels est du à certains protagonistes qui ne veulent pas respecter la réglementation en vigueur et font tout pour faire exploser le dialogue entre les acteurs. Bien que la piste pour limiter le nombre de compagnies soit caduque, il est possible de limiter ces gêneurs qui ne disposent pas forcément de la classification nécessaire pour encadrer la randonnée aquatique dans le Couloir Samson.

<R=R19055> : [...] là au jour d'aujourd'hui je pense qu'il y a une grande majorité qui est dans cette spirale là. Et puis on a quelques un qui ont décidé d'être jusqu'au-boutiste et de faire péter le truc. Justement en ne respectant pas, en étant dans la provocation par rapport à l'ONEMA et c'est cela qui nous embête. Mais ils embêtent au titre de la réglementation environnementaliste mais ils m'embêtent moi parce qu'il y en a un sur deux qui n'est pas déclaré etc. Et que c'est cela qu'il faut qu'on arrive à attraper et à poursuivre.

(Extrait de l'entretien n°19, réalisé avec un agent administratif, le 6 Juillet 2016, à Dignes.)

<R=R08065> : *Par exemple le couloir Samson, c'est un classe 4, qui a le droit d'aller encadrer dans un classe 4 ? Qu'il y ait un lâcher d'eau ou pas la classification ne change pas. Qui a donné un papier en disant, ouai mais non ça va changer de classification ? Nous on a jamais porté le pet les pros contre nous, on est pas là pour faire de la délation mais si tu cherches des pistes. Ça on te l'a pas dit ça ?*
(Extrait de l'entretien n°8, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 8 Juin 2016, à Castellane.)

Enfin, le dernier recours proposé bien que non souhaité par les acteurs qui le mentionne est la fermeture provisoire ou définitive du site.

<R=R08061> : *Fermer c'est une bonne piste. C'est la plus radicale mais c'est la meilleure.*
(Extrait de l'entretien n°8, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 8 Juin 2016 à Castellane.)

En somme, pour avancer dans la gestion de ce site, il paraît primordial de renouer un dialogue apaisé et que les acteurs non impliqués rentrent dans le jeu de la concertation et prennent des décisions. Ce n'est peut être pas si simple maintenant que le groupement des professionnels de Castellane a été dissous, c'est le syndicat national qui sera désormais l'interlocuteur principal lors des réunions. Les indicateurs qui n'ont pas pu être traités doivent faire l'objet d'un complément d'étude et un observatoire de fréquentation doit être mis en place.

Bien que ces éléments n'aient pas été mentionnés, il faut souligner que la sensibilisation auprès des baigneurs concernant l'impact du piétinement humain est souhaitable et nécessaire, il en va de même auprès des campings pour ce qui concerne les barrages de galets. Celle ci est déjà effectuée par les écocardes et les hydroguides, cependant elle doit être appuyée par les campings. La construction de gros barrages a été en aval du camping de Chasteuil durant l'été. Cela appuie les paroles de certains acteurs interrogés lors des entretiens⁶⁰. Si les tensions doivent être apaisées, il faudra d'abord passer par là. Les professionnels se sentent persécutés par la réglementation, alors que d'autres usagers ne sont pas ciblés. Bien que cela ne justifie pas le non respect de la réglementation de la part de certains professionnels, si une application impartiale de la loi été appliquée, peut être les professionnels se sentiraient moins pointé du doigt et seraient moins véhéments. Ces derniers doivent également trouver le moyen de valoriser leurs activités en partenariat avec le Parc, les offices du tourisme, l'ADT et de respecter leurs propres engagements. Ils doivent

⁶⁰ Cf. Annexe 3 - Partie 1 - sous partie : impact sur le milieu

s'investir davantage qu'ils ne le font déjà dans la concertation. Et surtout essayer de promouvoir d'autres activités, de se diversifier pour désengorger ce site. Le point final est la mise en place d'un parking et que les professionnels se cotisent pour une navette ou deux navettes communes. Dans le projet espace valléen, un parcours itinérance est prévu ainsi que la mise en place de navette afin de fluidifier la circulation sur la route des Gorges. Actuellement la seule navette qui fonctionne sur la route des Gorges, est celle qui conduit les randonneurs pour le sentier Blanc Martel. Ces éléments permettraient que le site soit moins saturé par le stationnement. Bien que la mise en place du parking dépende de la mise en œuvre de l'OGS, en attendant, un marquage au sol en épis et la réouverture du terrain de Monsieur Covin désengorgerait le site ou régulerait tout du moins le stationnement un peu anarchique jusqu'à présent.

3. Critiques et limites de la capacité de charge

Dans les différentes définitions que nous avons donné de la capacité de charge, il a été démontré que l'ensemble des auteurs s'accordent à évaluer celle-ci à partir de trois critères différents que sont la capacité physique ou biologique, la capacité socioéconomique et la capacité juridique et politique. Dans ce travail, la perception des visiteurs, ce que certains auteurs qualifient de capacité psychologique et considèrent comme une quatrième catégorie, a été intégrée dans la capacité socioéconomique. Il semble très important de souligner que quelque soit ces critères, chacun des seuils de ces catégories restent subjectifs. En effet, chaque acteur a ses propres critères d'évaluation de la situation, de ce qui est acceptable ou de ce qui ne l'est pas. "L'appréciation de chacun est en soi légitime mais en aucun cas plus recevable qu'une autre"⁶¹. Ce raisonnement conduit alors à se dire que pour que l'application de cette méthode soit pertinente, elle doit reposer sur des objectifs clairement définis et être le produit d'un consensus général entre les différents acteurs concernés du territoire. Au vu des entretiens réalisés sur le territoire et de la réglementation appliquée sur le site pour la pratique de la randonnée aquatique, il semble qu'il n'y ait pas consensus et donc que la gestion ne soit pas réellement partagée. Cela ne veut pas dire que le Parc ne mène pas à bien son rôle d'animateur de gestion, notamment de gestion concertée comme le mentionne l'acteur ci-dessous.

⁶¹ VOURCH A., *La capacité d'accueil...op.cit.*

<R=R14106> : *Beh il y a quand même beaucoup de réunion de concertation. le travail qu'avait fait (prénom) avec les pros, moi je trouve qu'elle avait fait un bon boulot.*

(Extrait d'entretien réalisé avec un agent administratif, le 20 Juin 2016 à Digne.)

Cependant, les rationalités divergentes des acteurs notamment des professionnels et du Parc, leurs différents modes de fonctionnements et les difficultés de communications laissent penser qu'il y a des conflits entre ces deux acteurs. Le fait de mettre en place un arrêté préfectoral pour cette activité ne permet pas une gestion efficace puisque celle ci est basée sur la contrainte et non sur le consensus. "Lorsque les conflits atteignent un seuil, le groupe le plus gêné essaie d'exclure ses protagonistes des sites de pratiques, en ayant éventuellement recours à des mesures physiques, légales ou financières⁶²". On peut penser que la mise en place de cet arrêté préfectoral, bien qu'établi pour réglementer cette activité jusque là non encadrée juridiquement, ait engendré des conflits et ait pour but l'exclusion à long terme de cette activité sur le site. Pour appuyer ce raisonnement, on peut noter le paradoxe quant au fait que cette activité soit ciblée comme ayant un impact majeur sur le milieu et soit donc logiquement encadrée mais que d'un autre côté l'interdiction de baignade sur le Verdon de Castellane à La Palud, appuyée par des arrêtés municipaux⁶³, ne soit en aucun cas respectée comme en montre l'étude quantitative où 19% des interrogés déclarent venir se baigner sur le site⁶⁴ ou encore depuis les accès des campings. Pourtant la signalétique est présente et la sensibilisation est effectuée par les écocardes mais là encore des intérêts entrent en jeu.

<R=R19030> : *(rire) Alors moi la réponse que j'ai, j'ai fais la même aux inspecteurs généraux donc je suis assez tranquille. En fait j'avais une jolie photo et j'ai dit voilà, ça c'est l'activité randonnée aquatique et puis ça c'est l'activité baignade j'ai de belles photos de baignades. Beh il y a beaucoup plus de gens qui se baignent que de gens qui font la randonnée aquatique. Pourtant la baignade est interdite. Après effectivement, la baignade qu'elle soit en combi néoprène ou en petit maillot de bain, elle a un impact.*

(Extrait de l'entretien n°19, réalisé avec une responsable d'administration publique, le 6 Juillet 2016, à Digne.)

Il semble plus aisé de cibler une activité regroupée que des individus éparpillés sur tous les coins de la rivière. La contravention également n'est pas la même puisque que la contravention de baignade est de classe 1 soit dérisoire, d'environ 13 euros alors que le non respect de l'arrêté préfectoral est de classe 5. On peut toutefois estimer que l'exigence

⁶² MOUNET J., "L' Impact des loisirs...", p.221

⁶³ Cf. Annexe 3 - Partie II

⁶⁴ Cf. Annexe 3 - Partie III

d'encadrer cette activité est due au fait de la présence de l'apron en aval. Ce dernier fait l'objet d'un APPB et du programme Life Apron II qui a pour but sa protection et sa conservation.

Il est également envisageable que la définition de la capacité de charge de ce site soit étroitement liée à l'OGS qui y est prévue. Cette démarche initiée par l'Etat en 1976, est proposée aux collectivités pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande renommée. Toutefois cette solution de régulation souligne plusieurs problèmes. Tout d'abord il s'agit d'un label qui marque la reconnaissance de la qualité de la préservation du site et qui, de fait, appuie sa notoriété et attire plus de visiteurs. Un article de 2007 de Mélanie Duval fait une analyse critique de ces Opérations Grands Sites, où elle met en évidence le lien existant entre la capacité de charge et l'OGS. La capacité de charge étant retenue pour la mise en place de l'OGS voir la commandant : "ce n'est ni sa taille, ni un quelconques record de fréquentation qui définit un grand site, mais c'est une communauté de problèmes liés à la présence dans un site fragile d'un public de visiteurs attiré par sa renommée"⁶⁵. Cette citation définit assez bien la problématique du Couloir Samson. Un autre facteur important quant à la mise en place de l'OGS est l'estimation des retombées économiques des activités touristiques présentes sur le site, comme cela été le cas pour les Gorges de l'Ardèche. La capacité de charge prend également ce critère en considération ; plusieurs points semblent corroborer le fait que l'OGS et le concept de capacité de charge soient liés.

On peut alors penser qu'outre la problématique de régulation la capacité de charge aurait pour but d'arriver plus rapidement à la mise en place de l'OGS. Nombreux sont les acteurs du territoire qui d'ailleurs ont l'impression que ce projet n'avance pas depuis 20 ans et qu'aucun aménagement ne sera mis en place tant que l'OGS n'aura pas commencée.

<R=R09027> : (...) Mais comme je disais tout à l'heure, c'est qu'en attendant les projets de grandes envergures, on est incapables de faire des petits projets à court terme. Je reviens sur ces parkings et ces chiottes secs si on nous avait écouté, il y a 20 ans, ils seraient déjà amorti, ils seraient déjà vieux et il faudrait peut être défaire pour faire un autre projet quoi mais on les fait pas parce qu'il y a grand site qui arrive quoi. on va pas mettre une barrière, on va pas mettre des stationnements en épis, on va pas faire ci parce qu'il y a grand site qui arrive. Et grand site il arrive, il arrive mais avec des béquilles, ils arrivent un peu en boitant quoi.

(Extrait de l'entretien n°9, réalisé avec un professionnel de l'eau vive, le 9 Juin 2016 à Castellane.)

⁶⁵ VOURCH A., « Vaut le détour ! », les grands sites, Éditions GIP ATEN, 1999, 76 p. p 8.

Tout comme la capacité de charge, l'OGS devient aujourd'hui de plus en plus controversée par les acteurs locaux. "Alors qu'à l'origine, les OGS ont été conçues pour des sites ouverts, elles aboutissent à une certaine fermeture de fait (dont les gestionnaires se défendent souvent) au moyen des parkings payants, plus ou moins éloignés et dont la capacité est nécessairement limitée. Les nouveaux aménagements s'accompagnent toujours de nouvelles réglementations et, dans plusieurs cas, des protestations se sont élevées.⁶⁶"

En sera-t-il de même pour les Gorges du Verdon ? Pour atteindre les objectifs de régulation du site et l'amélioration de la qualité d'accueil, les gestionnaires, les décisionnaires et les usagers doivent arriver à renouer le dialogue et à trouver un consensus pour ne pas qu'il y ait exclusion d'un acteur ou désillusion dans les attentes quant à l'aménagement du site.

⁶⁶ DUVAL Mélanie, GAUCON Christophe, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *ANNALES DE GEOGRAPHIE* 2/2007 (n° 654), p. 147-168. URL : www.cairn.info/revue-Annales-de-Geographie-2007-2-page-147.htm. DOI : [10.3917/ag.654.0147](https://doi.org/10.3917/ag.654.0147).

Conclusion

Il faut retenir que la capacité de charge est une notion subjective. Bien que composée d'indicateurs objectifs tels que la capacité d'accueil, la capacité biologique du milieu ou les retombées économiques, la capacité de charge repose sur la valeur que donne chacun à l'évaluation de la capacité de charge et également sur les représentations des visiteurs, des acteurs locaux à conditions qu'ils aient été correctement informés de ce qui va se passer pour le site. L'interprétation et l'application de cette méthode reposent sur des perceptions, des représentations, des raisons et des intérêts qu'ont les gens d'agir. Il n'existe aucun calcul, aucune méthode identique à cet outil, car il est singulier, spécifique au contexte du territoire et aux objectifs fixés par le ou les gestionnaire(s).

En ce qui concerne cette étude, il n'est pas rationnel de dire que nous pouvons définir la capacité de charge du Couloir Samson. En 5 mois et demi, il a été possible de comprendre et de cibler les enjeux et les problématiques de ce site. Le travail fourni confirme certains points et permet dans un premier temps de définir les grandes lignes à suivre pour définir la capacité du site. Tout d'abord, nous pouvons confirmer que la fréquentation de ce site augmente d'année en année. La restauration du sentier Blanc Martel, la renommée de ce site et le développement des activités d'eau vive et de l'escalade ainsi que la promotion touristique du territoire font que les Gorges du Verdon et le Couloir Samson deviennent une destination prisée et renommée à l'internationale. Le processus de label grand site entamé par la démarche de l'OGS confirme cela. Bien que cette fréquentation soit conséquente et confirmée par 30% des interrogés, 97% d'entre eux n'ont pas été gênés par celle-ci. L'enquête a également permis de situer le nombre de compagnies et leurs salariés sur le territoire. Leurs nombres semblent également avoir augmenté depuis les années 2004 et 2008, de façon régulière mais peu conséquente. Le territoire est passé de 30 compagnies en 2008 à 37 compagnies en 2016. Le nombre d'emplois créés tourne toujours autour de 90 personnes pour l'ensemble de ces structures. Malgré le fait que les données précises sur le chiffre d'affaire de la randonnée aquatique ne soit pas accessible, il est acceptable de penser que cette activité génère entre 800 000 et 1 million d'euros par saison au vu des études du JED et du calcul effectué cette année, relatif au nombre de passage prévu par la réglementation. En effet, il faut tout de même souligner que l'arrêté préfectoral encadrant l'activité de randonnée aquatique sur le Couloir Samson, définit la capacité de charge du Couloir pour la période Juillet/Août. Cette année, au vu des jours de lâchers d'eau réalisés, la

réglementation a permis 21 780 passages en 45 jours, soit une moyenne de 484 passages par jours. Il faut souligner qu'une application exceptionnelle concernant la réduction du cadencement a été mise en place lors de la première quinzaine d'Août. L'étude met également en évidence que les quinze premiers jours du mois d'Août sont les jours où la fréquentation est la plus importante. Cela démontre la problématique du stationnement. On peut penser qu'au delà de 90 véhicules sur le site le stationnement gênant a tendance à augmenter.

Enfin l'enquête confirme un profil type du visiteur qui corrobore le profil défini par l'ADT concernant les vacanciers dans le Verdon, à savoir que les visiteurs viennent plutôt en famille, sont en majorité des cadres supérieurs en majorité d'une moyenne d'âge de 40/44 ans qui privilégient le camping à 90% et ont une consommation journalière située à environ 50 euros. Les usagers viennent essentiellement pour découvrir le site et pour son environnement naturel⁶⁷.

Le travail d'étude permet aussi de dégager un conflit caché entre les responsables de la préservation du site et les pratiquants de l'eau vive. Rappelons que l'évaluation de la capacité de ce site ne doit pas être effectuée de façon unilatérale, et qu'il serait bon de s'inspirer du modèle anglo-saxon où la gestion concertée est beaucoup plus présente.

⁶⁷ Annexe 4 - Partie III

Partie I - Méthodologie

Annexe 1 : Grille d'indicateurs initialement prévue

Objectifs	Connaître les limites d'accueil du site et les limites d'organisation des activités et proposer un ajustement de la fréquentation	Commentaires	Comment	Quand
Indicateurs physiques Au cours de la saison, connaître : <ul style="list-style-type: none"> - La capacité d'accueil des parkings menant au Couloir Samson les modalités d'organisation des transports des professionnels encadrant les sports d'eau vive 				
Transport et Mobilité	Gestion de transport des visiteurs par les pros	Lieu de RDV, mode de transport des clients	Entretiens avec les pros	Mai / Juin
Accessibilité	Nombre de véhicules stationnés sur la route et les parkings à proximité du Couloir Samson	Nombre de places de stationnement, véhicules	Comptage par les écogardes (2 jours / semaine pendant un temps donné) + comptages stagiaires lors de l'administration des questionnaires	Juillet/Août
	Nombre de stationnements gênant sur la route du Couloir Samson (nombre PV)		Comptage par les écogardes (2 jours / semaine pendant un temps donné) + comptages stagiaire + gendarmerie	Juillet/Août/septembre
Indicateurs sociaux / démographiques				
Flux touristique	Valeur maximale et minimale du nombre de visiteurs démarrant leur activité au Couloir Samson	Taux de fréquentation	- Données de l'écocompteur du conseil départemental 04 (toutes activités confondues)	Septembre

Objectifs	Connaître les limites d'accueil du site et les limites d'organisation des activités et proposer un ajustement de la fréquentation	Commentaires	Comment	Quand
	Nombre de randonneurs aquatiques du Couloir Samson		<ul style="list-style-type: none"> - Données de Léa Meilleurat de 2014 - Données de 2012 de Géraldine, engagée par le Groupement de Castellane (sous réserve d'avoir l'autorisation d'utiliser ces données) - Données de 2016 de la personne qui devrait être engagée (sous réserve d'avoir l'autorisation d'utiliser ces données) 	Juillet/Août/Septembre
	Nombre moyen de baigneurs à la confluence Baou/Verdon	Sous réserve de trouver un site d'observation non vendalisable et pertinent. L'appareil pourrait prendre une photo toutes les 10 min de 9h à 20h.	Comptage envisagé par la mise en place d'une « sentinelle photo » par le PNRV	Juillet/Août/Septembre
	Nombre de pratiquants de randonnée aquatique (Estellier-Imbut / Imbut-Maireste)	Sous réserve d'avoir l'autorisation d'utiliser ces données et qu'elle puisse obtenir ces données de la part des pros	Données de 2016 de la personne qui devrait être engagée	Septembre
	Nombre de pratiquants de raft (total et par tronçon)	Sous réserve de trouver un site d'observation non vendalisable et pertinent. L'appareil pourrait prendre une photo toutes les 10 min de 9h à 20h.	La sentinelle photo pourrait peut-être obtenir ces données	Juillet/Août/Septembre
	Nombre de pêcheurs remontant le Couloir Samson	Sous réserve d'avoir des données localisées	ONEMA, Fédérations de pêche, associations de pêche	Juin/Juillet/Août/Septembre

Objectifs	Connaître les limites d'accueil du site et les limites d'organisation des activités et proposer un ajustement de la fréquentation	Commentaires	Comment	Quand
Structure des compagnies et fonctionnement	Nombre d'emplois relatifs à la rando aqua et aux sports d'eau vive en général (nombre de salariés à l'année et saisonniers des compagnies)	Structure des compagnies et fonctionnement	Données à recueillir auprès des profs lors des entretiens et/ou lors des réunions de formations des guides	Mois de Mai / Juin
	Nombre et structure des compagnies (ayant leur siège dans le Verdon, extérieures, adhérentes aux groupements/ syndicat)	Structure des compagnies et fonctionnement	Recenser le nombre de compagnies sur les communes Castellane et La Palud (étant plus présentes sur les Gorges) Plus difficile de cibler les compagnies extérieures.	Mois de Mai
Sécurité	Nombre d'interventions de secours pour des accidents arrivant dans l'eau	Sous réserve d'avoir des données localisés et non des données générales et d'avoir des données détaillées dans le temps	Pompiers + gendarmerie	Septembre
Représentations / Psychologie acteurs	Satisfaction des visiteurs	Mécontentement attente / profiter paysage activité	Recueillir lors des questionnaires auprès des clients et des baigneurs	Juillet/Août
	Satisfaction des habitants / communes	À partir de quel niveau de fréquentation difficulté	Il faudrait faire des questionnaires ou des entretiens auprès des habitants. Manque de temps	

Objectifs	Connaitre les limites d'accueil du site et les limites d'organisation des activités et proposer un ajustement de la fréquentation	Commentaires	Comment	Quand
	Satisfactions des professionnels	Organisation, gestion des visiteurs	Recueillir lors des questionnaires auprès des clients	Mai / Juin
Indicateurs juridiques / économiques				
Cadre réglementaire	Règlement et normes régissant les activités sur le Couloir Samson		Arrêtés préfectoraux	Juin
	Programme / Projets pour le tourisme		OGS / Espace Valléen	Juin
Chiffre d'affaire et dépenses	Chiffre d'affaire global des compagnies	Contribution de l'activité en % à l'économie locale et régionale	Données recueillies par le biais de l'Agence de l'eau 2008, pour cette année nous avons retrouver les C.A des SARL sur Société.com, j'attends la réponse de la CCI qui est en train de regarder s'il peut me faire un chiffre d'affaire global concernant 2014.	Mai / Juin
	% du chiffre d'affaire via la randonnée aquatique	Contribution de l'activité en % à l'économie locale et régionale	Va dépendre des données recueillis auprès CCI, société.com et de la comptabilité des pros. Différencient-ils dans le bilan la rando du raft et autres activités ?	
	% du chiffre d'affaire via les autres activités	Contribution de l'activité en % à l'économie locale et régionale	Idem	

Objectifs	Connaître les limites d'accueil du site et les limites d'organisation des activités et proposer un ajustement de la fréquentation	Commentaires	Comment	Quand
	% fuite des capitaux par rapport total des recettes	Intéressant pour mesurer l'importance du taux de retour d'investissement vers l'économie locale	Dépend des données également mais aussi et surtout des comptes des compagnies extérieures qui auront moins tendance à investir dans la région, et des activités des pros hors saison estivale.	
	Montant dépensé en moyenne par les baigneurs et randonneurs aquatiques pendant leur séjour sur le Verdon (restauration, hébergement, autre...)		Données que l'on peut obtenir par questionnaires auprès de la clientèle randonnée aquatique. L'ADT a également fait un travail sur la consommation des visiteurs dans le Verdon (niveaux des retombées économiques du tourisme) Ce sont des chiffres globaux.	Juillet/Août

: données ciblées comme prioritaires et relativement accessible

: données importantes mais difficulté d'accès pour cause ou manque de temps

: données difficilement calculable, dépend des autre données recueillies

Annexe 2 : Grille des entretiens semi-directifs

Thèmes	Ce que je veux savoir	Mots Clés	Questions
Présentation	Qui il est ? Ce qu'il fait ? Depuis combien de temps et pourquoi ?	Activités	Pouvez me présenter votre activité et en quoi elle consiste ?
			Faites vous partie d'un groupement ? Quel est votre statut / celui de votre compagnie ?
			Combien d'employés sont engagés au sein de votre société ? Guides ? Est-ce que ce chiffre a évolué depuis que vous êtes à votre compte ?
			Pourquoi avoir choisi ce type d'activité ? sport ? nature ? tourisme/éco ?
caractéristique de l'emploi			Avez-vous une autre activité professionnelle durant l'année ?
Territoire	Visions , représentations	Caractéristiques, enjeux	Où êtes vous amené à travailler ?
			Est-ce que vous pouvez me présenter les caractéristiques du territoire
			Et plus particulièrement le Couloir Samson ?
			Est ce qu'il y a d'autres zones où vous pratiquez la randonnée aquatique ?
Usages	utilisation ressource eau mais aussi territoire gorges	usage, aménagement	Qu'est ce que représente la ressource eau pour vous ? Quels sont les autres pratiques et usages sur le Couloir Samson ?
			Quel regard portez vous sur la fréquentation du Canyon durant la saison estivale ?
			La fréquentation actuelle vous permet elle un encadrement adéquate de vos pratiques ?

			Comment a évolué votre activité dans le temps ?
			Pouvez vous me décrire globalement, le déroulement d'une journée type sur le Couloir ?
			Rotation groupes ? Rotations navettes ?
Réglementation	connaissances réglementations	Normes dispositifs, indicateurs	Connaissez vous les réglementations en vigueur sur le site ?
			Vous situez ces réglementations ? Où ça s'applique ? Quelles zones ?
	Perceptions		Ce type de mesures fonctionnent elles ? Si oui lesquelles ? Pourquoi ? Si Non Pourquoi ?
			Selon vous quels sont les objectifs de ces normes ?
			Quelles conséquences les réglementations ont elle eu sur les activités de sports d'eau vive ?
	Perceptions	Freins, Leviers	influence sur les usagers du Canyon ?
			Pensez vous que votre activité a un impact sur l'environnement ? Et si oui à quel niveau ? Si non pourquoi ?
	Impacts environnemental ?		Pensez vous que votre activité à des conséquences sur les habitats/espaces et donc sur ces espèces ?
Acteurs	Partenariats/tensions	Conflits, mise en retrait, problème de communications, manque d'informations	Avec qui êtes vous amené à travailler concernant votre activité mais aussi la gestion du site ?
			Quels sont vos sources d'informations ?
			Souhaitez être plus informé ? Contenu et moyens d'informations ?

			Comment se passe la collaboration entre les acteurs du territoire concernant cette zone ?
			Qualifieriez vous cette approche comme un processus de gestion concertée ? Edf ? (lâcher d'eau)
Ouverture / Changement	évolution, scénariis etc		Comment voyez vous l'avenir de ce site ?
			Quelles pistes d'améliorations proposeriez vous afin de garantir une gestion intelligente du site ?
			Quel avenir souhaiteriez vous pour ce site? Pour vous ? Le Verdon ?
			Pensez vous qu'à terme la gestion du site permettra une meilleure intégration de tous les usagers (pêcheurs, pros, touristes) ?

THEME : REPRESENTATIONS

Sous thème : Verdon

Verbatim

<R=R08008> : *Déjà le territoire, on est dans une région qui est la région paca, des écrins jusqu'à la mer, avec dans sa partie 04-06, une partie enclavée au niveau morpho-géologique, on a un climat méditerranéen et pas continental. Ce qui est assez spécifique. géologie, ouai on a un massif granitique franco-italien, métamorpho ensuite et après calcaire avec différentes roches, [...] rouges, marnes noires, on a du grès, on a une grosse diversité géologique. on fait partie d'un coin, surtout le 06, où on a le plus de diversité faunistique. 3000 espèces de fleurs sur 5000 milles répertoriées par famille, ce qui est pas mal déjà. on a une grosse réserve géologique basé dans le 04, dans lequel on trouve aussi 69 communes regroupées dans un sage, troisième de France. Pas mal de gros bassin versant quoi. en hectares j'ai pas les chiffres en tête. je sais qu'il y a quand même 69 communes. Un gros enjeu.*

<R=R09018> : *Pour moi le Verdon c'est déjà quelque chose de magnifique. Dans le sens, où que tu ailles à l'étranger, quand tu reviens dans le Verdon tu fais wow, t'es pas mal ici non plus quoi (rire). Je pense qu'on a un faire valoir touristique qui est énorme et très peu de capacité d'accueil, que ce soit l'offre hôtelière, que ce soit l'offre de parking, que ce soit l'offre de ...il y a rien qui est fait mais ça a un petit côté sympa, qui garde un côté sauvage et nature qui est appréciable. C'est pas pour rien qu'on se retrouve ici, et pas sur l'Isère ou sur des vallées industrialisées. après c'est une rivière qui est surexploitée, dès sa source il y a une station d'hiver, avec des prélèvements d'eau, avec, j'y travaille donc je vois très bien, l'hydraulique, le fart. Enfin il y a déjà un gros bassin économique, touristique, déjà à la source du Verdon, jusqu' à Manosque où ça se termine à Cadarache. C'est vraiment l'apothéose, enfin, on se rend compte qu'il est surexploité ce Verdon, avec 5 gros ouvrages quand même.*

<R=R09019> : *[...]on a un énorme potentiel qui est pas du tout géré, parce que pour moi, le touriste n'est pas canalisé, n'est pas orienté et qu'à l'étranger, je pense qu'on est la grosse risée de toutes les populations allemandes et scandinaves.*

<R=R19004> : *Alors nous la présentation qu'on en a, à titre professionnel, c'est effectivement, un lieu qui a connu un fort développement de pratiques sportives, touristiques. Qui est lié à son histoire, puisque le Verdon c'est une rivière artificielle, donc qui a été mise en eau, dans les années 70, avec les lacs qui ont été créés, avec la population à qui, finalement on a un peu vendu une expansion touristique et sportive à l'époque conséquente au travers des activités nautiques. pour nous la problématique de ce territoire en fait ça va être, un territoire qui est très marqué par la saisonnalité, avec une forte activité estivale. c'est un territoire qui empreint de conflits d'usage, mais du fait de sa richesse en termes de patrimoine environnemental etc. voilà pour nous il est campé comme ça. c'est à dire la façon dont on a appréhende le territoire, c'est effectivement forts enjeux socio-économiques, et fort potentiel de conflits d'usage du fait de sa richesse naturelle. voilà. (sourire)*

<R=R17003> : *[...] C'est une rivière partagée, on va dire, avec beaucoup d'enjeux associés. des sites magnifiques c'est vrai. [...] Après c'est vrai qu'il a tout un enjeu autour de la gestion de l'eau, de la fréquentation de ces sites c'est sûr. Quand je parlais de tout ce qui est partage, c'est parce que...cette rivière, elle est aménagée. Il y a 5 barrages usines sur le Verdon. pourquoi elle a été aménagée ? C'est pour faire de la production d'électricité et aussi pour répondre à des gros enjeux de la région en matière d'alimentation en eau potable et d'irrigation. [...] donc des gros enjeux autour de l'eau, des gros besoins. C'est vrai que tout ça, c'est un peu l'origine aussi des aménagements outre bien sûr la production d'électricité. [...] après c'est vrai que l'enjeu environnemental, quand il y a eu notamment la création des barrages etc., c'était pas ce qui ressortait, faut bien le dire. Même l'enjeu touristique n'était pas dans le cahier des charges, c'était vraiment, l'enjeu à l'époque c'était l'électricité, l'alimentation en eau. puis progressivement, il y a eu la prise en compte à la fois des enjeux touristiques ; d'abord par la mise en place de convention, notamment de mise à disposition des berges, de retenues hydroélectrique pour les aménagements touristiques.*

R=R15054> : *On est dans une zone très rurale, on est dans une zone de montagne là. Et notamment, si on prend par exemple les opérations de réhabilitations des sentiers emblématiques, tel que le Blanc Martel mais aussi du coup à venir l'Imbut en rive gauche, on est sur un territoire de montagne et les gens ici, on est sur un tourisme balnéaire. Parce que les gens ici, viennent pour l'eau. ils viennent pour*

les lacs, ils viennent pour la rivière et ils ont pas conscience qu'ils sont dans une zone de montagne. une zone de montagne c'est, il y a des risques, tu peux avoir des éboulements, des chutes de pierre. Tu peux avoir des sentiers qui sont escarpés donc t'y vas pas en tonges, tu vois fin. il y a une déconnexion assez importante entre l'image du territoire et sa réalité. en terme de pratiques touristiques. C'est à dire que voilà, on a une destination vraiment balnéaire avec un territoire de montagne quoi. Ça c'est un gros soucis et au travers du programme espace valléen, on voulait essayer de revaloriser le caractère montagnard du territoire même si c'est pas l'ensemble du parc. sur le plateau de Valensole t'es pas, et le Haut Var, ils se sentent pas d'identités montagnardes mais il y a des secteurs comme le Moyen Verdon, où tu es l'es pleinement. Ça rejoint après les questions économiques de pastoralisme, d'agriculture où là on est dans des...beh le pastoralisme c'est un métier très complexe et très en difficulté, que ce soit économiquement par rapport aux débouchés, aux ventes et tout, aux difficultés que rencontrent les éleveurs par rapport à la législation, aux soins vétérinaires mais aussi à la présence du loup voilà. Donc voilà ce territoire est un territoire montagnard, donc du coup loin des centres urbains, pour les services, les commerces, voilà et tout ce caractère là est très prégnant et c'est vrai qu'en tout cas sur les aspects touristiques, il y a un décalage par rapport à la réalité du territoire. Ça à mon avis, pour l'aspect touristique, ça devrait passer par les instances de promotion touristique, par les OT et les agences de développement touristique qui devraient aussi, comment dire, redorer, fin mettre l'accent sur ce caractères là pour pas que les gens soient en décalage, déçu. de même, les pros, si tu vas à une échelle plus locale, en ce qui concerne les pros de l'eau vive, si tu regardes un peu leur site, ils te proposent de la sensation, ce qui est pas le cas quoi. L'été faire du raft, dans le Verdon, à 10 ou 13 m³, c'est pas l'Ubaye.

<R=R180117> : Beh moi je pense que déjà le Verdon, c'est un endroit qui aurait pas pu vivre sans l'escalade, parce qu'il y avait plus personne ici quasiment, surtout pas les jeunes. Donc c'est l'escalade qui a permis à plein de monde de pouvoir s'installer, vivre ici, avec les activités. Donc moi je dirais qu'actuellement quasiment, à part les gens à la retraite, ça vit pas que de l'escalade parce qu'il y a maintenant d'autres activités qui sont greffées par dessus mais c'est quand même à la base l'escalade qui était le sport phare de la région et qui l'est resté. Il y a quand même des gens du monde entier qui viennent ici. et donc le tourisme je dirais que c'est quasiment la seule source de revenu. Les agriculteurs qui restent eux aussi vendent au touriste. l'école, elle existe parce qu'il y a des gens qui travaillent dans le tourisme, la poste pareil. Toute l'économie du village est basée là dessus. il y a pas d'industrie [...]

<R=R18018> : Les gros enjeux c'est d'arriver à faire un équilibre entre un tourisme à outrance et la possibilité économique de survivre ici dans ce pays. C'est vrai qu'on est tous conscient qu'il y a...C'est sur fil de rasoir, c'est pas évident déjà d'évaluer combien de gens supportent ce territoire ?

Sous thème : Samson

<R=R06028> : Sa spécificité ? C'est d'être un lieu comme on disait particulier, une profondeur, un étagement de végétation, un éclairage intérieur, il y a plein de choses qui sont vraiment très particulière au canyon et donc pour ça on va retrouver des espèces endémiques à l'intérieur. Donc il est temps que les scientifiques viennent voir ce qu'il se passe à l'intérieur pour tout répertorier, tout étudier parce qu'on a un environnement particulier, qui va donner une richesse particulière à toute la faune et la flore qui sont à l'intérieur.

<R=R12020> : Qui a une grande richesse faunistique et floristique, bon c'est un grand site et bon voilà. Il y a une énorme affluence l'été, et comment dire, la saison touristique est relativement courte puisque bon, avant le 14 juillet, l'eau est quand même froide. du coup la grosse pression touristique c'est entre le 14 juillet et le 15 août. Bon avec la masse de gens qui viennent c'est sûr que les professionnels aimeraient pouvoir pratiquer comme ils ont envie sur cette période là pour effectivement gagner leur saison, enfin.

<R=R15068> : [...] Après c'est vrai que la circulation est impossible, le stationnement c'est complexe, le couloir Samson moi j'appelle ça le nœud des Gorges, parce qu'une voie sans issue quoi et une concentration des usages c'est à dire que tu as non seulement les activités liées à l'eau. Tu vas avoir non seulement un peu d'escalade, parcimonieusement parce que c'est pas non plus, mais t'as les falaises du duc par exemple qui sont mythiques, un secteur qui s'appelle Hulk qui est assez sportif et qui commence à prendre vachement d'ampleur, qui est en rive gauche dans les falaises du duc justement. C'est au

début du Samson, t'as une tyro pour traverser. et donc un peu ces pratiques là, point de vue, visites, arrivée du blanc martel, un peu pont de Tusset, donc tu as vraiment une confluence d'usage énorme sur la voie sans issue quoi. C'est sûr que c'est multi problématique mais que les pratiques d'eau vive peuvent concerner par moment peut être 50% des fréquentations quoi.

THEME : USAGES

Sous thème : Autres usagers du site

Verbatim :

<R=R06047> : Beh les pêcheurs font de plus en plus attention à leur pratiques de pêche de façon à moins détériorer le milieu de la même façon que l'on a fait. ils piétinent un petit peu moins. Ils relâchent de plus en plus les poissons, ce qu'on appelle le fish no kill. voilà donc il y a eut des hameçons un peu spéciaux. les pêcheurs vont moins prélever la ressource ça c'est intéressant. Après par contre grosse alerte, mais ça on a alerté depuis très très longtemps, les lieux de campings sont des lieux de baignade très important, difficile de faire autrement hein mais là on a de forte contrainte sur les milieux au niveau des campings. il faut être prudent [...] aller prévenir les campings d'arrêter de construire des barrages ou des choses comme ça. Ça c'est important parce qu'il y a quand même un nombre de digues qui se font sur le Verdon en été. Et là ça veut dire déplacer des galets pour faire hop, on stoppe le cours de la rivière, on le fait monter, on le fait réchauffer. Donc là il y a alerte [...]

<R=R07020> : [...]Il y a cette rivière, qui est l'outil de travail d'EDF on va dire, des pêcheurs, des professionnels des activités d'eau vive comme nous et aussi du touriste lambda qui vient dans le camping au bord de l'eau ou qui vient faire de la randonnée[...]

<R=R13016> : Il y a un peu de pêche mais c'est anecdotique. Il y a des difficultés à accéder au Couloir puis l'été avec la fréquentation, les pêcheurs viennent pas.

Sous thème : Zone de report de la randonnée aquatique

<R=R03019>: Beh, il y a la rando à la journée, tu sais. On commence à l'Estellié – Imbut, Styx, on remonte par Vidal, voilà c'est les deux zones qu'on exploite en fait dans le grand canyon.

<R=R06031> : sur le parcours Estellié, passerelle de l'Estellié -Imbut. c'est un parcours journée. beaucoup plus sportive pour son accès. il y a 300 mètres à descendre le matin et 300 mètres à remonter.

<R=R21055> : Heu non, après il y a l'escalade rive gauche mais ils sont pas dans l'eau quoi. par contre là, ils sont en train de repérer des parcours là. de voir sorti de la rando aqua et de descendre à la limite, du départ de l'APB.

Au mois d'août, quelques compagnies pratiquent aussi la randonnée aquatique, du Pont de Tusset jusqu'au Rocher du Solitaire. Non mentionné dans les entretiens.

Sous thème : Perception de la fréquentation

<R=R05033>: Alors heu officiellement le truc c'est de dire ah ouai il y a vraiment trop de monde, on connaît tous la même musique. Moi je te dis, en 15 ans que je suis là c'est devenu de pire en pire. Je vais te dire comment j'ai commencé ici. À la base, on rentrait le matin et l'après midi on était cinq guides en aqua rando à descendre le matin et l'après midi. On faisait deux départs et c'était tout le monde à l'arrache, on se régulait plus ou moins entre nous entre guides, pour pas que ce soit la queue leu-leu, C'était la queue leu-leu de toute façon. C'était pas l'orgie. Là je te parle de notre boîte mais les autres ça devait être pareil, et c'est un truc qui sauvait la vie lié au fait qu'on est peu d'eau pour faire de raft juste le mardi vendredi. Et de mémoire ça marchait bien. Ça marchait bien dans la

gestion de comment on arrivait à rentrer tous dedans dans la longueur d'une journée.

<R=R07031> : *quel regard, que c'est le bordel!*

<R=R07032> : *Je la perçois que si c'était bien régulé, avec un entrée toute les cinq minutes ça serait fluide. Il suffit d'aménager voilà c'est tout quoi. La fréquentation, elle est importante mais elle est pas impactante, voilà.*

<R=R09063> : *Elle est pas diffuse, elle est concentrée sur trois semaines en août, fin juillet début août là. T'as trois semaines où tu tires dans le tas là alors que là je fais rien, début Juillet, je fais encore rien, fin si je bricole et d'un coup ils arrivent tous tu sais plus où les mettre. Ça je pense que c'est un gros souci national pour le tourisme en général.*

<R=R114010> : *Après on est toujours dans ces conflits moi je trouve entre, on a envie de faire découvrir le site mais à la fois on maîtrise pas trop la fréquentation. On est un peu débordé sur le couloir Samson par exemple, avec le stationnement, c'est vraiment marquant ou sur les lacs où il y a vraiment beaucoup de monde maintenant. On a du mal à gérer les flux ou les bivouacs, des choses comme ça. Donc on est toujours sur le fil du rasoir, on veut en faire la promotion, on veut qu'il y ait du monde mais on veut pas qu'il y ait trop de monde qui vienne parce que c'est fragile et on maîtrise pas tout quoi.*

<R=R12021> : *Si vous voulez le site, il est un peu victime, de ses qualités quoi, moi je suis plutôt un grimpeur donc je suis assez régulièrement dans les gorges du Verdon pour grimper. C'est vrai que quant arrive le début juin , il y a du monde partout alors que si on y va au mois de janvier, février mars, même s'il fait un peu frais, on peut grimper dans de très bonne condition. d'ailleurs les connaisseurs, viennent hors saison, pas dans l'été, mais ce que je veux dire c'est un site qui a tellement de qualité que voilà les gens viennent en masse et quand ils sont disponibles. Les vacances ça reste les vacances d'été pour beaucoup de gens.*

<R=R214011> : *C'est concentré sur les saisons. On est vraiment, allé, juin-juillet, gros pic au mois d'août et un tout petit peu en septembre. En terme de dé-saisonnalité, ça serait intéressant aussi de pouvoir travailler sur voilà, sur quelque chose qui pourrait être un peu plus élargit et sur le Verdon et sur les saisons.*

THEME : PRATIQUE

Sous thème : Impact de la pratique sur le milieu

Verbatim :

<R=R14073> : *Après c'est...fin moi je crois beaucoup à la résilience aussi des milieux. Après moi je suis pas du tout pro, fin c'est pas ma partie du tout la partie environnement. Après c'est aussi le risque dans ce cas là c'est d'incriminer une activité et en fait, je pense que c'est l'ensemble de beaucoup de chose qui font que ça se passe moins bien ou pas. Voilà il y a aussi des pêcheurs, des gens qui viennent aussi pour tremper les pieds dans l'eau. Donc il y a le volet prévention de dire attention, de prévenir les gens de l'impact potentiel qu'ils peuvent avoir sur les milieux parce que tout le monde ne le sait pas fin voilà, c'est pas une science infuse même si on parle beaucoup de développement durable c'est pas une science infuse. Même si on parle de crème solaire dans l'eau, on peut aller jusque là.*

<R=R07025> : (...) *à mon sens si c'est bien fait il y a quasiment zéro impact. On suit un planning et on rentre un guide toutes les 5 minutes avec un groupe. Que ce guide suit le cheminement, je vois pas trop où est le problème. le problème, il est plus en amont. Le problème il est plus sur les places de parkings, sur les chiottes, sur les poubelles. il est là le problème. Il est pas dans la rivière le problème, il est pas dans le couloir Samson même. il est dans l'organisation autour, dans l'accueil du public en fin de compte. où se garent les gens ? Où vont ils jeter leurs poubelles ? Où ils vont pisser ou chier enfin bon.*

<R=R21038> : *Tu peux pas dire, il y a pas impact, je veux dire. Quand tu sors dehors et que tu respire t'as un impact. Quand une vache elle pète, elle a un impact. tu vois ce que je veux dire ? Il y a un moment après voilà. toute façon l'humain, il est comment dire, pour moi l'humain c'est un cancer*

pour la planète. C'est un truc qui est là et qui se développe.

<R=R20026> : Ouai, ouai tout le monde, tout le monde a un impact. Moi je suis conscient. Nous on en est conscient, d'où on a une réglementation qui encadre notre pratique, qui a un impact. On prélève des poissons sur le milieu, donc on a un long historique de..(hésite) d'approche réglementée, parce qu'on a une conscience de...pour nous c'est naturel quelque part.

<R=R16012> : Mais bon... Castellane a quand même été la commune ou quand c'était pas obligatoire, il y a je sais pas combien année, 40 ou 50 ans, a quand même construit une station d'épuration, alors que rien ne l'y obligeait. Il faut savoir que quand même à l'époque, il n'y avait pas de station d'épuration, c'était l'époque où les truites pullulaient dans le Verdon, l'eau était de qualité, il y avait aucune algue... ce qui a amené maintenant la pollution, c'est tous ces produits chimiques que les gens rejettent dans le... et c'est pas tellement les effluents

<Q=Q16013> : Les médicaments, les produits, la javel, tout ce qu'on utilise pour nettoyer

<R=R16013> : Ça, ça a un impact terrible...

<R=R16019> : Bin... moi ce que je trouve c'est que finalement comme beaucoup de pression sur les professionnels de l'eau vive qui ont fait des efforts et puis après quand on voit la clientèle qui vient et qui est lâchée dans le Verdon et qui fait n'importe quoi dans le Verdon notamment... C'est là que c'est un problème...

<Q=Q16020> : Les baigneurs par exemple ?

<R=R16020> : Voilà ! Et là c'est pas 10-20 personnes, c'est des milliers de personnes tous les jours, tous les jours ! Et ceux là ils font, vous savez, tous ces barrages, toute la faune et les micros...

<Q=Q16021> : Les invertébrés ...

<R=R16021> :... Les microfaunes et tout ça, bin là vous pouvez être sûr que dans les abords des campings y'a plus rien hein...Je veux dire... Et après tous les endroits où on peut se garer facilement pour accéder près du Verdon, vous avez qu'à voir, les gens ils se baignent ils font n'importe quoi là dedans.

<R=R18032> : Ah beh oui c'est sûr, avec le piétinement ça c'est sur. Tout le monde en est conscient, après je pense qu'avec la formation du parc, où il y a un cheminement, beh l'impact est très restreint et on passe tous au même endroit donc bon. Il y a un tout petit endroit où les frayères sont impactées. Moi je dirais que c'est supportable dans la mesure où c'est une période super courte dans l'année, un endroit très court dans les gorges et un endroit vraiment ponctuel sur le parcours. Après c'est sur que toute fréquentation à son impact.

<R=R19030> : (rire) Alors moi la réponse que j'ai, j'ai fais la même aux inspecteurs généraux donc je suis assez tranquille. En fait j'avais une jolie photo et j'ai dit voilà, ça c'est l'activité randonnée aquatique et puis ça c'est l'activité baignade j'ai de belles photos de baignades. Beh il y a beaucoup plus de gens qui se baignent que de gens qui font la randonnée aquatique. Pourtant la baignade est interdite. Après effectivement, la baignade qu'elle soit en combi néoprène ou en petit maillot de bain, elle a un impact.

THEME : REGLEMENTATION

Sous thème : Informations générales

Verbatim :

<R=R06070> : La réglementation c'est avant tout je crois des arrêtés préfectoraux. il me semble. est ce qu'on a des trucs Natura 2000 sur le Verdon ? Oui mais qui n'interdisent pas les activités, je crois. donc on a une réglementation qui nous interdit la navigation dans le canyon en dessous de, enfin entre le pont de Soleils et Galetas en dessous de 5 mètres cube, on a pas le droit de naviguer dans le canyon. Donc naviguer c'est le bateau. les randonnées aquatiques, niveau législations on a le droit de les faire qu'entre..., dans le couloir Samson et ensuite entre Estellié et Mayrestre pour les guides de La Palud qui descendent un peu pus bas que nous après l'Imbut. donc on a droit de faire de la randonnée

aquatique dans ces parties là. dans le canyon je parle puisque dans les gorges c'est pas vraiment encore légiféré. il y a toute une partie entre point sublime et enfin le pont de soleil et le pont de Carajuan qui est pas vraiment légiféré pour l'instant donc on peut y faire ce qu'on veut si on veut. En dessous de 5 mètres cubes on a le droit de faire de la randonnée aquatique sur les sites que je te disais. Plus en termes de navigation, pas de randonnée aquatique, en terme de rafting on a pas le droit de naviguer sur l'eau avant 9h et on doit quitter la rivière avant 17h.

<R=R02032> : Ouai, ouai j'ai connu, je m'en rappelle pas par cœur.

<R=R04069> : Oui on connaît, on fait parti du groupement donc on est obligé d'en passer par là. Oui forcément on connaît puis nous vu qu'on fait les formations à chaque début de saison, il y a une partie théorique et une partie aquatique, donc ils connaissent en général assez bien les guides.

<R=R02033> : Heu à protéger la nature après il y a plein de trucs qui sont mal orientés quoi, mais à protéger la nature je pense.

R=R04073> : Les arrêtés de protections de biotopes c'est vraiment pour protéger des zones sensibles où les poissons se reproduisent, tout l'écosystème de la rivière. Après l'arrêté préfectoral qui régleme le couloir Samson, l'objectif c'est de diminuer la fréquentation.

Sous thème : Rapport à la norme

Verbatim :

<R=R07044> : Beh à part foutre la merde et créer une mauvaise ambiance entre les compagnies, des jalousies donc du coup c'est encore pire ce que je te disais tout à l'heure. Il y en a y vont péter les plombs, ils vont dire j'en ai marre de toutes ces conneries, j'y vais quand même, j'y vais avec deux guides alors que j'ai droit à un, j'y vais à n'importe quelle heure alors que tu vois. À la fin certains finissent par réagir comme ça. du coup c'est que des effets négatifs quoi. Et puis après au niveau de l'image quad t'as tes clients qui attendent sur le bord parce que t'as pas le droit de rentrer. Ils sont en combinaison une heure ou deux ou même qui peuvent pas rentrer, qui re-rentrent sans avoir fait l'activité. Là c'est quand même désastreux quoi. au niveau de l'image de l'activité, pas que de Samson, de l'activité en général des professionnels du Verdon.

<R=R13025> : Oui quand on est là. En l'absence de cadencement les sociétés ne savent pas s'organiser. elles en arrivent à utiliser trop d'espace. Elles partent toutes ensemble à 1 ou 2 minutes près.

<R=R16076> : Moi je pense que si on... Il est respecté, a priori des retours de j'en ai, je pense que ça fonctionne. après , bon... Vérifier si c'est , si il y a des abus, y'en a mais c'est assez marginal quand même [...]

<R=R12053> : Pas très bien, pas très bien parce qu'on arrive pas à, si vous voulez si les professionnels, ils pensaient à l'avenir, à leur propre gosse notamment, Je pense qu'ils auraient peut être une vision différente. Aujourd'hui si vous voulez, on a une mentalité de cueilleur. On peut plus se le permettre.

<R=R18026> : Beh la réglementation, moi je trouve que c'est bien de réglementer mais le gros hic dans chaque réglementation c'est comment on le surveille ? Si on a pas moyen de surveiller, presque c'est inutile de faire une réglementation. C'est pas l'onema, ou le parc ou les 3 flics qui vont se mettre là et regarder qui va changer, parce que le reste du temps c'est n'importe quoi donc ça a pas de sens.

<R=R21081> : Ça a rien changé. l'arrêté on le respecte pas.

Sous Thème : Objectifs réglementation

Verbatim :

<R=R06070> : *La réglementation c'est avant tout je crois des arrêtés préfectoraux. il me semble. est ce qu'on a des trucs Natura 2000 sur le Verdon ? Oui mais qui n'interdisent pas les activités, je crois. donc on a une réglementation qui nous interdit la navigation dans le canyon en dessous de, enfin entre le pont de Soleils et Galetas en dessous de 5 mètres cube, on a pas le droit de naviguer dans le canyon. Donc naviguer c'est le bateau. les randonnées aquatiques, niveau législations on a le droit de les faire qu'entre..., dans le couloir Samson et ensuite entre Estellié et Mayrestre pour les guides de La Palud qui descendent un peu plus bas que nous après l'Imbut. donc on a droit de faire de la randonnée aquatique dans ces parties là. dans le canyon je parle puisque dans les gorges c'est pas vraiment encore légiféré. il y a toute une partie entre point sublime et enfin le pont de soleil et le pont de Carajuan qui est pas vraiment légiféré pour l'instant donc on peut y faire ce qu'on veut si on veut. En dessous de 5 mètres cubes on a le droit de faire de la randonnée aquatique sur les sites que je te disais. Plus en termes de navigation, pas de randonnée aquatique, en termes de rafting on a pas le droit de naviguer sur l'eau avant 9h et on doit quitter la rivière avant 17h.*

<R=R02032> : *Ouai, ouai j'ai connu, je m'en rappelle pas par cœur.*

<R=R04069> : *Oui on connaît, on fait parti du groupement donc on est obligé d'en passer par là. Oui forcément on connaît puis nous vu qu'on fait les formations à chaque début de saison, il y a une partie théorique et une partie aquatique, donc ils connaissent en général assez bien les guides.*

<R=R02033> : *Heu à protéger la nature après il y a plein de trucs qui sont mal orientés quoi, mais à protéger la nature je pense.*

R=R04073> : *Les arrêtés de protections de biotopes c'est vraiment pour protéger des zones sensibles où les poissons se reproduisent, tout l'écosystème de la rivière. Après l'arrêté préfectoral qui régleme le couloir Samson, l'objectif c'est de diminuer la fréquentation.*

THEME : ACTEURS

Sous thème : Appartenance au groupe

Verbatim :

<R=R06009> : *Oui je fais parti du groupement depuis 2000 ou 98, je ne sais plus exactement. en 2000 j'ai été secrétaire ou trésorier, puis j'ai été président de l'association.*

<R=R18004> : *Ouai, c'est le syndicat des professionnels du Verdon ouai.*

Sous thème : Mode d'information

Verbatim :

<R=R04099> : *EDF c'est la catastrophe. Tout le village sait s'il va y avoir un lâcher d'eau le lendemain et nous on sait pas. En général, je sais plus on en a parlé récemment là, il y a des personnes dans le village qui nous disait ce week-end il y aura pas d'eau. Nous on disait beh non attend EDF nous on pas encore informé. Bah si on vous le dit il y aura pas d'eau. pourtant on a une personne qui est vraiment en relation avec EDF et on est toujours les derniers au courant.*

<R=R04098> : *On avait, avant O... nous transmettait beaucoup d'infos, vraiment beaucoup ouai. On était vraiment beaucoup en relation quand c'était Daffy, puis au début Guillaume, et puis **ça fait deux ans qu'il y a plus trop de** (téléphone qui sonne prend l'appel, coupe quelques minutes l'enregistrement).*

<R=R21091> : *Ouai, maintenant oui. on a mis du temps quand même à lier des liens avec le parc. ça a pris du temps. Ça a pris du temps parce qu'on se connaissait pas. on a pas la même, O... est forte, sans rigoler, si on avait communiquer avec des gars comme D... ou des trucs comme ça, ils sont vachement trop carrés quoi.*

<R=R18045> : *Beh disons que ça dépend un petit peu. des fois j'ai l'impression qu'on est tellement sollicité, informé et compagnie, on en a de tous les côtés. Et c'est parfois un peu trop, parce qu'on sait plus où donner de la tête, par rapport aux mails, aux téléphones, les machins les trucs. on sait plus qui on écoute, qu'est ce qu'on fait comment on fait.*

<R=R09107> : *Je trouve que le GPSEVV là depuis les années 2006-2007 commence à être bien informé et qu'il y a un... enfin quand on rate des infos c'est souvent un manque de consultation de notre part que du manque d'info ...voilà... après ça c'est pour tout ce qui est réunion quoi, après la vraie concertation individuelle, ça on en manque et c'est sur que ça a fait du bien à chaque fois qu'il y a eut des entretiens comme celui d'aujourd'hui ou ceux que j'ai pu faire avec Odile ou ... voilà des entretiens individuels ça on en manque.*

Sous thème : Partenariat

Verbatim :

<R=R04090> : *On aimerait bien travailler avec le parc, on aimerait bien, parce qu'à l'origine il y avait des postes qui avaient été créés au parc pour concilier les usagers.*

<R=R21088> : *Beh nous c'est le parc, la DDT, la mairesse, la préfecture puis tous les acteurs*

<R=R07020> : *(rire) Beh ça se passe pas très bien. Ça se passe comme ça se passe mais ça se passe mal en fin de compte. C'est toujours le même discours que je tenais au début, c'est à dire qu'il n'y a aucune organisation. Pas de reconnaissance etc. etc. Quoi si tu veux.*

<Q=Q21098> : *Au niveau de la collaboration avec tous ces acteurs ? Comment ça se passe ? Tu me disais avec l'onema ça se passe pas bien ?*

<R=R21098> : *Non pas du tout, fin ça se passe plus d'ailleurs. comme ça c'est réglé.*

<R=R08040> : *Ah moi aussi. Donc la corporation elle a beaucoup de choses à se mettre en question. Elle est en train de se mettre un bouclier en disant nous ceci, nous cela (siffle), attention si on creuse bien, on en est loin quoi.*

<R=R08052> : *On a pas intérêt de dire que ça se passe mal et pourquoi ça se passe mal au sein de la corporation. Quand t'as un lâcher à 10h du matin et que t'as toutes les entités qui déboulent à 10h du matin. tu crois que c'est facile de naviguer sur le Verdon ? Avec toutes les problématiques, sur un goulé d'étranglement qui s'appelle la barre Saint Jean. Ça tout le monde l'occultes, tout le monde ferme les yeux, personnes ne dit rien. Mais bon au bout d'un moment quand tu vois ce que les mecs, ils te font parce que le mec ou il est à la bourre, ou il est mal réveillé de la veille, qu'il a la tête dans le cul ou qu'il doit faire des rotations, comment ça se fait que nous quand on arrive à la barre Saint Jean en partant de Castellane, il y en a déjà qui arrivent avec leur bateau chargé dans leur camion ?*

<R=R12077> : *Ah non mais le parc s'est retiré depuis la lettre qu'a fait (identité) en 2015. Moi j'ai eu une réunion entre quatre yeux avec le président du parc, mais il faisait des bons comme ça hein, alors ils sont pas venus aux réunions hein. C'est (identité) je sais plus comment il s'appelle qui est venu, alors il s'est pris un branlée, il a essayé de recoller les morceaux mais c'était un peu tard. là la colle elle a pas pris. Le parc a dit attendez, on fait des efforts, si en plus on se fait insulter par courrier, alors ça va pas le faire. je retire mes billes. je trouve ça un peu dommage si vous voulez.*

<R=R03066> : *Oui, je pense que c'est un des seuls groupements en France où ça se passe plutôt bien. Tu vas voir en Ubaye, tu vas voir comment il communique à coup de pagaie dans la gueule, franchement.*

<R=R04094> : *En fait on est rarement écouté. Je suis allé à des réunions où ils font que nous attaquer, on essaie de prendre la parole de se défendre et bon c'est difficile de se faire entendre parce que j'ai l'impression que tout le monde est ligué contre nous. C'est vrai qu'aux réunions on a pas beaucoup de force de paroles. et après quand on lis, les comptes rendus de réunions, on apparaît jamais. Notre parole n'est jamais rapportée dedans. Ça c'est impressionnant, j'ai fait deux réunions où j'ai essayer de défendre nos arguments et il y avait jamais rien de marqué dans les comptes rendus, et notre avis était rarement pris en compte. C'était des réunions de la CLE et du SAGE, jamais rien.*

<R=R05069>: *(rire). Tu peux pas dire...C'est comme la liberté, égalité, fraternité, c'est très beau sur le papier et puis, ça l'est un peu moins dans la réalité.*

<R=R08019> : *Concertée et partagée ouai et ça l'est pas encore. EDF nous dit, non on peut rien vous dire parce qu'on est, pas au CAC 40 mais on est côté à la bourse. on peut pas vous donner les infos, il peut y avoir une fuite industrielle. c'est ce qu'ils nous disent, non mais on en est là. Mais là on est des espions en sous marin pour faire du piratage industriel d'EDF. heu, donc on est pas sortir de la misère, ça c'est sûr.*

<R=R13035> : *Concertée avec certains, ils refusent d'y participer donc ma foi.*

<R=R13024> : *Le second problème c'est la convention privée pour les débits entre EDF et le groupement qui ne fait pas partie de la démarche concertée. C'est une commission bipartite, qui stipule deux jours de lâchers d'eau par semaine, de 13-14 mètres cube. Le problème des débits c'est qu'il y a des jours définit à l'avance, donc les professionnels de l'eau vive peuvent s'organiser. Si c'était pas organisé par EDF, l'activité serait pas comme elle est.*

<R=R21102> : *Ouai ouai. parce que regarde l'APB, les pros, on a été les acteurs principaux de la concertation pour savoir où on veut nager. Oui pour moi c'est concerté parce qu'il y a pas mal de réunions.*

<R=R19043> : *Beh oui après la problématique, moi je rejoins, O... a dû vous faire la même remarque, ce qui nous embête un peu c'est que si on voulait de la gestion concertée, on concerte toute l'année. Là la problématique c'est qu'effectivement, on concerte à partir du mois de mai les bonnes années et à partir de la mi juin les années comme celle là. et à un moment donné, c'est vrai qu'on concerte pas là. là, on est dans l'urgence de trouver une solution, d'apaiser les conflits, de permettre à tout le monde d'avoir un fonctionnement équitable et effectivement c'est un peu ça c'est à dire qu'on a pas tous les acteurs, toutes l'année qui travaille sur ces questions pour trouver des solutions*

<R=R14106> : *Beh il y a quand même beaucoup de réunion de concertation. le travail qu'avait fait O...avec les pros, moi je trouve qu'elle avait fait un bon boulot.*

<R=R15131> : *On a fait de la consultation et ensuite on a fait de la concertation. et même on s'est fait appuyer par je sais plus qui, qui nous a réexpliqué des fondamentaux. quand tu fais de la consultation, tu peux décider de qui tu consultes. tu choisis qui tu consultes. Par contre quand tu fais de la concertation, généralement, il faut que tu sois assez large et que tu n'oublies aucun acteur au risque justement de créer, des couacs, des frustrations et tout donc voilà. Donc on a fait les deux. on a consulté pour que les gens donnent leurs avis et ensuite on a fait de la concertation, avec aussi des réunions collective et tout. le climat était hyper tendu et franchement les réunions de concertation au début, on a eu très très peur. Après, on a fait, il y a eu pleins d'étapes. Il y a eu des entretiens individuel, des entretiens avec plein d'écoute, il y a eu des réunions technique avec les acteurs de la pleine nature, avec les élus, avec les services de l'état, fin tu vois, il y a eut des préalables. et quand on a fait les grosses réunions de concertation, c'était tellement tendu, qu'on avait peur que ça parte en vrille et franchement ça a été super calme. Chacun a pu s'exprimer, il y a pas eu d'envolés lyriques. Donc, voilà, je pense qu'on a fait les deux, après je te dis que le soucis c'est ça, une fois que les gens sont consultés, associés, ils s'attendent à ce que leurs paroles soient rapportées telles quelles et si c'est pas le cas, ça crée des soucis parce que le but c'est de trouver un équilibre, des compromis et ça c'est*

pas toujours bien entendu. Peut être aussi qu'on explique pas les choses suffisamment, au préalable. voilà.

<R=R12059> : Non mais les professionnels, si vous voulez il y a différent acteurs là dedans. On a les élus qui sont là, qui sont responsables, de par la loi ils sont responsables de plein de choses. On a aussi un jeu d'acteurs qui est pas toujours très clair, le conseil départemental par exemple qui pourrait être un acteur un petit peu plus moteur qui ne l'est pas. Bon ils nous on fait du tango sur le SAGE. Ils nous on fait un tour de cochon. Ils ont pas voulu accepter le SAGE à la fin, il a fallu qu'on fasse des modifications de dernières minutes pour tenir compte de...fin c'était un peu de la guéguerre. très sincèrement je trouve ça dommage, parce que le Verdon de haut en bas c'est quand même un milieu. Bon c'est un milieu emblématique, indépendamment des Gorges, je parle des Gorges mais de tout le reste. on arrive pas à fédérer plus de moyens de manière globale, en particulier de ce site là. par exemple sainte croix. bon l'été...On est en train de réviser la navigation sur sainte croix. Ça fait un an qu'on travaille là dessus. moi je suis complètement désespéré quoi. pour vous dire pour arriver à trouver des points d'accord, et on a toujours pas consulté les professionnels donc là c'est qu'une vision... Et en fait on a fait un toilettage de l'arrêté de 2009, on le toilette un peu et ça prend des plombs. Ça prend deux ans pour sortir, on a pas prévu de le sortir avant juin 2017. Mais putain dans quel monde on vit ? Ce que je veux dire c'est que tous les acteurs trouvent des prétextes, ouai mais il manque ceci, il manque cela. mais au bout d'un moment, la réglementation c'est jamais parfait. moi je me suis mis sur Castillon, comment dire en trois mois, on l'a torché...Ce que je veux dire c'est qu'on a deux départements qui sont concernés le Var et le 04 et j'arrive pas à comprendre qu'on arrive pas à dépasser les clivages politiques, l'inter-départementalité, putain mais on se met tous autour d'une table..Je comprends pas pourquoi il y a pas une interco qui s'appelle le Verdon. de haut en bas, qui regroupe toutes les communes d'offices et qui mettent en place un programme de gestion de cette rivière.

Sous thème : Pistes d'améliorations

Verbatim :

<R=R13037> : Ça nous on sait. les IOTA, c'est un bon moyen pour le préfet de bien organiser la politique et de bien encadrer les flux en faisant déposer un dossier de déclaration au groupement identifié qui à ce moment là bénéficierait de la protection réglementaire et de l'aide des services de l'État et du parc. [...]malheureusement, ça été mis en place en 2012, les pros se sont retournées contre l'état au tribunal administratif. vous connaissez la suite : activités libre pour tous, quand ils vont voir arriver des guides italiens,...., étrangers. en passant par IOTA, ça conduisait à limiter les activités dans certaines mesures.

<R=R08061> : Fermer c'est une bonne piste. C'est la plus radicale mais c'est la meilleure. La deuxième ça serait ce qu'on avait proposé, il y a fort longtemps. C'était de travailler avec la DDSCPP, l'ancienne DDJS, sur la requalification des guides. il y a assez de guides local pour qu'on puisse faire du local. On leur avait proposé de travailler sur la requalification des guides, donc faire du lac, faire de la montagne, de la grimpe, fin tout ceci. Et cette piste là n'a jamais été étudié. Les gars qui sont là, sont sédentaires, veulent rester ici. le parc parle d'itinérance mais combien de guides sont capables de faire de l'itinérance ? Je veux dire de pouvoir toucher à deux trois corps d'état différents ? Il y en a très très peu. sur une main. alors que dans haut à en bas on pourrait faire de l'itinérance quoi. ça c'est déjà une piste.(...) Il y aurait la prime à la casse, on arrive à trouver, le texte de loi qui fait que on va plus là bas en bas, qu'il y ait une fermeture ou quoi mais on donne une prime à la casse. On donne une prime à quelqu'un, au prorata, de je sais pas quoi. Tu prends ça, tu peux aller ailleurs t'installer. aider les gens à partir d'un autre pied. le problème c'est que les gens s'ils partent d'ici, ils perdent beaucoup. Un local, un ceci, un cela. prime à la casse, ils l'ont fait pour les vannes d'EDF, pourquoi, ils le feraient pas pour les guides. ça c'est le canal de Provence qui pourrait le financer. Je sais que le canal de Provence, c'est un des gros financeurs du Verdon quoi.

<R=R08062> : Il faut faire attention, sur la corporation, il y a des problèmes entre nous. On est sur le fil du rasoir. Qu'est ce que fou un BAPAT dans la randonnée aquatique ? Qui a les prérogatives d'aller faire la randonnée aquatique ? C'est pas à nous de le dire. Voilà les pistes, le respect de la réglementation, faire le ménage au sein de la corporation. Voilà, peut être qu'une fois qu'on aura fait le ménage au sein de la corporation, peut être qu'il y aura moins de problème.

<R=R08065> : Par exemple le couloir Samson, c'est un classe 4, qui a le droit d'aller encadrer dans un classe 4 ? Qu'il y ait un lâcher d'eau ou pas la classification ne change pas. Qui a donné un papier

en disant, ouai mais non ça va changer de classification ? Nous on a jamais porté le pet les pros contre nous, on est pas là pour faire de la délation mais si tu cherches des pistes. Ça on te l'a pas dit ça ?

<R=R21067> : Voilà moi je pense que des vrais parkings. quasiment presque, je pense que tous les pros seraient partisans de payer une navette. On a les parkings, on a les navettes qui nous descendent. Tac tac.

<R=R14113> : Améliorer l'accueil et le stationnement et essayer d'encadrer ces compagnies un petit peu ouai. Si un parking était excentré par rapport au couloir Samson, le temps d'y accéder faire une découverte du site. C'est pas un temps où tu te gares devant et...moi j'ai déjà vu des gens ils descendaient en voiture au couloir Samson, ils se garaient devant le parapet, ils disaient « c'est ça le point sublime ? » , je leur disais ouai c'est là. Et ils disaient « bon c'est bon on y va ». Il y a pas de...c'est tellement de la consommation immédiate, si tu veux qu'il n'y a pas le temps de l'appropriation. C'est ce qui manque, sur un grand site maintenant tu le vois partout sur les grands sites. Ils mettent les parkings à l'extérieur pour que les gens aient le temps de découvrir et de se l'approprier. là on est trop dans un temps immédiat. Tu te gares, tu vois tu pars quoi. Il faut un temps de cheminement.

<R=R15133> : (...) au début, ils avaient un tout petit code avec 10 points et ils étaient entre eux, même les offices du tourisme qui font la promotion de leurs activités, étaient même pas au courant. Tu vois on leur avait ce code, ça serait bien que vous l'affichiez dans vos boutiques, qu'il soit signé, qu'il y ait des engagements forts et une valorisation de vos démarches. La valorisation, elle peut passer par leur valorisation propre, c'est à dire qui valorise leur démarche déontologique mais il faut aussi que les acteurs de la promotion puissent promouvoir des acteurs plus que d'autres tu vois. Ça, ça pourrait aussi être un filtre. ils attendent beaucoup de la marque parc, mais il pourrait peut être, il y avoir aussi des partenaires qui les accompagnent aussi là dessus quoi. Je pense qu'ils sont pas suffisamment associés aux office de tourisme. déjà, ça c'est un premier point. ensuite, il y aurait à jouer avec les transport. Donc ça, ça irait peut être en lien avec les aménagements dans le cadre point sublime couloir Samson.

<R=R02051> : Il y a plusieurs pistes, mais déjà ne serait ce qu'au niveau du stationnement, faire des places en épis. Nous on sort des plannings avec comme je te dis l'organisation, les timings pour chaque boîte. 5 min il y a tout le monde qui rentre et c'est nickel tu vois. Ça serait fluide. nous ce qu'on aimerait bien c'est que le chemin du couloir Samson soit fermé, qu'il y ait des navettes qui amène les gens du point sublime à l'entrée du couloir avec un système de barrière. on aimerait bien avoir un label parc. Que les gens qui aient le label puisse rentrer...

<R=R03083> : Beh nous il faut qu'on valorise notre activité. il faut qu'on la valorise je pense hein mais pas que la rando aqua mais toutes nos activités, canyoning, rafting, il faut tout valoriser, comment ? Je pense qu'il faut qu'on réglemente à un moment donné. il faut qu'on en discute entre nous, qu'on discute avec la préfecture, avec le parc, avec la région, avec l'Etat

<R=R06105> : Un travail encore plus coordonnées et main dans la main avec le parc du Verdon c'est obligatoire. Moi j'ai travaillé dans des fermes pédagogiques et des centre de pleins air je te disais où l'environnement est avant le sport. Ça marche trop bien, là on a 20 ans d'expérience derrière nous et ça marche. là je sais pas si t'as vu on a une poule ?

Juillet/Août 2016



Enquête sur la fréquentation du Couloir Samson
et aux pratiques associées de randonnée aquatique et de baignade

I. Pratique

1. Quelle activité avez-vous pratiqué aujourd'hui ?

Randonnée aquatique baignade Autre préciser

2. Avez-vous déjà pratiqué des activités d'eau vive auparavant ?

Jamais 1 fois Plusieurs fois

3. Quel niveau de pratique avez-vous ?

débutant initié confirmé expert

4. Quel a été votre motivation première pour pratiquer cette activité sur ce site ?

(1 réponse possible)

Découverte site	<input type="checkbox"/>	Environnement naturel	<input type="checkbox"/>	Baignade dans la rivière	<input type="checkbox"/>
Caractère ludique	<input type="checkbox"/>	Pratique d'une activité nouvelle	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Sportif	<input type="checkbox"/>	Activité familiale	<input type="checkbox"/>		

5. Comment avez-vous trouvé la fréquentation aujourd'hui ?

faible	<input type="checkbox"/>	importante	<input type="checkbox"/>
moyenne	<input type="checkbox"/>	très importante	<input type="checkbox"/>

6. La fréquentation touristique,

	oui	non
vous a posé problème	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vous a gêné dans la découverte du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vous a gêné dans la pratique de l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Avez-vous eu du mal à stationner sur le site Couloir Samson/Point Sublime ?

oui non

8. Projetez vous de revenir sur ce site ?

oui non
si oui, aqua randonnée baignade autre

9. Recommanderiez vous à vos proches de venir découvrir ce site ?

oui non

Questions 10-13 propres à la randonnée aquatique

10. Comment qualifieriez vous votre satisfaction par rapport à cette activité ?

	excellente	satisfaisante	moyenne	pas satisfaisante
qualité encadrement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
qualité eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
qualité environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
durée activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
rapport qualité/prix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ambiance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

11. Recommanderiez vous cette activité à vos proche ?

oui non

10. Quel est le prix de la prestation de cette activité ?

€

11. Comment avez-vous réservé ?

Sur place Par Internet
Par telephone Autre

12. Pourquoi avoir choisi cette structure ? (plusieurs choix possibles)

Proximité lieu d'hébergement Prix Autre
Devanture magasin Qualité d'accueil et renseignement
Hasard Recommandation

13. Pour pratiquer cette activité combien de temps restez vous sur le territoire ?

jour(s) semaine(s)

II. Connaissance et informations

14. Quelles informations avez-vous lu ou entendu de la part des encadrants au sujet du site ? (plusieurs choix possibles)

faune et flore aquatique historique du site géologie
sensibilité de la rivière danger du site et règle de sécurité autre

15. Avez-vous eu connaissance de la réglementation en vigueur sur le site

interdiction de baignade réglementation de la randonnée Pas de connaissance

16. Auriez vous souhaiter avoir plus d'informations sur le site de Samson / Point Sublime?

oui non

Si oui, sur quoi ?

espaces protégés sécurité autre
accessibilité du site activité

17. Que souhaiteriez vous trouver sur le site au cours de votre visite ou activité ?

rien de plus panneaux d'informations supplémentaires
toilettes cabines pour se changer avant / après rando aqua
autre poubelles supplémentaires
point accueil

18. Comment s'appelle ce site ?

Point Sublime Autre
Couloir Samson Ne sait pas

III. Séjour

19. Etes vous déjà venu sur le verdon ?

oui non

20. Quelle est la durée de votre séjour ?

21. Quel est votre type d'hébergement ?

Camping Chambre d'hôte Autre
Hotel Residence secondaire Camping Car
Gite Famille

22. Sur quelle(s) commune(s) résidez vous pendant votre séjour ? Plusieurs choix possibles

Moustiers Castellane Autres
La Palud Aiguines Rougon

23. Allez vous ou avez-vous effectué d'autres pratiques durant votre séjour, si oui lesquelles ?
 oui non

Laquelle/lesquelles ? (plusieurs choix possible)

	oui / non		oui / non		oui / non
Escalade	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Hydro	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Canoë/Kayak	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Randonnée	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Musées	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Plage Lac	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Raft	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Parapente	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Visite village	<input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>				

24. Quel a été votre motivation première de venir en vacances dans le verdon ?

25. Combien avez-vous dépensé pour la sortie journée d'aujourd'hui ? (restaurant, camping, act) €

22. Quel est votre budget vacances global pour le verdon ? €

IV. Talon

23. Sexe Homme Femme

24. Age ans

25. Situation familiale

Célibataire Couple

Marié Concubinage

26. CSP/Métier

27. Lieu de résidence (département/pays)

4 PACA BEL PB
 83 FR ENG ALL Autre

28. Êtes vous venu,

Famille Couple Amis Seul

29. Date

30. Heure

31. Météo Beau/ensoleillé Beau/nuages
 Couvert Pluvieux

NB : Pour "autre" précisez

Annexe 5 : Tableau de comptage des véhicules en stationnement sur le Couloir Samson pour la période Juillet /Août

DATE	ECG	METEO	ARRIVE E	DEPART	TPS OBS	NBR STAT	Gênants	Raquettes
vendredi 3 juin 2016	GP	nuageux	14h05	14h10	5'	38	0	1
dimanche 5 juin 2016	GP	nuageux	13h45	13h50	5'	33	0	3
mercredi 6 juillet 2016	GP/AS	beau	15h30	15h35	5'	38	0	3
lundi 11 juillet 2016	GP/AS	beau	17h45	17h50	5'	24	0	5
mardi 12 juillet 2016	AC	beau	16h10	16h15	5'	58	0	5
mardi 12 juillet 2016	AC	beau	17h45	17h50	5'	25	0	5
mercredi 13 juillet 2016	AC	beau	14h40	14h45	5'	115	0	12
mercredi 13 juillet 2016	AC	beau	17h30	17h35	5'	35	3	2
vendredi 15 juillet 2016	GP / MA	beau	15h45	15h50	5'	72	2	8
vendredi 15 juillet 2016	AC	beau	13h55	14h00	5'	91	2	3
samedi 16 juillet 2016	AC	beau	15h50	15h55	5'	94	2	5
dimanche 17 juillet 2016	AC	beau	12h30	12h35	5'	71	0	0
dimanche 17 juillet 2016	AC	beau	15h00	15h05	5'	66	0	0
lundi 18 juillet 2016	AC	beau	15h00	15h05	5'	72	0	13
lundi 18 juillet 2016	AC	beau	17h05	17h10	5'	45	0	6
mardi 19 juillet 2016	AC	beau	16h20	16h25	5'	71	0	0
mardi 19 juillet 2016	AC	beau	18h00	18h05	5'	40	0	2
mercredi 20 juillet 2016	GP	beau	15h25	15h30	5'	76	29	18
mercredi 20 juillet 2016	AC	beau	17h00	17h05	5'	79	12	7
mercredi 20 juillet 2016	AC	beau	18h30	18h35	5'	25	5	4
vendredi 22 juillet 2016	GP	nuageux -pluie	19h25	19h30	5'	1	0	2
samedi 23 juillet 2016	AS / MA	nuageux	15h45	15h50	5'	?	?	11

dimanche 24 juillet 2016	AC	pluie	15h15	15h20	5'	58	3	5
lundi 25 juillet 2016	AC	nuageux	15h25	15h30	5'	84	4	4
lundi 25 juillet 2016	AC	beau	16h30	16h35	5'	61	5	3
mercredi 27 juillet 2016	MA	beau	14h55	15h05	10'	75	13	1
mercredi 27 juillet 2016	AC	beau	13h55	14h00	5'	96	12	6
mercredi 27 juillet 2016	AC	beau	17h10	17h15	5'	62	8	7
jeudi 28 juillet 2016	MV / MA	beau	10h50	11h05	15'	78	0	7
jeudi 28 juillet 2016	AC	beau	15h50	15h55	5'	111	22	3
jeudi 28 juillet 2016	AC	beau	17h50	17h55	5'	43	7	3
vendredi 29 juillet 2016	MV / GP	beau	15h30	15h35	5'	67	10	3
vendredi 29 juillet 2016	AC	beau	15h55	16h00	5'	80	11	3
vendredi 29 juillet 2016	AC	beau	17h45	17h50	5'	29	2	3
Dimanche 31 Juillet 2016	AC	beau	14h10	14h15	5'	64	5	4
Dimanche 31 Juillet 2016	MV	beau	15h30	15h35	5'	75	19	11
Dimanche 31 Juillet 2016	AC	nuageux	15h50	15h55	5'	73	12	3
mercredi 03 août 2016	AC	beau	17h00	17h05	5'	73	7	8
mercredi 03 août 2016	AC	beau	19h00	19h05	5'	15	0	2
jeudi 4 août 2016	AC	beau	15h25	15h30	5'	130	39	9
jeudi 4 août 2016	AC	beau	17h35	17h40	5'	75	20	5
vendredi 5 août 2016	MV	beau	15h25	15h30	5'	74	13	12
lundi 8 août 2016	AC	beau	13h00	13h05	5'	107	21	12
lundi 8 août 2016	AC	beau	17h00	17h05	5'	80	14	5
lundi 8 août 2016	AC	beau	18h45	18h50	5'	27	2	0
mercredi 10 août 2016	MV	beau	15h20	15h25	5'	99	27	0
jeudi 11 août 2016	AC	nuageux	14h50	14h55	5'	152	36	9

jeudi 11 août 2016	AC	nuageux	16h35	16h40	5'	108	16	9
vendredi 12 août 2016	MV	beau	15h30	15h35	5'	87	37	7
vendredi 12 août 2016	AC	beau	17h10	17h15	5'	62	12	5
samedi 13 août 2016	AC	beau	15h50	15h55	5'	95	16	9
samedi 13 août 2016	AC	beau	17h40	17h45	5'	51	4	2
dimanche 14 août 2016	GP	beau	8h20	8h35	15'	9	1	0
dimanche 14 août 2016	AC	beau	14h25	14h30	5'	129	23	11
dimanche 14 août 2016	AC	beau	16h00	16h05	5'	114	29	10
lundi 15 août 2016	AC	beau	15h30	15h55	5'	119	34	13
lundi 15 août 2016	AC	beau	17h00	17h05	5'	95	12	9
vendredi 19 août 2016	GP	beau	15h15	15h20	5'	68	4	6
mercredi 24 août 2016	MA	beau	14h35	14h40	5'	72	35	11
dimanche 28 août 2016	MV AS	beau	12h00	12h05	5'	48	2	6
						4114	592	341

Partie II - Contexte juridique

Annexe 1 : Arrêté préfectoral 2014, modifié en 2016, encadrant l'activité de randonnée aquatique sur le couloir samson



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau du contentieux interministériel
et du droit de l'environnement

Digne les Bains le **18 JUIL. 2016**

ARRETE PREFECTORAL N° 2016-

Relatif à la pratique de l'activité de randonnée aquatique
au Couloir Samson dans le Verdon

LE PREFET DES ALPES-HAUTE-PROVENCE

*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2215-3° ;

Vu le code de l'environnement, son livre II, titre Ier et notamment ses articles L211-1 et suivants, L214-12 et suivants, L215-7 ;

Vu le code du sport ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée ;

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé par la commission locale de l'eau (CLE) du Verdon le 12 février 2014, sur le cours d'eau le Verdon, et notamment la disposition 86 de l'objectif 5-1 du plan d'aménagement et de gestion durable ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-18900003 du 8 juillet 2014, relatif à la pratique de l'activité de randonnée aquatique au couloir Samson dans le Verdon ;

Considérant que le préfet des Alpes de Haute Provence est compétent pour réglementer l'activité de randonnée aquatique pratiquée au couloir Samson situé sur le territoire des communes de la Palud-sur-Verdon et de Rougon et sur le cours d'eau non domanial du Verdon ;

Considérant que lors d'un entretien en date du 2 juin 2016, du préfet avec les représentants du groupement des professionnels des sports d'eau vive du Verdon, ceux-ci ont dénoncé le cadencement trop long des groupes pratiquant la randonnée aquatique dans le couloir Samson dans le Verdon, tel qu'il est régleménté dans l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 sus-visé ;

Considérant qu'après une consultation de divers services concernés par la question de ce cadencement, le préfet a décidé, à titre expérimental, pendant une durée limitée, de raccourcir les délais de passages des groupes pratiquants la randonnée aquatique dans le couloir Samson ;

Considérant la nécessité de solliciter aussi auprès du groupement des professionnels des sports d'eau vive du Verdon un bilan de cette expérience ;

Sur proposition de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castellane ;

ARRETE

Article 1-

À titre expérimental et du lundi 1^{er} août 2016 au lundi 15 août 2016 inclus, les deux dispositions suivantes de l'arrêté préfectoral sus-visé du 8 juillet 2014 et de son annexe n°2, réglementant l'activité aquatique dans le couloir Samson du Verdon sont momentanément suspendues et ainsi modifiées :

-la 1^{ère} phrase de l'article 3-3 de l'arrêté préfectoral, sur la cadence des groupes :
L'intervalle de groupe entre chaque départ de groupe initialement fixé à 10 minutes est réduit à 7 minutes.

-le 4^e tiret du paragraphe B de l'annexe n°2 de l'arrêté préfectoral, définissant les conditions d'exercice de la randonnée aquatique dans le couloir Samson, relative à la fréquentation :
L'espacement des groupes initialement fixé à 10 minutes est réduit à 7 minutes.

Sinon, toutes les autres mesures de l'arrêté préfectoral restent applicables telles qu'elles ont été édictées au moment de leur signature.

Article 2 :

Afin d'établir un bilan de cette expérience, le groupement des professionnels des sports d'eau vive du Verdon devra :

- recenser quantitativement les personnes pratiquant la randonnée aquatique dans le couloir Samson, avec ce nouveau cadencement : à cette fin, le comptage et la vérification devront être effectués au niveau des trois zones de mise à l'eau prévues dans l'arrêté préfectoral initial, et non au niveau du seul parking de la « raquette » ;
- vérifier et analyser le respect du planning et du cadencement imposé ;
- évaluer l'impact du piétinement humain sur la faune, la flore et les habitats ;
- adresser ce bilan complet, à la fin de la saison, au préfet des Alpes-de-Haute-Provence au plus tard pour le 30 octobre 2016.

Article 3 - Une copie de cet arrêté sera transmise aux maires des communes de la Palud sur Verdon, de Rougon et de Castellane pour y être affiché et au Conseil Départemental pour assurer la meilleure information possible.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 4 - Dans tous les cas, les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 - Le manquement aux dispositions du présent arrêté sera sanctionné par l'article R 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille : 22-24, rue de Breteuil -13281 Marseille cedex 06, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 - Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, le sous préfet de l'arrondissement de Castellane, la directrice départementale des territoires, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population, le colonel-commandant le groupement de gendarmerie des Alpes de Haute Provence, le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (l'ONEMA), toute autorité habilitée à constater les infractions, les maires des communes de la Palud sur Verdon et de Rougon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Le Préfet



Bernard GUERIN

Annexe 2 : Infractions randonnées aquatiques

Jun 2014	0	Jun 2015	0
Juillet 2014	4	Juillet 2015	2
Août 2014	1	Août 2015	20
Septembre 2014	0	Septembre 2015	0
Total 2014	5	Total 2015	22

Annexe 3 : Arrêté municipal

DÉPARTEMENT
des ALPES DE HAUTE-PROVENCE

MAIRIE
DE
ROUGON
04120

Téléphone 04 92 83 66 32
Télécopie 04 92 83 66 49

e mail : mairie.rougon@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.rougon.fr>

RÉPUBLIQUE  FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

6 JUL 2007

Arrêté municipal n° 172

portant interdiction de baignade dans le Verdon

Le Maire de ROUGON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 2212-2 et L. 2213-23,

Considérant la baignade constatée entre la Clue de Chasteuil (limite de la commune) et la confluence entre le Verdon et l'Artuby,

Considérant que ce lieu n'est ni aménagé ni surveillé pour la baignade et qu'il s'avère dangereux pour les utilisateurs.

Arrête :

Article 1 : La baignade est interdite dans le Verdon entre la Clue de Chasteuil (limite de la commune) et la confluence entre le Verdon et l'Artuby.

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place en tous lieux jugés opportuns pour matérialiser cette interdiction.

Article 3 : Les infractions constatées seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Capitaine, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Castellane et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Capitaine, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Castellane,
- Monsieur Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Castellane.

Commune
adhérente



Fait à Rougon, le 22 juin 2007

Le Maire,
Jean-Pierre CLAIR



Partie III - Données de terrain

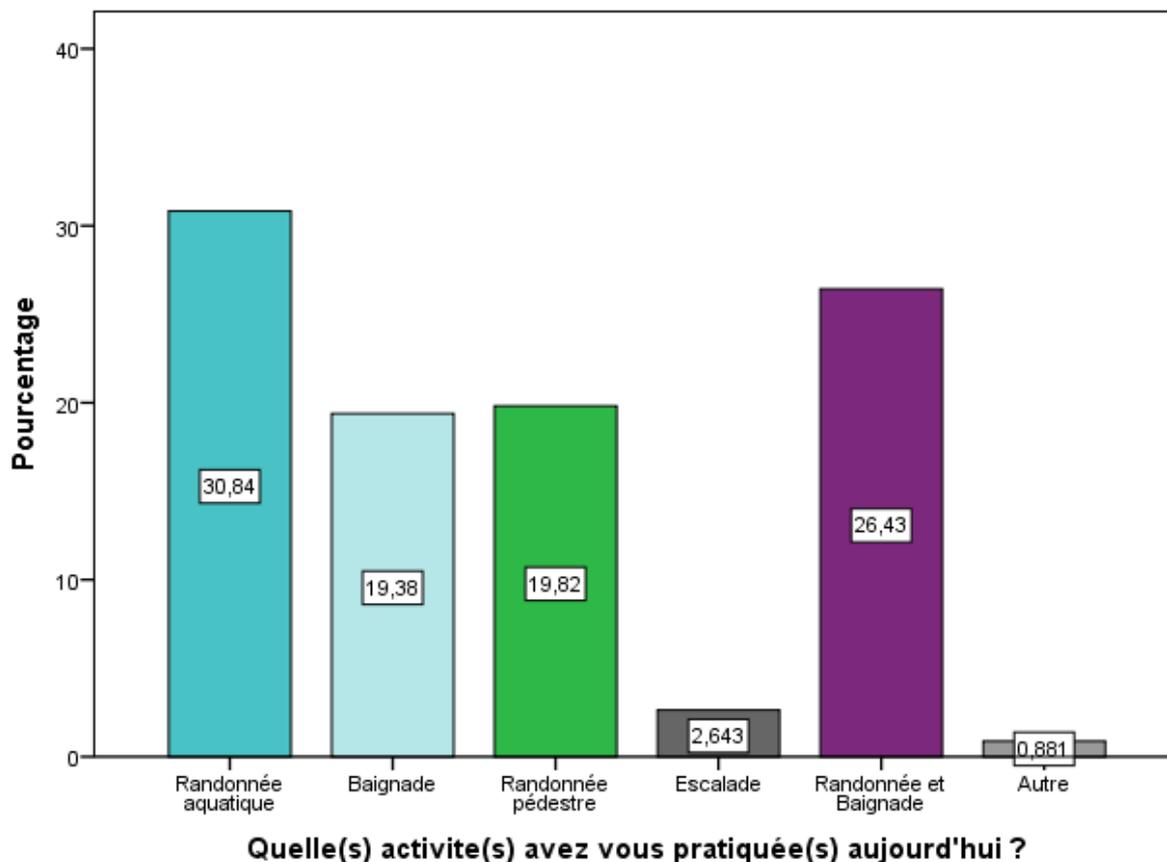
Annexe 1 : Liste des professionnels adhérents au GPSEVV

Nom de l'entreprise	Nom et prénom du responsable	Nombre de salarié(s)
Montagne & Rivière	DufloT Daniel	8
Raoul Rafting	Maxime RAUX	0
Eau Vive Evasion	Alain Daumas	3 guides / 2 chauffeurs
Aqua Verdon	Ponson Quentin	4
Planète Rivière	Pucher Marc	0
Aloha Verdon	Blanchard Cédric	0
Verdon Raft	Renaud Amalbert	1
Haute Provence Outdoor	Lacoste Quentin	1
Raft Session	Yoann REBOURS	1
Aqua Bond Rafting	Guillaume REQUENA	3
Ride The Verdon	HEMIDY François	0
Sarl Base Sport et Nature	Bienassis Thierry	12
Yéti Rafting	Géneté Nicolas	1
Sarl Buena Vista Rafting	Ringard JEA-PHILIPPE	4
Aboard Rafting	Ménard Didier	10
Feelrafting	Rufin Philippe	0
Easy Rafting	Pouchot Ludovic	2
Verdon Evasion	Tony Clarens	0
So Raft	Anne Sophie Ghella	0
Sport passion	Claude Copain	3
Espace Eaux Vives*	Cedric Courbis	?
Aqua Viva Est	Jean Luc Herry	8
Tip Tof Rafting	Christophe Laurent	0
Aqua Rêve	?	?
Sensation Rivière	Jean Charles Naslin	0
Action Aventure	Bruno Jouzel	?
Provence Rafting*	?	?

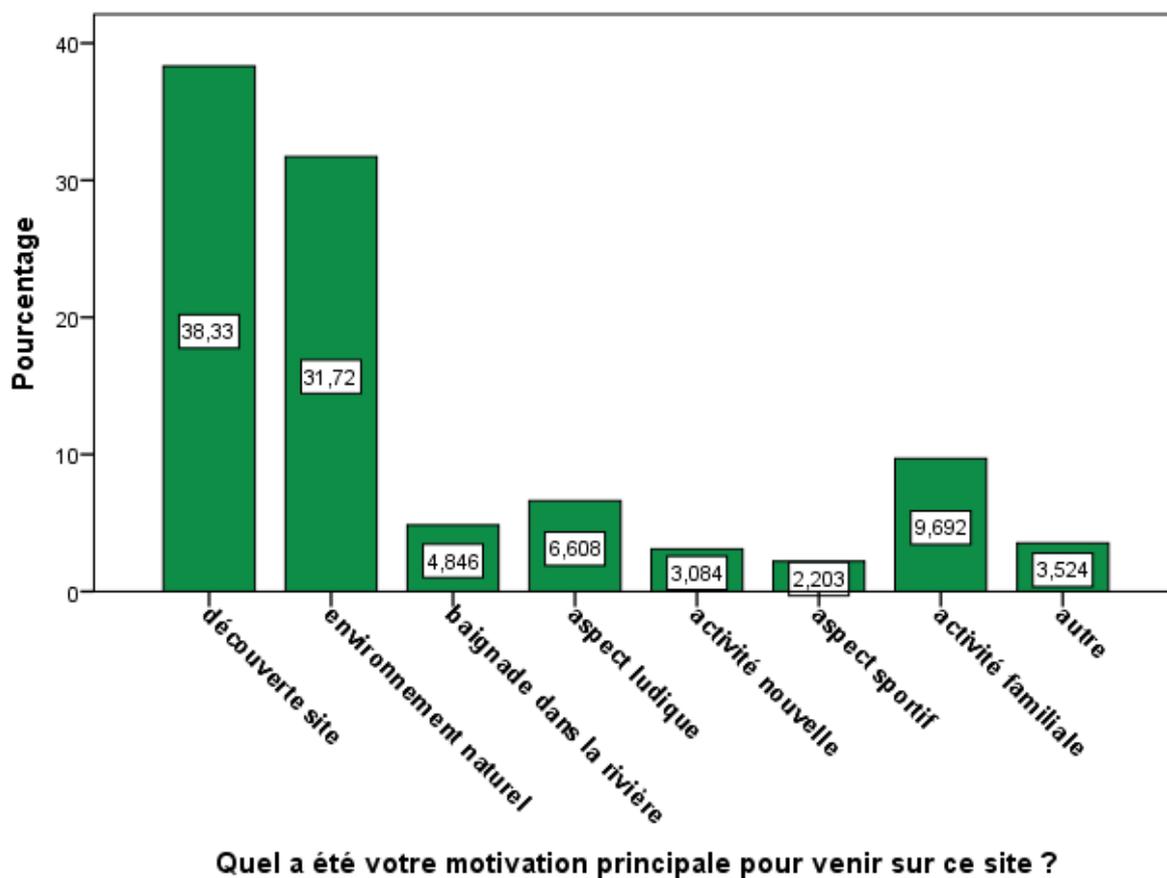
Annexe 2 : Liste des Professionnels adhérents au SPGS

Nom Compagnie	Nom Professionnel	Nombre de guides
Aventure et Nature	Pascal Faudou/Alain Guinet	2
O Verdon Canyoning escalade	Sylvain Guindon	3
Explore Aventure (Sanary/mer)	Fred	1 ou 2
	Mathieu Faneau	1
Passion Canyon ?	Christophe Lost et Fred	2
Canyon Aventure (Alsace)	Olivier Courtois	1
Vertigo Verdon/ Aups	Vincent /Eric	2
Les Guides.Net (Salles)		8 guides/13 salariés total
Maison Guides (canyoning/escalade)	Andrea Bacher	3
Des Guides Pour l'Aventure	William Michel	2

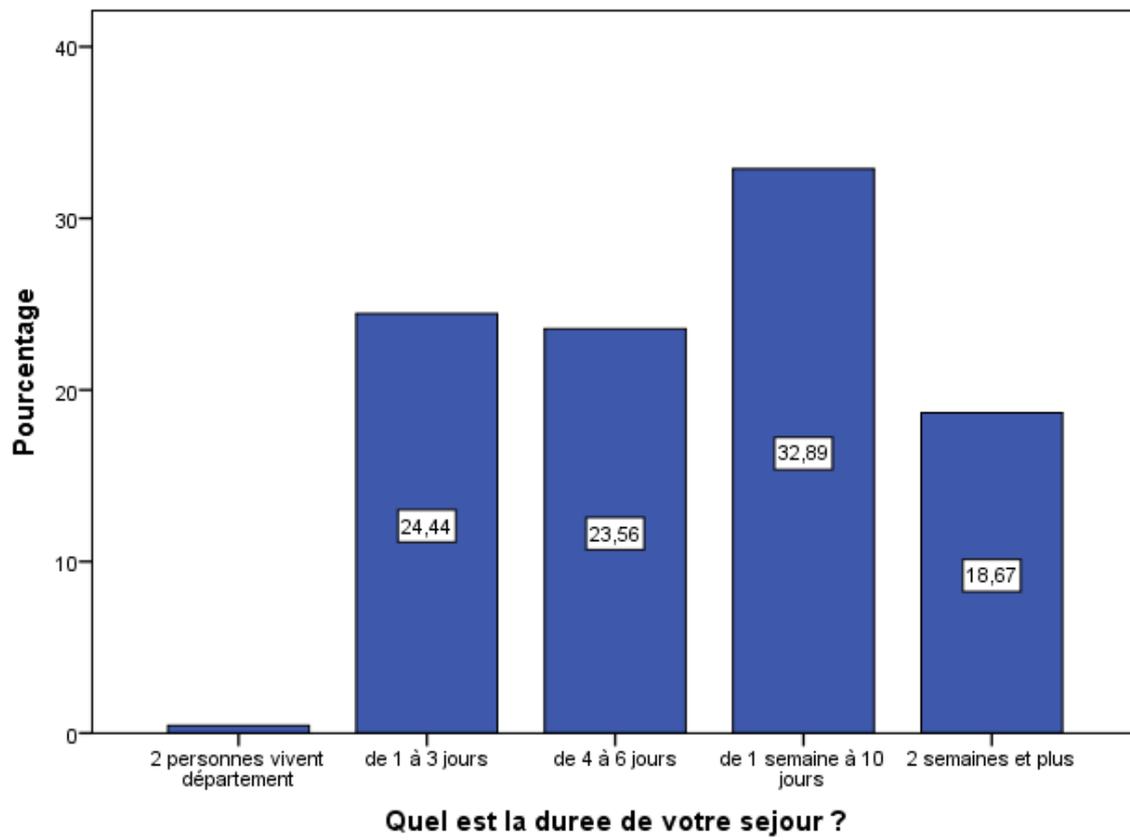
Annexe 3 : Les pratiques des interrogés entre le 11 Juillet et le 18 Août au Couloir Samson



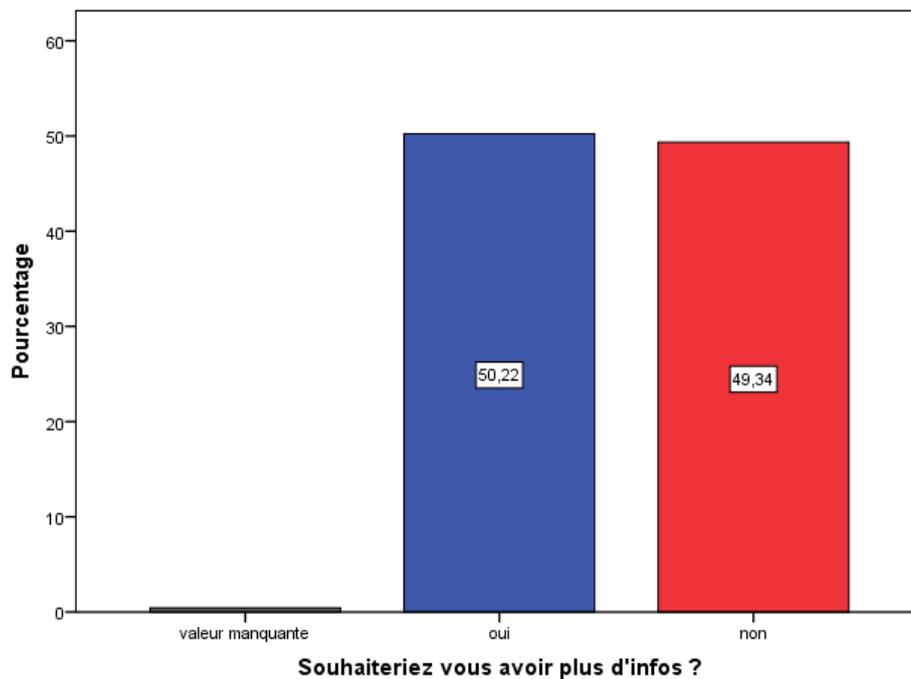
Annexe 4 : Les motivations des interrogés de venir sur le site du Couloir Samson



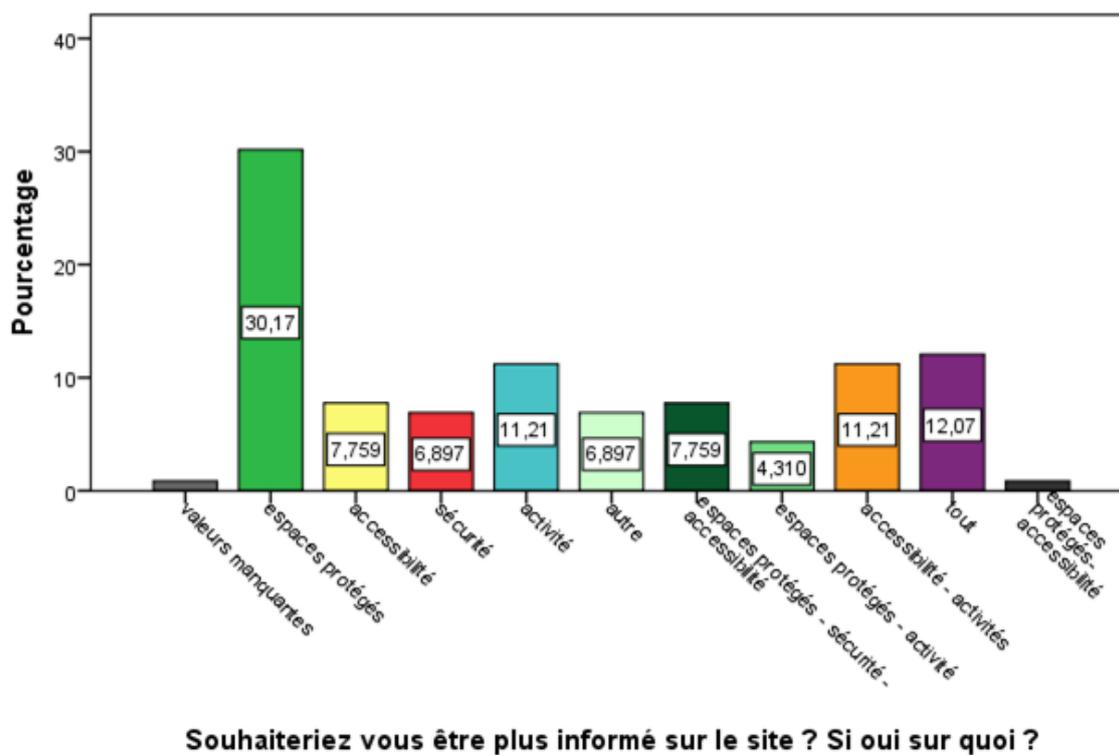
Annexe 5 : Durée de séjour des personnes interrogées



Annexe 6 : Complément d'informations sur le site Couloir Samson



Annexe 7 : Informations complémentaires souhaitées par les visiteurs



- **Activités *outdoors***⁶⁸ : Ce terme anglais définit les activités de pleine nature qui se caractérise par plusieurs faits :
 - Elles doivent être entreprises à l'extérieur de tout bâtiment
 - Elles ne nécessitent l'existence d'aucune infrastructure
 - Elles requièrent de larges étendues de terre, d'eau ou d'air
 - Et elles nécessitent un environnement extérieur de paysages naturels non modifiés
- **IOTA (Installations, ouvrages, travaux et activités)**⁶⁹ : Il s'agit de l'encadrement juridique des activités qui ont un impact sur les milieux aquatiques est semblable à celui des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). La législation en matière d'eau (loi sur l'eau de 1992 réformée en 2006) régit les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), réalisés à des fins non domestiques par des personnes publiques ou des personnes privées et qui impliquent :
 - de prélèvements ou de rejets en eau,
 - d'impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique,
 - d'impacts sur le milieu marin.

Une nomenclature spécifique identifie ces « IOTA » qui feront l'objet d'un régime de contrôle particulier. Cette nomenclature est établie par un décret du 29 mars 1993 révisé par un décret plus récent du 17 juillet 2006 (n° 2006-881). Elle se définit comme un catalogue exhaustif de projets, d'activités, de produits caractérisés par leurs impacts touchant au domaine de l'eau. Par cette nomenclature, des installations, ouvrages, travaux, et activités non ICPE, seront soumis à Autorisation (A) ou Déclaration (D), ou non classés (non soumise au contrôle IOTA) au regard de différents critères : de prélèvements ou de rejets en eau.

- **Les indicateurs biologiques ou bio-indicateurs**⁷⁰ :

Ce sont des espèces animales ou végétales dont les préférences ou exigences écologiques en font des témoins précoces des variations des facteurs abiotiques ou biotiques intervenant dans leur environnement. Ces variations sont le plus souvent les conséquences des interventions humaines. Parmi les différentes indications que donnent les indicateurs biologiques, on peut citer celles que fournissent les bio-indicateurs de pollution (ex : évaluation et suivi de la qualité de l'environnement). D'autres bio indicateurs peuvent servir pour mesurer les pressions anthropiques sur un milieu. Les oiseaux fournissent souvent de bons indicateurs d'anthropisation. D'autres encore peuvent être précieux pour le suivi de la mesure d'une pression de prédation, le suivi de la qualité des eaux y compris la qualité microbiologique etc. Les indicateurs biologiques sont donc principalement un moyen de simplifier et de systématiser sans être obligé de prendre en compte tous les éléments de cet écosystème, ce qui est presque toujours impossible.

⁶⁸ <http://qorf.org.au/resources/fact-sheets-master/what-is-an-oa/>

⁶⁹ <http://www.sources-rivieres.org/IMG/pdf/3->

[La législation sur l'eau le régime IOTA comment ça marche.pdf](#)

⁷⁰ <http://www.ecosociosystemes.fr/bioindicateur.html>

- **Les indicateurs socio-économiques**⁷¹ :
Un indicateur est instrument statistique qui permet d'observer et de mesurer un phénomène. Il existe plusieurs types d'indicateurs : économique, sociaux, démographique, sanitaire etc. . Ces indicateurs peuvent prendre plusieurs formes et sont représentés soit par une valeur relative (%) soit par une valeur absolue (effectif). Un indicateur représente un élément caractéristique retenu pour suivre l'évolution d'une situation économique, sociale etc. ; comme par exemple la fréquentation d'un site, les retombées économiques d'un secteur d'activité ou encore la capacité d'accueil des établissements touristiques.

- **Sports d'eau vive**⁷² :
Les sports d'eau vive se pratiquent sur une rivière ou d'un bassin artificiel caractérisé par un débit rapide en opposition aux sports d'eau calme.
Ils englobent différentes activités :
 - **Le canoë et le kayak** sont de petites embarcations propulsées et manœuvrées à la pagaie. Dans un canoë, on est à genoux et c'est avec une pagaie simple que l'on progresse en pagayant toujours du même côté. Dans un kayak, on est assis et on utilise une pagaie double qui permet de se propulser par un appui alternatif à droite et à gauche. Les kayaks et les canoës existent en version individuelle et biplaces. Ils peuvent être ouverts ou pontés et sont utilisés en eau plate comme en eau vive.

 - **Le floating** est pratiquée essentiellement dans le Verdon, elle permet à l'aide d'un sac à dos gonflable de descendre la rivière en se laissant flotter les pieds en avant. Ne se pratique qu'au sein d'une structure organisée.

 - **L'hydrospeed** consiste à descendre la rivière en nageant et en utilisant les courants. Le nageur, équipé de palmes et d'une combinaison intégrale et renforcée, descend les rivières, protégé par un flotteur-bouclier. C'est un excellent outil pédagogique pour accéder à l'eau vive. C'est une activité un peu plus exigeante physiquement que les autres et permet aisément d'accéder à cette sensation unique qu'est le surf en rivière. Il s'agit d'être fin et d'utiliser au mieux les mouvements d'eaux, les obstacles et les vagues.

 - **Le rafting** vient des Etats-Unis et consiste à descendre de grosses rivières dans des "boudins gonflables" conduits à la pagaie et/ou à l'aviron. Ces embarcations peuvent transporter de cinq à huit personnes, quelquefois plus et sont toujours dirigées par un barreur. L'intérêt fondamental de ce mode de navigation est la possibilité d'accéder à l'eau vive et au gros volume sans formation préalable. Cette activité ne se pratique qu'au sein de structures organisées.

⁷¹ <http://www.cnrtl.fr/definition/indicateur>

⁷² <http://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/sports-eau-vive/> ; <http://parcduverdon.fr/fr/leau-les-rivieres/leau-loisirs-du-verdon>

Bibliographie

Textes de lois :

MAIRIE DE ROUGEON, *Arrêté municipal n° 172 portant interdiction de la baignade dans le Verdon*, 6 Juillet 2007.

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, *Arrêté inter-préfectoral n°96-1284 réglementant la navigation et la pratique des sports d'eau vive sur l'ensemble du réseau hydrographique du département des Alpes de Haute Provence*, 25 juin 1996.

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, *Arrêté préfectoral réglementant la pratique du canyoning notamment au niveau de la période de pratique, de la taille maximale des groupes et des qualifications des professionnels dans les Alpes de Haute Provence*, 22 décembre 1998.

PREFETS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET DU VAR, *Arrêté inter-préfectoral portant sur les règlements particulier de police de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Fontaine L'Evêque, barrage de Sainte Croix du Verdon, dans les Alpes de Haute Provence et le Var*, 16 août 1996. Renouvelé le 24 septembre 2009, par l'arrêté 2009-1955.

PREFETS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET DU VAR, **Arrêté inter-préfectoral n°2012-2261** portant sur la création du zone de protection de biotope de l'Apron au grand canyon du Verdon, dans les départements des Alpes de Haute Provence et du Var, sur les communes de La Palud sur Verdon, Rougon et Aiguines, 15 novembre 2012 .

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, **Arrêté préfectoral n°2016** - relatif à pratique de la randonnée aquatique au Couloir Samson dans le Verdon, le 18 Juillet 2016

Rapports :

Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, *Les chiffres clés du tourisme, retombées économiques du tourisme*, Observatoire du Tourisme, 2012, 20 p.

Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, *Les chiffres clés du tourisme 2010*, Observatoire du Tourisme, édition 2011, 20 p.

Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence, *Memento du Tourisme 2009*, Observatoire du Tourisme, 2010, 20 p.

BERGERE H., LE BERRE S., *Définition et étalonnage d'un système d'évaluation de la capacité de charge de l'île de Port-Cros* (Hyères, France), Sci.Rep. Portt-Cros natl. Park, Fr.; 25 : 81-104, 2011, 24 p.

COCOSSIS H., MEXA., COLLOVINI A., PARPAIRIS A., et KONSTANGOGLOU M., *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Université de l'Egée, Laboratoire de Planification Environnemental, rapport final BA-3040/2000/294577/MAR/D2, 2001, 58 p.

Conservatoire du littoral, *Retours sur investissement : la contribution des espaces naturels littoraux à l'économie des territoires*, Les Ateliers du Conservatoire du Littoral, La Rochelle, Note de synthèse, 2014, 33 p.

IRAP, *Etude des retombées du parc de Port Cros sur l'activité économique et sur l'emploi*, Rapport Final, Parc National de Port Cros, 1999, 80 p.

LANDRIEU G., *L'évaluation de la valeur économique des parcs nationaux, en particulier du parc national de Port-Cros : un exercice nécessaire mais délicat*, Sci. Rep. Port Cros natl. Park 27 : 377-414, 38 p.

MARESCA B., DUJIN A., POQUET G., MORDRET X., PICARD R., FOURNEL E., *Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés*, Rapport Général, Parcs nationaux de France, CREDOC, 2008, 107 p., 100 fiches Annexes.

Parc Naturel Régional du Verdon, *Note de synthèse des connaissances actuelles concernant la fréquentation, les activités de pleine nature et la biodiversité des grandes Gorges du Verdon*, Janvier 2010, 6 p.

Pôle Développement Durable et Territoires, *Fréquentation de quatre itinéraires de randonnées du département des Alpes de Haute Provence*, CG 04, 18 Novembre 2014, 1 p.

Programme LITEAU III, *Evaluation et suivi des effets économiques de la fréquentation des sites littoraux et insulaires protégés : application aux îles de Chausey et au Mont Saint Michel*, Rapport final, Projet de recherche : BECO, 2013, 101 p.

SAGE VERDON, Rapport environnemental, CLE, Avril 2013, 22 p.

VLES V., CLARIMONT S., HATT E., et al., *Rapport scientifique intermédiaire 2015, impacts des mesures de préservation des grands sites naturels*. [Rapport de recherche] UMR CERTOP 5044. <hal01288187>

Ouvrages et articles :

AUTANT-BERNARD C., *Que Savons nous de l'impact économique des parcs scientifiques ?*, Une revue littéraire, Working paper GATE 2015-26. < halshs-01211662 >, 33 p.

BERGERE H., *Définition et étalonnage d'un système de curseurs d'évaluation de la capacité de charge de Port-Cros*, Mémoire Master 2, expertise et gestion de l'environnement littoral, Université de Brest, 2009, 98 p.

CANESTRELLI E., COSTA P., *Tourist carrying capacity : a fuzzy approach*, Annals of Toursim research, Vol. 18, 1991, 17 p.

COLLOT J-R., *De la consommation des espace naturels vers la gestion durable des activités de pleines nature : exemple du parc naturel régional du Verdon*, Mémoire de Stage, Master Ethique et Développement Durable, Université Lyon III, 2011, 72 p.

DUPONT L., *Evaluation de la capacité de charge multidimensionnelle du tourisme en milieu insulaire et son utilité dans la politique d'adaptation au changement climatique ; ces de la Gadeloupe*, Working paper, The George Whashington University, Septembre 2015, 21 p.

- DUPUIS C., *Tourisme et développement durable en France, Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)*, Journal officiel de la République Française, 2014, 274 p.
- IZABEL Y., *Les méthodes d'évaluation de la capacité de charge des destinations touristiques*, Working paper en gestion de l'environnement, 2003, 114 p.
- JED, MRE, *Méthodologie d'évaluation de l'impact des activités sportives et de loisirs sur les cours d'eau de la région PACA, Phase I aspects organisationnels, socio-économiques, juridiques et techniques*, Octobre 2007, 110 p.
- LARRERE C., *Les philosophies de l'environnement*, PUF, Paris, 1997, 124 p.
- LARRERE C. et R., *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, Flammarion, Malesherbes, 2009, 355 p.
- MAIRE A., *Observatoire et mesure de la fréquentation en rivière dans les gorges du Verdon, Travail de recueil d'expérience, d'enquête exploratoires, et recueil bibliographique sur la capacité de charge*, Parc Naturel Régional du Verdon, Mémoire de Master 1 - Ingénierie Développement territorial, Grenoble, 2013, 53 p.
- MARZETTI DALL'ASTRE BRANDONI S., MOSETTI R., *Social carrying capacity of mass tourism sites : theoretical and practical issues about its measurement*. FEEM working paper 144.2005, 22 p.
- MEILLEURAT L., *Méthodes d'évaluation du degré de piétinement dans la rivière du Verdon*, Rapport final, Licence 3 Professionnelle - Géomatique et Environnement, Parc Naturel Régional Verdon, 2014, 62 p.
- MION, J-F., *Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au Parc Naturel Régional du Verdon, Un observatoire de la fréquentation en activités aquatiques non embarquées sur le Couloir Samson*, CEREMA, Janvier 2014, 31 p.
- MOUNET J-P., " L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain ", *Les Cahiers Espaces*, n° 67, 2000, p. 216-225.
- MOUNET J-P., NICOLLET J-P., ROCHEBLAVE M., *L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel*, Montagnes Méditerranéennes 11 Tourisme sportif et territoires, 2000, 13p.
- PAGET E., GUTHON A. et MOUNET JP., " Les petites entreprises prestataires de sport et de tourisme et leurs dirigeants : spécificités et stratégies ", *Revue européenne du management du sport*, n°17, avril 2007.
- VELLAS F., *L'impact indirect du tourisme : une analyse économique*, 3ème réunion des Ministères du tourisme, T20, France, 2011, 31 pages.
- VOURCH A., *La capacité d'accueil, une notion essentielle dans les sites naturels*, Espaces n°166, Décembre 1999, 5 p.
- VOURCH A., « *Vaut le détour !* », *les grands sites*, Éditions GIP ATEN, 1999, 76 p

WAGAR A., *Recreational Carrying Capacity Reconsidered*, Journal of Forestry, Vol.72, n°5, May 1974, p. 274-278.

Sitographie :

- Textes de lois :

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, Arrêté inter-préfectoral n°2014-755 portant sur la réglementation spéciale de la pêche en eau douce sur le cours d'eau "Verdon", 4 et 17 Avril 2014. URL :

http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/Peche_no_kill_Verdon_arrete_des_04_et_17_04_2014_cle6338d1.pdf

PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE, Arrêté préfectoral n° 2013-1807 relatif à la pratique de la randonnée aquatique au Couloir Samson dans le Verdon, 14 août 2013.

Modifié en 2014 et 2016. URL : http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/6619/35719/file/2013_08_14_AP-1807.pdf

- Articles en ligne

MASSARDIER, " La gouvernance de l'eau : entre procédure de concertation et régulation " adhocratique ". Le cas de la gestion de la rivière Verdon en France ", *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série 6 | novembre 2009, mis en ligne le 09 novembre 2009, consulté le 26 avril 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/8993> ; DOI : 10.4000/vertigo.8993

MOUNET J-P., " La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation", *DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES* [En ligne], Varia (2004-2010), mis en ligne le 11 juin 2007, consulté le 19 août 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3817> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3817
MRE, *Le Verdon*, Fiche rivière, 2007, 25 p.

Sources et rivières du Limousin, *Fiche n°3 La législation sur l'eau : le régime IOTA, comment ça marche ?*, Les fiches pratiques, 4 p., p. 1. URL : <http://www.sources-rivieres.org/IMG/pdf/3->

[_La législation sur l eau le regime IOTA comment ca marche.pdf](http://www.sources-rivieres.org/IMG/pdf/3-La_l%C3%A9gislation_sur_l_eau_le_regime_IOTA_comment_ca_marche.pdf)

Parc Naturel Régional du VERDON, *Essentiel en 6 questions*, Septembre 2015, 5 p. URL : http://parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2015_essentiel_6q.pdf

TARDIF J., "Ecotourisme et développement durable", *vertigO*, vol. 4 n°1, mis en ligne le 01 mai 2013, consulté le 26 avril 2016, <https://vertigo.revues.org/4575> ; DOI : 10.4000/vertigo.4575.

- Site de recherche documentaire:

Articles scientifiques : - <http://www.persee.fr/>

- <https://www.cairn.info/>

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) : <http://www.cnrtl.fr/>

Site de l'ADT 04 : <http://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>

Site de la Maison Nature et Patrimoine : <http://www.maison-nature-patrimoines.com/>

Site du PNR du Verdon : <http://parcduverdon.fr>

Site de Ressource documentaire : <http://www.ecosociosystemes.fr/>

Site du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Textes de lois et documents juridiques : - <https://www.legifrance.gouv.fr/>

- <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>

- <http://www.var.gouv.fr/>

- Logiciels de traitement de données :

SPSS

Table des Figures

Carte 1 – Le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon	9
Carte 2 – Localisation des 5 tronçons identifiés dans le cadre du plan de gestion des gorges du Verdon en 2010.....	13
Données 1 - Présentation du logiciel SPSS : étape de codification	29
Tableau 2 – Nombre de passage autorisé par l'arrêté préfectoral du Couloir Samson pour l'été 2016.....	35
Données 2 – Données des écompteurs de la fréquentation du sentier Blanc Martel pour les années 2009/2010	36
Graphique 1 - Perception de la fréquentation par les usagers du 11 Juillet au 18 Août 2016	37
Tableau 3 – Extrait du tableau de comptage des véhicules en stationnement sur le Couloir Samson pour la période Juillet /Août.....	38
Graphique 2 - Perception de la fréquentation en fonction de la période estivale	38
Graphique 3 - Le stationnement sur le site du Couloir Samson	39
Photographie 1 – La problématique du stationnement le long de la route du Couloir Samson, le 12 Août 2016	40
Photographie 2 – Exemple de stationnement sur la raquette de retournement du Couloir Samson le 11 Juillet 2016	41
Tableau 5 – Infractions au stationnement sur la route du Couloir Samson	42
Graphique 4 - Dépenses journalières moyenne pour le site du Couloir Samson	48
Graphique 5 - Budget global des vacanciers interrogés dans le Verdon lors de la période estivale	50
Graphique 6 - Tableau croisé des budgets globaux des vacanciers en fonction de leurs durées de séjour dans le Verdon pour les mois de Juillet/Août	51
Graphique 7 - Type d'hébergement privilégié par les touristes du Moyen Verdon du 11 Juillet au 18 Août	52
Graphique 8 - Catégories socio-professionnelles présentes sur le site du Couloir Samson pendant la période Juillet/Août	53
Graphique 9 - Type d'aménagement souhaité par les enquêtés.....	54
Graphique 10 - Les connaissances des visiteurs sur les réglementations en vigueur du Couloir Samson	55

Table des matières

Sommaire	2
Remerciements.....	3
Liste des abréviations	4
Introduction	6
I. Le Verdon, une rivière, un territoire, un parc : contexte du territoire et objectifs du Parc Naturel Régional du Verdon	8
1. Présentation générale du territoire	8
2. Le Parc Naturel Régional du Verdon	9
3. Le territoire d'étude : les Gorges du Verdon et le site du Couloir Samson	11
a. Les Gorges du Verdon, entre préservation des espaces et développement économique.....	11
b. Les différentes composantes du territoire d'étude	14
4. Contexte et objectifs du stage	16
a. Contexte du stage.....	16
b. Définitions de la capacité de charge	17
c. Objectifs du stage et attentes du PNR.....	19
II. Méthodologie	21
1. La recherche bibliographique.....	21
2. La méthodologie qualitative : les entretiens semi-directifs.....	21
a. Le choix des interrogés	22
b. La grille d'entretien	24
3. L'analyse des entretiens	25
4. La méthodologie quantitative	25
a. Mode d'administration.....	26
b. L'échantillon et période de d'administration.....	26
5. L'analyse des questionnaires : des analyses descriptives	28
6. Le comptage des véhicules en stationnement sur le site	29
7. Les limites méthodologiques.....	30
a. Les limites bibliographiques	30
b. Les limites de la méthode qualitative	30
c. Les limites de la méthodologie quantitative	31
d. Les limites et contraintes des indicateurs.....	32
III. Résultats.....	33
1. La fréquentation du Couloir Samson.....	33
a. L'évolution de la fréquentation	33
b. L'arrêté préfectoral encadre l'activité randonnée aquatique.....	34

c. La perception des visiteurs et usagers de la fréquentation du site	37
2. La situation économique des compagnies d'eau vive du Verdon.....	43
a. L'évaluation des retombées économiques	43
b. Etat des lieux et évolution des compagnies d'eau vive sur le territoire	44
c. Dépenses et budgets moyens des interrogés.....	48
IV. Pistes d'améliorations.....	57
1. Les indicateurs à compléter	57
2. Pistes d'améliorations retenues à partir des entretiens avec les acteurs du territoire ..	59
3. Critiques et limites de la capacité de charge	66
Conclusion	70
Annexes.....	72
Partie I - Méthodologie	72
Annexe 1 : Grille d'indicateurs initialement prévue	72
Annexe 2 : Grille des entretiens semi-directifs	77
Annexe 3 : Arbre thématique général.....	80
Annexe 4 : Questionnaire.....	91
Annexe 5 : Tableau de comptage des véhicules en stationnement sur le Couloir Samson pour la période Juillet /Août	95
Partie II - Contexte juridique	98
Annexe 1 : Arrêté préfectoral 2014, modifié en 2016, encadrant l'activité de randonnée aquatique sur le couloir samson	98
Annexe 2 : Infractions randonnées aquatiques	100
Annexe 3 : Arrêté municipal.....	101
Partie III - Données de terrain	102
Annexe 1 : Liste des professionnels adhérents au GPSEVV	102
Annexe 2 : Liste des Professionnels adhérents au SPGS.....	103
Annexe 3 : Les pratiques des interrogés entre le 11 Juillet et le 18 Août au Couloir Samson	104
Annexe 4 : Les motivations des interrogés de venir sur le site du Couloir Samson	104
Annexe 5 : Durée de séjour des personnes interrogées	105
Annexe 6 : Complément d'informations sur le site Couloir Samson	106
Annexe 7 : Informations complémentaires souhaitées par les visiteurs.....	106
Glossaire.....	107
Bibliographie	109
Table des Figures	114